



L'Europe des Projets Architecturaux et Urbains

Groupement d'Intérêt Public

POPSU Plate-forme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines

LA PLACE DU DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES PROJETS ET LES STRATEGIES URBAINES FRANÇAISES : DES DISCOURS A LA REALITE ?

ANALYSE TRANSVERSALE N°4 : DEVELOPPEMENT DURABLE URBAIN

Sous la direction de Maurice Blanc et Philippe Hamman

Equipe POPSU du Centre de recherche et d'étude en sciences sociales (CRESS, EA 1334), Université de Strasbourg, composée pour ce rapport de : Maurice Blanc, Philippe Hamman, Christine Blanc et Flore Henninger

Rapport remis le 27 février 2008

Résumé

Le développement durable connaît un grand succès, au niveau international et encore plus au niveau local, dans les aires urbaines. Mais c'est une notion floue, fédérant des pratiques et des expériences très diverses, que s'efforce de clarifier la présente étude, qui met en perspective ses principaux enjeux environnementaux, mais aussi sociaux et économiques, à travers une comparaison transversale fondée sur six grandes agglomérations françaises. Une pluralité de focales vient éclairer les compétences et les échelles des acteurs, les enjeux communicationnels et politiques d'affichages locaux, les instruments techniques des projets, et l'appréhension des dispositifs participatifs reliés aux projets urbains à dimension « durable » enfin. Au terme de ce cheminement, le développement durable urbain apparaît inscrit dans des dynamiques d'échanges et des scènes de passages, dont l'analyse permet d'approcher les rapports complexes entre discours et réalités.



Fiches Agendas 21 locaux

INDEX

La Communauté Urbaine de Bordeaux	-p. 585
Métropole Lilloise	
<i>A. Echelle de l'agglomération : CU Lille Métropole</i>	-p. 588
<i>B. Echelle de la commune : ville de Lille</i>	-p. 607
Le Grand Lyon	-p. 619
Montpellier agglomération	-p. 646
Métropole Nantaise	
<i>A. Echelle de l'agglomération : CU Nantes Métropole</i>	-p. 649
<i>B. Echelle communale : Ville de Nantes</i>	-p. 661
Ville de Toulouse	-p. 670

Communauté urbaine de Bordeaux

La Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) a été mise en place le 1er janvier 1968, suivant la loi du 31 décembre 1966 qui a fixé le cadre de ses compétences. Elle est la sixième agglomération française avec ses 660 000 habitants qui se répartissent sur 55188 hectares. Les 27 communes de la CUB se sont regroupées autour de trois objectifs affichés : réaliser les grands équipements d'agglomération, moderniser les services urbains et développer l'économie locale.

La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : Communauté urbaine de Bordeaux

Nombre d'habitants : 660 000

27 communes membres, dont Bordeaux, Mérignac, Pessac, Talence...

Site Internet : lacub.com

2. Principales étapes de la mise en place d'une démarche de DD

a) Le Conseil de Développement durable

La Communauté urbaine de Bordeaux a créé en 1999 une Conférence Consultative d'Agglomération. Cette instance, qui est ensuite devenue le Conseil de Développement Durable de la CUB (C2D), a pour objectif de permettre un dialogue et une concertation avec les acteurs qui contribuent à faire le territoire et avec l'ensemble de la société civile.

Le C2D a un rôle consultatif obligatoire dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat d'agglomération, conféré par la loi Voynet du 25 juin 1999. Il peut ainsi être associé à toutes les étapes d'un projet – diagnostic, programme d'action, suivi ou évaluation – projet qui engage l'agglomération bordelaise.

Il peut être également faire des propositions en matière d'actions nouvelles. C'est d'ailleurs l'objet de la mission qui lui a été confiée en février 2004 sur l'attractivité et le développement durable de l'agglomération bordelaise.

Le C2D peut également pratiquer l'auto-saisine et produire un avis sur un sujet ou un thème qu'il considère comme important pour l'agglomération.

La portée effective de cette instance demeure toutefois en retrait sur certains aspects, si l'on en croit les témoignages d'experts que nous avons rassemblés et qui figurent dans le corps des développements.

► En Décembre 1999, la CUB a créé une Conférence Consultative d'Agglomération. Celle-ci était alors composée de 41 membres chargés de représenter les activités économiques, sociales et associatives de l'agglomération.

► En Octobre 2000, suite aux directives de la loi Voynet pour l'aménagement et le développement durable du territoire, la communauté urbaine a transformé cette conférence consultative en Conseil de Développement Durable de l'Agglomération

Bordelaise. Ce nouveau conseil, consulté pour le projet de contrat d'agglomération, a rendu un avis favorable.

► En Juillet 2002, le C2D s'est élargi à 68 membres, en intégrant 27 représentants des « habitants ».

► En 2003, le C2D a été consulté pour le Plan local d'urbanisme (PLU), le Plan de déplacement urbain (PDU) et a aidé à élaborer la Charte pour l'environnement vers le développement durable.

► En Février 2004, le Conseil de Développement durable a mené une réflexion prospective sur la stratégie à mettre en œuvre pour renforcer la position européenne de l'agglomération. Il s'est appuyé sur les critères que la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale) avait utilisés en 2002 pour comparer le rayonnement de 180 agglomérations européennes.

► En Janvier 2005, Alain Rousset succède à Alain Juppé à la présidence de la CUB et du C2D. Il crée alors une direction composée de cinq personnes au sein même des services de la CUB pour animer et coordonner les travaux de ce conseil de développement durable (jusque là, ces missions étaient assurées par des consultants extérieurs).

► En juin 2005, Le C2D a proposé une série de mesures visant à allier le développement durable et amélioration de l'attractivité de l'agglomération bordelaise.

► En Octobre 2005, le président Alain Rousset invite le C2D à une nouvelle réflexion prospective : « Quelle agglomération souhaitons-nous en 2020 ? », ainsi qu'à la participation à l'élaboration d'un projet d'Agenda 21 communautaire. Cette mission se compose dans un premier temps de trois axes :

- la thématique du logement
- la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)
- l'Enseignement Supérieur et la Recherche

► En Juillet 2006, le C2D a présenté ses premières conclusions lors d'une séance plénière.

b) Le dispositif « Pédagogie et Développement durable »

En 2001 la CUB a mis en place un dispositif d'éducation à l'environnement à destination de toutes les écoles primaires publiques et privées et des établissements spécialisés de son territoire. Ce programme a pour objectif premier de sensibiliser les élèves, par le biais d'actions simples, aux thèmes des transports en commun, du tri des déchets, de l'énergie ou encore de la gestion de l'eau.

► Depuis la rentrée scolaire 2006/2007, la CUB a également lancé des Agendas 21 scolaires auprès de cinq écoles de son territoire. L'Agenda 21 scolaire se déroule sur trois ans, la première année du processus consiste à établir un comité de pilotage qui comporte des élèves de tous niveaux et des membres de l'équipe pédagogique. La deuxième année, le comité de pilotage réalise un état des lieux de l'établissement,

c'est-à-dire un diagnostic. Enfin, durant la dernière année, il s'agit de mettre en place un plan d'actions suite au diagnostic effectué l'année précédente.

► Pour la rentrée scolaire 2007/2008, la CUB a édité un guide intitulé « Agir pour le Développement durable ». Il est destiné à l'ensemble des enseignants du primaire et des établissements spécialisés de la Communauté urbaine et présente les actions dont les élèves peuvent profiter ainsi que les démarches à suivre. Les enseignants peuvent par exemple bénéficier d'une demi-journée de sensibilisation au développement durable. Il leur est également proposé un support pédagogique ainsi que deux journaux à visée pédagogique, l'un dédié aux espaces verts, et l'autre à la lutte contre le réchauffement climatique.

► La CUB propose également des actions de sensibilisation ou des actions de projet.

- Les actions de sensibilisation se déroulent sur une journée ou une demi-journée, et abordent des thèmes tels que le tri sélectif, le recyclage, les transports en commun, les énergies renouvelables, l'eau ou encore le changement climatique.
- Les actions de projets visent à faire intervenir une association sur un thème de Développement durable.

Métropole lilloise

A. Echelle de l'agglomération : CU Lille Métropole

La Communauté urbaine de Lille Métropole (LMCU) est active depuis plusieurs années en matière de développement durable, qu'il s'agisse de politiques des déchets, de transports, d'aménagement ou d'urbanisme. En 2002, Lille Métropole a consolidé son engagement en faveur du développement durable et initié une politique globale. Elle a institué une Commission d'élus chargée d'élaborer la stratégie métropolitaine de développement durable et de construire un « Agenda 21 métropolitain », finalisé en 2007. Compte tenu du lourd héritage industriel de la métropole, qui a marqué le tissu urbain et social et laissé de nombreuses friches polluées, la thématique du renouvellement urbain durable, visant à reconstruire la ville sur elle-même, s'est imposée d'emblée comme un axe prioritaire de réflexion. Lille Métropole communauté urbaine a décidé d'adopter, en réponse à l'héritage d'un mode de production qui a laissé de nombreuses séquelles sur son territoire, de nouveaux principes de développement en croisant efficacité économique, cohésion sociale et respect de l'environnement, tout en cherchant à améliorer le cadre de vie des habitants.

I. La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : Lille Métropole Communauté Urbaine (LMCU)

Nombre d'habitants : 1 100 000

Site Internet : www.lillemetropole.fr

2. Les grandes étapes de la mise en place d'une démarche de DD

► *Engagement de la collectivité dans une démarche d'Agenda 21 local :*

- Dynamique lancée depuis 1992
- En 2001, les élus de la LMCU s'engagent dans une démarche de réalisation d'un Agenda 21 communautaire
- Engagement formalisé et effectif dans la démarche Agenda 21 adopté le 10 février 2006, et élaboration d'un PLH.

► *Historique de l'inscription de la collectivité en matière de DD urbain :*

- Avant 2002, signature de la Charte d'Aalborg ; engagements en regard de la Charte d'Aalborg +10.
- Elaboration de documents de planification ayant une dimension Développement durable : Schéma directeur, PLU...
- En 2002, Lille Métropole a consolidé son engagement en faveur du DD, en initiant une politique se voulant « globale ». Elle a institué une Commission d'élus chargée

d'élaborer la stratégie métropolitaine de Développement durable et de construire un « Agenda 21 métropolitain », finalisé en 2007.

- La même année, La LMCU adopte un Plan de Déplacements Urbains (PDU), afin d'affirmer sa volonté de maîtriser les déplacements, notamment en développant les modes de transports alternatifs à la voiture.

- Dans le cadre des démarches internationales (Protocole de Kyoto...) et nationales actuelles de mobilisation des territoires pour le DD, la LMCU fait désormais valoir son bilan pour aller plus loin. L'opération MIEL 21 (Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales), lauréate de l'appel à projets lancé en 2003 par le Ministère de l'Ecologie et du Développement durable et destinée à soutenir 13 micro-projets d'aménagement et d'équipements HQE, témoigne de cette inscription communautaire en termes de DD urbain. De même, le Plan Local d'Urbanisme, approuvé en 2004, a acté cet engagement métropolitain à travers le Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

4. Le portage et la portée de l'Agenda 21 local dans l'organisation de la collectivité¹

Date d'engagement ou de délibération de l'Agenda 21	10 Février 2006
Intégration dans l'organigramme des services de la collectivité	Direction Aménagement et Cadre de Vie
Portage politique de la démarche	Elus (moins net qu'à la ville de Lille)
Portage technique de la démarche	- Service Développement Durable - Chargée de l'Agenda 21
Adhésion à une association spécialisée sur le DD	- 4D - Comité 21 - ICLEI

II. Avancement et contenu de la démarche d'Agenda 21 local

On dégage à ce niveau trois angles d'approche qui se complètent :

- le diagnostic de développement durable
- la problématique de la « gouvernance » de l'Agenda 21 local
- le Plan d'action lié à cet Agenda 21 et ses applications

1. Le diagnostic de développement durable

L'Agenda 21 de Lille Métropole entend à la fois incarner la dimension opérationnelle du Développement durable et traduire de nouvelles ambitions de changement. Il présente la particularité de s'appuyer explicitement sur un bilan communautaire et n'a donc pas vocation à remplacer les schémas et les documents stratégiques mis en œuvre par la CU : Schéma directeur, Plan de déplacements urbains, Plan local d'urbanisme, Plan local de l'habitat, stratégie de développement économique...

Il est davantage question de production de transversalité dans les démarches, en termes de rapports inter-acteurs et inter-échelles de l'action publique territoriale :

¹ On renvoie aux informations disponibles sur le site Internet de la LMCU, ainsi qu'à notre enquête.

« L'Agenda 21 s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue qui identifie, à partir des politiques et des pratiques existantes, les marges de progression possibles, en recherchant notamment une plus grande transversalité entre les actions. A travers cette volonté de mise en cohérence, il peut constituer également un appui pour la contractualisation avec d'autres partenaires institutionnels, en particulier dans le cadre du contrat d'agglomération ».

Cette promotion des intersections porte également sur les rapports entre « Lille Métropole, le territoire et ses habitants », c'est-à-dire entre l'institution d'agglomération, les communes membres et les citoyens. « L'Agenda 21 représente une nouvelle perspective de rayonnement pour notre établissement, en particulier dans le cadre du dialogue qu'il établit au quotidien avec les communes, les forces vives et les habitants du territoire », lit-on sur le site de la LMCU.

En cela, la démarche de DD de l'institution (penser le DD par des expérimentations et une inscription transversale aux services de la CU) se veut élargie au DD du territoire, à travers le passage à une logique de projet et des actions de mobilisations des habitants, à titre individuel et en tant que groupes organisés : « L'Agenda 21 vient en appui à la dynamique de gestion de projet lancée par la Direction générale et la Direction des ressources humaines » de la LMCU, qui y associe « l'ensemble des services de la Communauté urbaine ». « En apportant une plus grande lisibilité sur les actions menées et les pistes de travail à envisager, l'Agenda 21 s'inscrit pleinement dans la démarche de projet. La réussite des politiques communautaires de développement durable ne peut s'opérer *in fine* qu'avec les citoyens qui doivent être sensibilisés aux enjeux que sous-tendent ces politiques. L'Agenda 21 représente à cet égard un outil pour développer l'éducation au développement durable, sur les champs de compétences communautaires », est-il encore avancé, en évoquant notamment aussi des expériences de partenariats que la LMCU a développées avec des associations (politique de déplacements, espace naturel métropolitain, appel à projets associatifs...).

Il apparaît en cela que l'Agenda 21 de Lille Métropole se veut d'abord un dispositif de mise en cohérence entre les politiques territoriales (incarnées dans différents outils : Schéma directeur, PDU, PLU, PLH...), en même temps que de promotion de partenariats avec les différents acteurs de ce territoire (plus ou moins institutionnels : communes, entreprises, associations, habitants), notamment dans le champ de l'éducation au DD. Après deux ans de « dialogue interne et externe », **trois axes d'actions ont été retenus**, énoncés comme suit :

- « Le développement durable comme levier pour l'attractivité et la cohésion sociale »
- « Construire la ville durable, économe des ressources, agréable à vivre et à voir »
- « Rechercher l'exemplarité dans le fonctionnement de Lille Métropole Communauté Urbaine ».

► **Axe 1 : « Le développement durable, levier pour l'attractivité et la cohésion sociale de la Métropole »**

Le développement de la métropole lilloise se situe dans un contexte particulier, qui joue dans les politiques locales de DD menées : il s'agit en effet pour la LMCU de tenir à la fois l'objectif de reconversion du passé industriel très prégnant localement et de favoriser de nouvelles dynamiques économiques, sociales et institutionnelles.

Parallèlement, se pose la question des compétences à agir. De ce point de vue, Lille Métropole intègre de nouvelles compétences comme le développement économique et les grands équipements culturels et sportifs ; la CU met en avant sa « volonté de faire du développement durable un moteur de l'identité métropolitaine ». Mais ceci passe aussi par des rapports avec les communes membres sur ces enjeux inter-échelles du DD urbain. En cela, il est bien souligné que « les engagements de l'Agenda 21 doivent permettre de démontrer, d'affirmer et de mieux partager une vision du développement avec les communes ».

Cet axe se décline plus précisément autour de trois aspects, qui restituent du reste ces enjeux :

- « la promotion de la vision d'un avenir durable de la métropole lilloise »
- « la qualité du cadre de vie comme moteur du développement »
- « la consolidation du dialogue avec les communes et les habitants »

Lille Métropole cherche d'abord à promouvoir l'image d'une métropole *pionnière* en matière de DD, et ce notamment sous l'angle de l'amélioration du cadre de vie. A cet effet, on peut repérer un dispositif de communication orienté vers plusieurs cibles : les partenaires institutionnels de la LMCU, d'une part, sous la forme de contractualisations par exemple, et les habitants, d'autre part, par la mise en évidence du bilan des actions menées en faveur du DD. A titre d'exemple, la réalisation d'une exposition itinérante de sensibilisation à la Haute Qualité Environnementale, la conception de films pédagogiques portant sur des thèmes transversaux emblématiques des enjeux du DD, ou encore, lancée en 2007, une « Journée annuelle de la Planète » pendant la Semaine nationale du Développement durable... Penser le DD à l'échelle de la métropole se veut donc passer par une réflexion collective. Cet aspect sensible de l'élaboration de l'Agenda 21 se traduit notamment à travers l'opération « Métropole lilloise 1970-2030 ». Cette dernière est basée plus précisément sur un double questionnement de portée opérationnelle, à savoir : Quels sont aujourd'hui les enjeux qui pèsent sur le devenir à long terme de la métropole lilloise ? Quelles sont les actions à mettre en œuvre dès à présent pour y répondre ? Ce travail s'inscrit spécifiquement dans un certain rapport au temps : il est à la fois, pour une part, rétrospectif (quelles évolutions de la métropole lilloise depuis 1970 ?) et, pour une autre, prospectif – visant à une mise en perspective à l'horizon 2030 et du futur SCOT. Il est question d'organiser une réflexion sous forme d'ateliers de travail, sur une ou deux années – signe, ici aussi, de processus toujours en train de se faire en matière de DD urbain.

Afin d'intégrer plus particulièrement la « qualité du cadre de vie » comme moteur du développement, ce qui constitue un objectif récurrent dans les inscriptions locales du DD au niveau de la CU, Lille Métropole vise à une déclinaison du répertoire de DD portant sur l'amélioration de la qualité urbaine et environnementale dans territoire, on l'a dit, marqué par l'empreinte de son passé industriel. En même temps, l'amélioration du cadre de vie est également vue comme une possible contribution à l'attractivité territoriale, pour que s'installent de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants. Parmi les actions entreprises, la qualité environnementale des zones d'activité et la préservation de la biodiversité sont mises en avant au titre de la prise en compte de la protection de l'environnement dans cette démarche.

Deux propositions sont énoncées explicitement dans ce but. Il s'agit, au premier titre, de concrétiser les réflexions engagées visant à approfondir la relation

entre la qualité environnementale des zones d'activité, la préservation de la biodiversité et l'attractivité résidentielle et économique, d'une part, et le développement de partenariats avec le monde de l'entreprise et ses représentants, d'autre part (Chambre de commerce et d'industrie de Lille Métropole, regroupement Entreprises et Cités...).

Parallèlement, le secteur des éco-entreprises est également un axe de développement revendiqué. Celui-ci recouvre l'ensemble des activités économiques liées à l'environnement (emplois d'ingénierie, laboratoires, industries, artisanat, commerce, agriculture...). S'agissant de soutenir ce secteur, la LMCU a dégagé plusieurs cibles qui visent à « accompagner l'émergence d'innovations économiques à plus-value environnementale et sociale ». Parmi les domaines ciblés, on peut citer :

- *Les résidus urbains* : cet axe est censé se matérialiser notamment par le projet l'implantation d'un centre de tri sur une friche à Roubaix. Il est actuellement en cours d'étude au niveau des Directions des résidus urbains et de l'aménagement et du renouvellement urbain de la LMCU, qui est confrontée à la gestion de la problématique de pollution des sols.
- *L'habitat*, en particulier à travers la valorisation du lin comme matériau d'isolation dans le cadre des démarches de soutien à la construction écologique. Ce projet doit s'incarner dans un partenariat avec le Conseil régional, qui dispose d'un centre de développement sur les éco-entreprises.
- *La promotion de modes de production biologique*, par lesquels il s'agit de tenir le triptyque préservation de l'environnement, valorisation des paysages et création d'emplois. Le développement corrélé de l'agriculture correspond aussi à un objectif de maîtrise de la valeur foncière agricole. Celle-ci constitue en effet un levier possible et mis ici en avant afin de limiter l'étalement urbain – enjeu transversal et récurrent du DD territorial, on le sait. L'Agenda 21 propose un travail d'accompagnement avec la profession, mis en place dans le territoire des Weppes, avec pour ambition plus large un soutien à l'agriculture biologique en termes contractuels, à travers un partenariat avec les différents acteurs institutionnels impliqués.
- *Le développement de services de proximité d'utilité sociale*, projet étudié en relation avec celui de Plan d'économie sociale et solidaire du territoire métropolitain.

Afin de réaliser ces objectifs, la LMCU propose d'identifier les activités liées à l'environnement comme un axe de développement économique, en retenant trois sites pilotes. Il s'agit également de coordonner l'action avec la Région et le Département, notamment à travers des actions originales de *formation* aux enjeux du DD urbain : la formation des acteurs du bâtiment est vue comme une condition préalable de réponse par le marché à la perspective de construction massive de logements impulsée par le PLH. Par là, il s'agit corrélativement de promouvoir en interne une politique d'achat qui structure l'offre des entreprises : l'objectif affiché est de renforcer la capacité des entreprises à répondre aux clauses des marchés publics de la LMCU et de promouvoir le développement durable dans l'offre des entreprises.

Un autre axe de promotion du DD concerne le réemploi des déchets, dans une perspective de développement économique, autour de deux initiatives : d'une part, la formulation d'une commande claire en ce sens au prestataire de collecte des

déchets ménagers en profitant du renouvellement qui a eu lieu le 1^{er} janvier 2007 (via le marché de l'appel d'offres) et, d'autre part, l'encouragement à la structuration de nouvelles filières de traitement des déchets.

En outre, sur ces enjeux de DD urbain, Lille Métropole prend place au sein de plusieurs programmes européens qui recouvrent des questions environnementales, comme *Pilot*, *Hearts* et *GipsyNoise* (transports) et *Liveable cities* (urbanisme). Dans l'optique d'un positionnement renforcé en direction de la Commission européenne, la priorité est donnée, d'une part, au renforcement de la participation de la LMCU aux programmes européens à dimension environnementale, notamment concernant la problématique localement forte des sols pollués et, d'autre part, au développement de sa présence au sein même des procédures d'élaboration des directives européennes. Parallèlement, un certain nombre d'initiatives de coopération décentralisée ont aussi été suivies : création d'une station d'épuration au Liban, mise en place d'un plan de sauvegarde d'une île au Sénégal..., ou encore intégration par la LMCU des objectifs de Développement du Millénaire (ODM) adoptés par les Nations Unies en septembre 2000 afin de lutter contre la pauvreté.

En termes territoriaux de proximité, cette fois, la question des relations (« la qualité du dialogue », selon les termes employés) entre la LMCU et les communes qui la composent est également un aspect d'importance pour la démarche DD, compte tenu de sa transversalité. D'où un enjeu qui consiste à faire que la démarche « prenne », ce qui passe par « la conception et la mise à disposition de nouveaux outils d'appropriation de l'action communautaire », explicitées par un double objectif :

– le premier tient, en termes participatifs, à l'appropriation par les habitants de ces enjeux de DD, en rapport au niveau de la CU pensé en relation avec celui des communes membres, « pour qu'ils puissent mieux comprendre et participer à l'action communautaire ». Il est ainsi, par exemple, question de supports de diffusion à l'occasion de la concertation avec les habitants sur le projet du centre de valorisation organique (CVO) ou de l'édition d'une plaquette sur les « zones 30 ». L'intégration d'un tel volet « communication auprès des habitants », en amont des projets, se traduit dans une Charte de la concertation, dont l'objet est précisément de définir les procédures d'information, de sensibilisation et de concertation avec les habitants (par exemple avec la mise en place d'un numéro vert). Dans le même sens, on peut repérer des actions en direction du public scolaire et par le biais d'associations qui concourent au DD.

– et le second concerne, au niveau institutionnel, l'échange de savoir-faire et la reproduction de démarches innovantes et expérimentales entre collectivités. Ainsi, en direction des communes, Lille Métropole a récemment mis en place un « Club développement durable des communes ». Cette structure est destinée à l'ensemble des communes, et particulièrement aux plus petites, qui sont dépourvues d'une administration spécialisée sur les questions de DD. Cette scène se veut « un espace d'échange pour la diffusion de nouveaux principes de l'action publique, d'expériences et de mutualisation de moyens d'ingénierie ». De plus, c'est là un outil qui se comprend aussi par rapport à l'enjeu de production de cohérence entre les démarches d'Agenda 21 menées aux échelles communales et intercommunale.

► **Axe 2 : « Construire une ville durable, économe des ressources, agréable à voir et à vivre »**

Lille Métropole a inscrit depuis le début des années 1990 l'enjeu du *renouvellement urbain* au premier plan de sa stratégie urbaine. L'ambition affichée d'un « retour de la ville sur elle-même » porte et supporte le projet d'une « Ville durable » conciliant les trois piliers du DD : cohésion sociale, efficacité économique et respect de l'environnement. Concrètement, le chaînage avancé est le suivant : l'objectif d'une ville plus compacte doit permettre une économie de l'espace et favoriser la mixité sociale, améliorer les échanges et limiter, par la maîtrise des déplacements automobiles, les émissions de gaz à effet de serre. A cet effet, la LMCU a mené des expérimentations que l'Agenda 21 vise à mieux faire connaître et à diffuser.

Plusieurs thématiques d'actions concrètes ont été dégagées :

- ***La conception d'un ou plusieurs éco-quartiers pilotes (déjà en cours)***²
- ***Les champs captants***

La zone des champs captants (au sud de la métropole lilloise) bénéficie d'un dispositif de protection qui vise à résoudre une double problématique de pollution liée à l'utilisation des intrants dans l'agriculture et à l'absence de raccordement à l'assainissement d'une partie du parc privé. Il s'agit à travers la démarche d'Agenda 21 de définir une réponse « globale » aux enjeux de la protection de ces champs captants, en incluant des partenariats inter-institutionnels avec l'Etat et la Chambre d'Agriculture.

- ***La « ville compacte et conviviale »***

Derrière ce slogan, la LMCU vise la lutte contre l'étalement urbain et une densification maîtrisée « ouvrant à de nouvelles formes architecturales, de nouvelles relations entre les habitants et un nouveau rapport à l'environnement ». Ceci concerne à la fois la valorisation de travaux menés en interne (des outils pédagogiques pour les services communautaires) et la sensibilisation des élus à la notion de densité, ainsi que la mise en place d'un partenariat avec les opérateurs de logements, notamment en termes d'adaptation de leur offre aux besoins, qui sont liés au coût du foncier et à l'évolution des demandes.

- ***La maîtrise de l'acquisition et de la gestion des sols pollués***

C'est là un enjeu local de taille. Plus de cinquante sites sont aujourd'hui identifiés dans le PLU. Les bases de données BASIAS (anciens sites industriels et de services) et BASOL (sols pollués) estiment à 5 000 le nombre de sites métropolitains qui ont abrité des activités ayant eu un impact sur l'environnement. Afin de mieux pouvoir les gérer, il s'agit de disposer d'une traçabilité accrue des pollutions permettant une meilleure définition du projet urbain qui viendra s'installer sur le sol concerné et la définition d'une méthode d'intervention commune. Quatre

² On renvoie au corps des développements du 2^e rapport POPSU que nous avons remis.

groupes d'actions sont soulignés au titre de l'Agenda 21, afin de consolider la gestion par Lille Métropole des sols pollués :

- Le développement de l'expertise des services concernés, notamment à travers la création d'une cellule scientifique.
- Le renforcement du partenariat avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) et avec le pôle de compétences régional « Sites et Sols pollués ».
- Une meilleure intégration de la question des sols pollués dans les objectifs de la politique foncière, orientation prise en compte par la délibération-cadre sur la politique foncière adoptée en décembre 2005.
- Un meilleur positionnement de Lille Métropole en amont des interventions européennes.

- ***Le PDU***

L'objectif de ce document d'urbanisme, en regard du DD, est de favoriser un partage de la rue et de l'espace public entre les différents modes de transports et dans le sens d'une maîtrise des déplacements urbains. Plusieurs pistes de réflexion et d'action sont mises en évidence, en cohérence avec les objectifs de l'Agenda 21 ; en particulier :

- L'évaluation de l'impact du PDU sur la sécurité routière, les émissions de gaz à effet de serre et la santé des habitants.
- L'engagement d'une réflexion générale afin de renforcer la prise en compte du DD à l'occasion de l'écriture du nouveau PDU. Une attention particulière touche à des problématiques comme l'impact énergétique des équipements commerciaux périphériques vis-à-vis des équipements urbains, les types d'énergie dans les transports en commun, la maîtrise du bruit, l'égal accès aux transports en commun pour l'ensemble du territoire...

- ***Le renforcement des modes de transports alternatifs à la voiture***

La LMCU a engagé une politique de transfert modal de l'automobile vers les transports collectifs et les déplacements doux. De nouvelles pistes d'action ont été définies comme l'augmentation de la capacité et l'amélioration des conditions d'accueil du métro, la mise en cohérence des tarifs, l'aménagement d'un réseau de bus à haut niveau de service, le lancement d'un projet de tram-train... Il s'agit également d'améliorer entre autres les conditions d'usage du vélo et de constituer un réseau d'usagers-testeurs pour les TC et les déplacements doux, afin de mieux connaître les perceptions et les attentes des utilisateurs.

- ***La question des déchets : « Une meilleure prise en compte de la relation entre résidus urbains, urbanisme et maîtrise de l'énergie »***

La LMCU souhaite améliorer sa politique de tri sélectif, notamment face aux contraintes liées à l'accessibilité de certains quartiers, à l'importance et au rythme de fonctionnement quotidien du réseau de collecte et de tri qui marquent l'espace et génèrent une consommation significative d'énergie liée au transport des déchets. Du point de vue de l'institution comme levier, donc, sont étudiés le choix de véhicules plus adaptés et la localisation des équipements, qui peuvent représenter un

important potentiel d'économie d'énergie. A titre d'exemple, la localisation du Centre de Valorisation Organique (CVO) en bord à voie d'eau permet l'économie de 12 500 navettes de camions par an.

- ***La sensibilisation des habitants à la dépense énergétique***

On touche ici à la problématique de l'habitat ancien, qui est très consommateur d'énergie, ce qui pèse en même temps sur le budget des habitants. D'où une réflexion sur une thermographie aérienne infrarouge de l'agglomération, pour sensibiliser directement ces derniers qui pourraient visualiser la qualité d'isolation de leur maison. Une autre piste tient aussi au travail d'expertise technique et économique des matériaux recyclés dans les chantiers de la LMCU.

- ***Le développement de la qualité environnementale***

Quatre grands domaines d'application ont été dégagés ; ils visent la QE des espaces publics, des parcs de stationnement, des zones d'activités et de l'habitat.

▪ *Les espaces publics*

Pour faciliter la prise en compte de la QE dans la conception, plusieurs initiatives ont été lancées, parmi lesquelles la rédaction d'un catalogue des matériaux de voirie, la création de l'Atelier espace public, animé par l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole (ADULM), et la définition d'Analyses de Cycle de Vie (ACV) simplifiées sur certains matériaux de voirie. Des sites pilotes, géographiques ou thématiques, ont été identifiés pour accompagner la mise en œuvre de cette politique.

Sous l'impulsion de l'opération MIEL 21, cette politique intègre désormais un volet environnemental qui vise notamment à promouvoir les chantiers verts, à favoriser la biodiversité et à maîtriser le cycle de l'eau. Il s'agit de concentrer les efforts sur l'approfondissement de la démarche de QE des espaces publics, en réalisant une étude " multi-sites " et en identifiant cinq sites pilotes dans la métropole lilloise, mais aussi en faisant connaître les projets communautaires définis comme exemplaires, dans le but explicite pour la LMCU de multiplier les « bonnes pratiques » et en poursuivant l'accompagnement des projets MIEL 21.

Parmi les premières réalisations, on peut signaler les projets MIEL à Ennetières-en-Weppes, Marcq-en-Baroeul (démarche éthique pour le choix des matériaux) et Comines-Sainte-Marguerite (valorisation des déplacements doux). La démarche passe par la constitution d'une boîte à outils et l'accompagnement de la réalisation de sites pilotes dans la métropole lilloise.

▪ *Les parcs de stationnement*

En premier lieu, les projets issus de l'opération MIEL 21 ont permis de définir les premiers éléments d'un volet environnemental. C'est le cas des projets de places dans les centres-villes d'Ennetières-en-Weppes et de Marcq-en-Baroeul, et de la requalification de la rue de Lille à Comines - Sainte Marguerite.

La généralisation du traitement environnemental des parcs de stationnement est désormais visée. Situé sur la zone sensible des champs captants, le parc de stationnement d'Houplin-Ancoisne illustre une telle orientation environnementale

pensée de façon transversale : acheminement des matériaux par voie d'eau, installation d'une géo-membrane contre l'infiltration des substances polluantes, aménagement de noues pour un meilleur tamponnement des eaux de ruissellement et aménagement paysager accordant une large place au végétal. L'objectif est l'identification d'une démarche applicable à tous les sites de stationnement.

D'autres actions sont envisagées en direction de la généralisation de la gestion alternative des eaux de pluies des parcs de stationnement, de l'approfondissement des questions relatives à l'éclairage public, à la gestion et au coût des espaces paysagers ou encore la mise en place d'une charte qualité des zones d'activité.

- *Les zones d'activités*

La recherche de qualité dans l'aménagement des zones d'activités a donné lieu à un projet de charte qui comprend un volet environnemental avec l'application de techniques alternatives d'assainissement, un éclairage public économe en énergie, un aménagement paysager et une gestion différenciée des espaces verts moins dépendante de l'intervention humaine et mécanique. L'Agenda 21 de la LMCU doit permettre de finaliser la réflexion et d'aboutir à une mise en œuvre opérationnelle, notamment à travers la constitution d'un partenariat transversal entre les entreprises, les aménageurs et les gestionnaires.

- *L'habitat*

1,5 millions d'Euros ont déjà été investis au soutien de la HQE au travers du PLH. Pour le logement neuf, l'aide communautaire projette la mise à disposition des bailleurs d'une assistance spécifique et le financement du surinvestissement lié à la démarche. Un mode de soutien équivalent est en réflexion pour le logement ancien. L'Agenda 21 est donc considéré comme une opportunité de préciser dans le PLH les objectifs de qualité environnementale et les modalités de leur mise en œuvre (référentiel, ingénierie, procédures d'instruction...).

Sur ce plan aussi, la CU s'engage dans le cadre de démarche inter-échelles et inter-acteurs et institutions, notamment par rapports aux interventions de l'ADEME et de la Région Nord-Pas de-Calais, qui ont déjà mis en place un dispositif d'aide à la HQE. Ceci doit aussi permettre de mettre en application les outils d'analyse et les dispositifs facilitant le financement de la HQE dans le logement – dans le neuf et le parc existant –, de définir les niveaux d'exigence demandés aux bailleurs et de les accompagner dans les démarches HQE, en même temps que de renforcer l'effet levier de la politique foncière sur la QE des logements, à partir des outils comme le cahier des charges pour les ZAC et lotissements habitat ou les concours de promoteurs-concepteurs et d'architectes.

- ***Une prise en compte forte des enjeux de l'eau***

- *Les espaces naturels au service de l'eau*

L'objectif de la LMCU est d'intégrer les enjeux de la ressource en eau (sites des Prés du Hem, de la boucle de la Lys et du parc de la Deûle) et de l'hydraulique agricole (Val de Marque et secteur de l'Espierre) au sein de l'Espace Naturel Lille Métropole.

▪ *Urbanisation et cycle de l'eau*

La LMCU expérimente des techniques alternatives d'assainissement plus respectueuses du cycle de l'eau : puits ou bassin d'infiltration, noues, tranchés, chaussées/réservoirs. Il s'agit encore de définir la répartition des rôles entre LMCU, les villes et les aménageurs pour l'aménagement, la réalisation et la gestion des ouvrages d'assainissement alternatifs.

▪ *La sensibilisation du public*

L'objectif est de sensibiliser la population à la fragilité de la ressource en eau et la nécessité de l'économiser, par le biais notamment de la « Maison de l'eau » implantée sur la base de loisirs des Prés du Hem, et d'engager une réflexion spécifique sur la sensibilisation des enfants.

► **Axe 3 : « Rechercher l'exemplarité dans le fonctionnement de Lille Métropole »**

L'Agenda 21 met en avant trois domaines d'action en termes de DD de l'institution :

- ***La vie communautaire***

- L'organisation des déplacements des agents de la LMCU

Le levier PDE est en particulier promu : remboursement à hauteur de 50 % des abonnements de transports en commun, amélioration de la place du vélo, acquisitions supplémentaires de véhicules propres au sein du parc automobile de LMCU...

- Le « partage d'une culture du développement durable »

Ceci vise la mise en place d'un programme de communication interne auprès des agents communautaire, ainsi que l'introduction de produits bio et l'application d'un rythme plus saisonnier pour le restaurant du personnel communautaire.

- ***L'organisation communautaire***

- Une « gestion économe et durable » des équipements communautaires

L'objectif est la réduction des consommations énergétiques et la révision des contrats EDF. Les économies d'énergie pour l'assainissement sont également prises en considération, ainsi que la signalisation et la gestion technique des bâtiments. Pour cela, la LMCU ouvre de nouvelles pistes de réflexion : l'installation de capteurs solaires, le développement d'énergies renouvelables pour le fonctionnement interne de l'institution, le recours à des techniques de valorisation des boues par méthanisation...

- L'application de techniques se voulant innovantes en termes de DD

Il s'agit de généraliser dans le fonctionnement interne de la LMCU les techniques d'économies de ressources des bâtiments et la dématérialisation des procédures (économie de papier par l'utilisation du CD, par exemple, pour les délibérations...).

- L'achat éthique

Ceci se manifeste par l'intégration dans les procédures d'achat de la collectivité de clauses garantissant notamment une meilleure protection de l'environnement, le respect des droits fondamentaux et favorisant l'insertion des personnes exclues du marché du travail. Cet objectif passe par la mise en place d'un dispositif d'action dans ce sens, vis-à-vis des filières et les produits éthiques ou encore de la formation des acheteurs, des juristes et des gestionnaires concernés.

- **La conception de nouvelles procédures d'aide à la décision**

Trois champs d'action ont été identifiés pour mener cette démarche :

- Rendre systématique « l'éclairage » Développement durable au sein des commissions d'appel d'offre.

- Faire entrer le « coût global » dans les logiques (y compris comptables) des décisions d'investissement (c'est-à-dire démontrer que le surinvestissement d'une démarche HQE est ensuite amorti par les économies de charge qui en résultent, si l'on se situe dans une échelle de temps plus longue).

- Mesurer le caractère durable des projets urbains, c'est-à-dire mettre en place un examen préalable de ces projets afin de maintenir un suivi entre les étapes d'élaboration et de mise en œuvre, avec des outils d'évaluation.

2. De la "gouvernance" de l'Agenda 21 local

L'Agenda 21 de Lille Métropole, piloté par S. Scharly, présidente de la Commission Développement durable, met en avant le principe d'appropriation collective. Le Plan d'action qu'il intègre se veut en ce sens le résultat de la consultation des élus – notamment des Vice-présidents de Lille Métropole –, des agents, des partenaires institutionnels comme les 85 communes membres, des entreprises, des Universités, ainsi que des associations et des habitants.

L'administration communautaire n'en occupe pas moins une place première dans cette « construction collective », notamment dans le cadre de deux démarches de concertation suivies en interne :

- Une première démarche a été menée auprès de l'ensemble des agents, dans le cadre de l'opération « 100 idées pour l'Agenda 21 », une opération de *brainstorming* associant les 2 300 agents de la CU. Au terme de l'opération, 225 propositions ont été recensées. Cet outil vise à accompagner à la fois une amélioration de la connaissance et des évolutions des pratiques, en mettant aussi en place :

- une analyse des données du territoire pour observer l'impact de l'Agenda 21 (mesure de l'empreinte écologique et de l'IDH de la collectivité).

- une analyse des pratiques et des consommations de l'administration pour évaluer la dynamique interne sur le DD, à travers un « baromètre Développement durable » (recueil des données et définition d'objectifs par services, valorisation des bonnes pratiques internes).

- Une deuxième démarche a consisté en des rencontres avec les directions de la CU, dans le but de dégager des axes et supports à un travail de mobilisation politique, engagé sous trois angles :

- rencontres avec les vice-présidents les plus en prise avec les thématiques identifiées
- « approfondissement du débat », qui consiste en la consultation des groupes politiques (octobre-novembre), et de la commission du président dédiée à l'Agenda 21 (15 décembre 2005)
- parallèlement, objectif d'« élargissement du débat », qui tient en la consultation des partenaires institutionnels, des universitaires, du Conseil de Développement et des associations.

2.1. Organisation du pilotage

Organes de pilotage et de suivi	
- Organe de pilotage et de suivi politique : <i>Commission Développement durable</i>	<i>Composée d'élus de la LMCU</i>
- Organe de pilotage et de suivi technique : <i>Comité technique Agenda 21</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Responsables :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Directeur général des services - Directeur général adjoint chargé de l'aménagement urbain et du Cadre de vie ● <i>Fonctions :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Coordination de l'élaboration - Suivi de la mise en œuvre
Appui sur des instances existantes	
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Conseil de Développement</i> - <i>Agence d'urbanisme</i> 	

2.2. L'intégration d'une démarche de concertation-participation

Phases	Dispositifs et outils mobilisés	Acteurs et instances associés
Diagnostic	Mise en avant d'une « construction collective »	Services de la LMCU
Identification des enjeux	« construction collective »	- Services de la LMCU - Elus (vice-présidents et groupes)
Elaboration du Plan d'actions	« construction collective »	- Services de la LMCU - Elus (vice-présidents et groupes) - Partenaires extérieurs : Conseil de développement, Agence d'urbanisme, associations, universitaires...
Mise en œuvre du Plan d'actions	Partenariats	Associations

2.3. Suivi et évaluation

Phases	Outils mobilisés	Acteurs et instances associés
Diagnostic	Mise en avant récurrente d'une démarche de construction collective	Association de la Mission Evaluation et Planification (aux différentes phases)
Identification des enjeux		
Elaboration du Plan d'actions		
Adoption du Plan d'actions		
Mise en œuvre du Plan d'actions	Mise en œuvre de 6 chantiers prioritaires (<i>infra</i>) d'ici 2008	
Processus continu de suivi et d'évaluation	* Identification des actions suivantes : - Evaluation du Plan d'action Agenda 21 - Baromètre Développement durable - Base de données environnement - Intégration du DD dans l'évaluation des performances de LMCU - Plan Climat territorial - Détermination de l'empreinte écologique * Le bilan de la LMCU en matière de DD apparaît comme un outil moteur	

→ Trois points méritent des éclairages complémentaires :

- Les axes de travail dégagés au regard du diagnostic

Enjeux tirés du diagnostic de DD	Objectifs énoncés d'amélioration de la démarche de DD
1. Développement économique	Axe 1 : « Le développement durable, levier pour l'attractivité et la cohésion sociale »
2. Renouvellement urbain	Axe 2 : « Construire une Ville durable, agréable à vivre et à voir »
3. Organisation de la LMCU	Axe 3 : Rechercher l'exemplarité en interne
4. Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique	Elaboration d'un Plan Climat territorial

- L'évaluation du programme d'action

La LMCU s'appuie sur l'évaluation comme principe fort de la mise en œuvre des projets de DD urbain, en distinguant deux échelles, qui correspondent au DD de l'agglomération et de l'institution, c'est-à-dire à la dimension territoriale

respectivement interne de l'Agenda 21 de la LMCU, qui combine ces deux dimensions³ :

- *Le territoire*

Il s'agit à la fois de disposer d'un outil de connaissance détaillée de l'état de l'environnement dans la métropole lilloise, une base de données complétant les dispositifs qui existent au niveau régional, et, par là, de saisir dans quelle mesure le fonctionnement du territoire (l'habitat, les transports, l'économie...) a un impact sur cet environnement, préalable à une politique de sensibilisation pour encourager des changements de comportements.

- *Le fonctionnement interne*

On vise, sur ce plan, à disposer d'indicateurs sur les consommations et les pratiques de l'administration communautaire, dans l'objectif affiché de pouvoir *mesurer* la capacité de la LMCU à s'inscrire dans des modes de gestion durables, par exemple quant à l'évolution des achats éthiques ou de la consommation de papier et d'énergie.

- La création d'un baromètre DD

Ce baromètre se veut justement incarner l'intégration des enjeux d'environnement et de DD dans l'évaluation des performances de la LMCU, s'agissant de disposer d'« un éclairage régulier sur les progrès réalisés et les marges d'amélioration possibles dans la vie quotidienne de la LMCU », et par là d'un « outil de communication interne » qui puisse aussi être donné à voir vis-à-vis de l'extérieur. Pour ce faire, il a été décidé de combiner une démarche quantitative et qualitative (notamment, sur ce dernier aspect, des enquêtes menées en interne et auprès des partenaires concernés par le Plan d'action).

2.4. Caractérisation de la transversalité de la démarche

Dans le diagnostic comme dans les actions menées, sont impliquées l'ensemble des directions concernées de la LMCU.

3. Le Plan d'action et ses applications

La LMCU insiste sur l'importance des économies d'énergie, entre autres chez les particuliers, soulignant que les ménages aux revenus les plus faibles sont souvent ceux dont la facture énergétique est la plus importante. En matière économique, Lille Métropole s'engage en termes de DD urbain à encourager le développement des éco-entreprises, soutenir le secteur de la construction écologique et de l'agriculture biologique. En matière d'aménagement urbain, la LMCU réalise un éco-quartier, à partir duquel il s'agit plus largement de diffuser les principes de la HQE aussi bien dans l'habitat que les espaces publics. L'objectif de renouvellement urbain passe aussi par un recensement des sols pollués.

Parallèlement, la LMCU affiche des objectifs de DD de l'institution, on l'a vu : prise de conscience de ces enjeux à tous les niveaux de décision, dans les

³ A la différence, par exemple de l'Agenda 21 du Grand Lyon, qui est propre au fonctionnement de l'institution.

commissions d'appel d'offre par exemple, ou encore à travers la généralisation des achats éthiques, tout en liant cela en termes de chaînage avec un enjeu de « qualité », à savoir ici la « qualité de la relation avec les habitants ».

La mise en œuvre de l'Agenda 21 de la LMCU se fait à travers 6 chantiers prioritaires :

1^{er} chantier : « Engager Lille Métropole dans la lutte contre le réchauffement climatique »

Cet axe s'incarne dans l'élaboration d'un Plan Climat à l'échelle du patrimoine (en gestion directe et déléguée) et des politiques communautaires, en particulier en ciblant les économies d'énergie, en partenariat avec l'ADEME, et ce en déterminant les principales sources d'émissions de gaz à effet de serre que sont les transports, l'habitat et le tertiaire, d'où les trois champs d'action du Plan Climat. En termes de réalisations correspondant à des économies d'énergie, on peut citer à titre d'exemple la modernisation de la signalisation routière ou la circulation de bus au biogaz. A travers ce Plan Climat, la LMCU entend agir à deux échelles, territoriale et institutionnelle, ici aussi, en les intégrant transversalement, en commençant par la « gestion économe et durable des équipements communautaires » :

- sur le territoire, à travers les politiques communautaires.
- sur le patrimoine en gestion directe et déléguée de Lille Métropole.

Ce Plan Climat permet de développer des actions nouvelles, mais aussi de mettre en forme dans un cadre unique les objectifs déjà inscrits dans différents documents de planification ; par exemple, la mise en œuvre de l'Atlas éolien (schéma directeur), les prescriptions « énergie » (PLU) et, plus récemment, l'obligation HQE pour les constructions neuves (PLH).

2^e chantier : « Promouvoir, diffuser, partager la culture du développement durable »

Ce deuxième objectif, développé depuis 2006, touche à la communication et la sensibilisation du public pour accompagner le processus d'Agenda 21 communautaire. Plusieurs actions ciblées ont été menées dans cette optique : itinéraire DD des équipements communautaires, exposition itinérante de sensibilisation à la HQE, films pédagogiques, ou encore l'organisation de la « Journée annuelle de la Planète ».

En même temps, il s'agit également de former les agents de la LMCU aux techniques et aux « bonnes pratiques » de DD, notamment en réalisant une démarche pilote sur la HQE. L'évaluation de l'intégration du DD à Lille Métropole est en cours depuis le début 2007.

3^e chantier : « Consolider l'appropriation par les habitants de l'action communautaire »

Est ici visé ce qui correspond à un partenariat avec des associations locales à travers une convention d'objectifs pluri-annuelle et la rédaction d'une Charte d'engagement sur la concertation. A l'heure actuelle, la faisabilité d'un appui technique auprès des communes pour les inciter et les accompagner dans une

déclinaison locale d'Agenda 21 est à l'étude ainsi que la faisabilité d'un dispositif d'information des habitants sur le « Cadre de Vie », en articulation avec les communes. Lille Métropole constitue aussi un réseau d'usagers « testeurs » pour les transports en commun et les déplacements doux.

4^e chantier : « Concevoir et aménager la Ville durable »

Il s'agit d'abord de promouvoir la diffusion des techniques d'aménagement durable : assainissement pluvial alternatif, matériaux recyclés, récupération des eaux de pluie et de consolider l'expertise scientifique et technique sur les questions de sols pollués.

En outre, Lille Métropole promeut la place du vélo à travers différentes initiatives récentes : en améliorant leur stationnement, en évaluant les aménagements, en étudiant la faisabilité d'un système de location multi-sites. Elle a également mis en place la conception d'un éco-quartier pilote. Des actions sont aussi en cours à l'heure actuelle quant à la prise en compte du développement durable dans l'action communautaire sur l'habitat, les espaces publics, les zones d'activité, les parcs de stationnements, etc. (*cf. supra*).

5^e chantier : « Elaborer de nouveaux outils d'aide à la décision »

Depuis 2006, l'intégration des critères de DD dans le cadre du fonctionnement des commissions d'appel d'offre et dans la rédaction des cahiers des charges de la LMCU est explicitement mise en avant. Il s'agit aussi de réaliser l'opération « Métropole lilloise 1970-2030 », caractérisée par la réalisation d'un espace dédié à la prospective.

6^e chantier : « Développer les éco-entreprises »

Un travail d'amélioration de la connaissance du tissu des éco-entreprises sur le territoire métropolitain et d'encouragement de partenariats est en cours depuis 2007, ainsi que la réalisation d'actions ciblées sur trois axes : la qualité environnementale et l'habitat, le tri et le réemploi des déchets et l'agriculture biologique, en concertation avec le Conseil régional.

Il s'agit aussi de promouvoir une politique d'achat qui développe la prise en compte du DD par les entreprises locales, par l'intermédiaire des commandes de LMCU – en particulier s'agissant de la création de nouveaux produits et l'intégration de modes de production plus respectueux de l'environnement.

4. Evaluation de l'état d'avancement

Le Comité 21 propose l'évaluation suivante des actions engagées :

1. Modes de production et de consommation responsable et réduction des émissions de CO₂

- L'opération MIEL 21 (Mutualisation des Initiatives Ecocitoyennes Locales) soutient sur le plan financier et technique la réalisation HQE de 13 micro-projets d'équipements et d'habitat à vocation sociale. Un partenariat public, parapublic et privé a été constitué à cet effet (11 partenaires).

- Renforcement de la place du vélo avec l'amélioration des stationnements, étude d'un système de location multisites dans la révision du Plan de Déplacements Urbains (en cours).
- Réhabilitation HQE systématique dans les logements sociaux anciens.
- Conception d'un éco-quartier pilote dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de l'Union, délibérée par le Conseil communautaire du 30 juin 2006.
- Elaboration d'une Charte métropolitaine des éco-quartiers (proposition d'une méthode d'élaboration et d'une base de travail).
- Intégration systématique des critères DD dans les Commissions d'appel d'offre et dans la rédaction des cahiers des charges.
- Mise en place d'une « gestion économe et durable » des équipements communautaire ; une évaluation périodique est réalisée.
- Formation des agents aux principes et aux techniques du DD urbain, illustrée par le cycle de formation sur la HQE pour 150 agents de la collectivité.
- Identification des éco-entreprises implantées sur le territoire et encouragement à nouer des partenariats (travail entre professionnels et la Région au 2^e semestre 2007).
- 12 ans après la mise en œuvre d'un Schéma global de collecte et de traitement des résidus urbains, la LMCU a développé le tri sélectif dans les communes, ouvert des déchetteries, des centres de tri et de valorisation. Cette chaîne permet aujourd'hui un meilleur traitement des déchets dans le respect de l'environnement.
- Elaboration d'un Plan Climat, comme outil d'analyse et de sensibilisation, mais aussi de relecture de l'action communautaire au regard de son impact énergétique.

2. Préservation de la biodiversité et promotion du tourisme durable

Le projet *Blue Links* (programme INTERREG volet IIIB de l'UE) est en train de permettre la restauration du canal de Roubaix entre la Deûle et l'Escaut, avec des effets qui se veulent concerner toute la métropole franco-belge allant de Lille à Courtrai/Tournai, ainsi que les zones rurales préservées. La réouverture à la navigation de plaisance de la liaison entre la Deûle et l'Escaut représente aussi un enjeu pour le tourisme fluvial transfrontalier.

3. Respect de la diversité culturelle et lutte contre les exclusions

- Partenariat avec des associations par une Convention d'objectifs pluriannuelle : 27 associations ont été soutenues financièrement, jusqu'à 10 000 Euros par projet en 2006. On peut aussi noter la 4^e édition de l'appel à projets associatifs pour la sensibilisation au DD également.
- Rédaction de la Charte d'engagement sur la concertation mise en œuvre en 2007.

4. Coopération internationale

- Signature en 2007 par le Président de la LMCU et le Secrétaire général de l'Agence Française de Développement (AFD) d'un accord de partenariat visant la réalisation de projets dans les pays en développement.
- Lille Métropole est actuellement engagée dans plusieurs programmes de coopération décentralisée, qui reposent sur des relations de longue durée entre élus et équipes de techniciens (avec un appui financier du Ministère des Affaires Etrangères) ; on peut notamment citer :

- la coopération avec Saint-Louis du Sénégal depuis 1996 (sur le thème de la voirie urbaine et de l'assainissement en particulier).
 - la coopération avec la Fédération du Chouf Es Souayjani au Liban depuis 2000 (gestion de l'assainissement, des résidus solides urbains, aménagement et urbanisme, sécurité routière).
- Lille Métropole est également engagée dans la coopération transfrontalière, pour la construction d'une agglomération franco-belge. Ce mouvement a été initié dès 1991 par la création de la COPIT (Conférence Permanente Intercommunale Transfrontalière), structure politique regroupant Lille Métropole et les intercommunales de Tournai (IDETA), Courtrai (LEIEDAL), Ypres-Roulers (WVI) et Mouscron-Comines (IEG). Parmi les domaines explorés, figurent l'environnement, le développement économique et les transports.

5. Enjeux communicationnels et inter-institutionnels de l'Agenda 21 local

Dimension communicationnelle	
Actions de communication mises en place en direction des habitants, des organisations et des acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Edition de plaquettes : à l'occasion de la concertation avec les habitants sur le projet du centre de valorisation organique (CVO) ou sur les « zones 30 »... - Charte de la concertation, visant à définir les procédures d'information, de sensibilisation et de concertation avec les habitants (mise en place d'un numéro vert...). - actions en direction du public scolaire et par le biais d'associations qui concourent au DD.
Communication sur les supports de la collectivité	Journal de la LMCU
Dimension inter-institutionnelle de la démarche d'Agenda 21 local	
« Accompagnement » de la démarche	Pas d'organisme extérieur accompagnant la démarche
Articulations entre les démarches engagées aux différentes échelles	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place à l'initiative de la LMCU d'un « Club développement durable des communes » pour favoriser, au niveau inter-institutionnel, l'échange de savoir-faire et de démarches innovantes et expérimentales entre collectivités, c'est-à-dire la production de cohérence entre Agendas 21 communaux et Agenda 21 communautaire. - L'Agenda 21 métropolitain se veut un appui pour la contractualisation avec d'autres partenaires institutionnels, en particulier dans le cadre du contrat d'agglomération
Articulation de l'Agenda 21 de la CU avec les autres documents de planification territoriale	L'Agenda 21 de la LMCU est explicitement affiché en avec les schémas et les documents stratégiques mis en œuvre par la CU : Schéma directeur, Plan de déplacements urbains, Plan local d'urbanisme, Plan local de l'habitat, stratégie de développement économique...

B. Echelle de la commune : ville de Lille

Signataire de la Charte des villes européennes pour le développement durable, la ville de Lille a élaboré et signé son Agenda 21 en juin 2000 – le secteur associatif ayant ici au cours des années 1990 joué un rôle d'aiguillon. Puis, pendant l'année 2002, une campagne de sensibilisation a été consacrée à l'eau, et en octobre 2003 une seconde à l'alimentation, signe d'un processus de concrétisation.

I. La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : Ville de Lille

Nombre d'habitants : 220 000

Site Internet : www.mairie-lille.fr

2. Principales étapes de la mise en place d'une démarche de DD

1994 :

Lancement d'une réflexion préalable et transversale au sein de la Ville (sur le principe des Plans Municipaux de l'Environnement), visant à renforcer la politique locale d'environnement. En juin 1994, est ainsi élaboré un « Programme d'Actions pour une Politique de l'Environnement », où l'on note notamment l'implication de la Commission extra-municipale de l'Environnement (composée d'élus et responsables de quartier, des services municipaux, de partenaires institutionnels et des administrations, d'associations et comités d'habitants, d'entreprises privées et publiques...).

Ceci s'accompagne de contacts avec la DIREN, d'un travail de partenariat avec l'Agence d'Urbanisme, et d'une démarche de concertation en direction des acteurs de la société civile et de partenaires de la ville, par le biais de la Commission extra-municipale de l'environnement. Un poste transversal de chargé de mission environnement est également créé.

1995 :

Dans le cadre du renouvellement de l'équipe communale, le programme municipal évoque l'élaboration d'un Plan Local d'Action Environnement et Cadre de vie.

En novembre 1995, notamment sous l'impulsion d'associations lilloises et d'élus verts régionaux, la ville de Lille signe la Charte européenne des villes durables ou Charte d'Aalborg.

La ville de Lille s'engage alors dans une démarche d'Agenda 21 qu'elle qualifie à présent de « démarche plus globale et participative, centrée sur le développement durable ». Le DD est pensé dans des chaînages le rapportant aux enjeux de qualité de vie, en insistant notamment sur la dimension économique et sociale parfois laissée ailleurs au second plan ; il est question d'une « meilleure qualité de vie, une meilleure qualité dans les relations humaines et la préservation de l'emploi ».

1996 à 1999 : Phase de diagnostic.

- Création en 1996 du Conseil Communal de Concertation, défini comme un « lieu permanent et structuré du dialogue et d'écoute mutuelle », qui regroupe 120 représentants « des institutions et des forces vives de la société lilloise ». Ceci correspond au choix d'une consultation par quartier – on dénombre du reste 10 Conseils de quartier.
- Elaboration du Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable, adopté au Conseil Municipal du 8 mars 1999 et de Fiches Action pour les années 1999 – 2000. Selon les termes retenus, « le PLAÉ pose les bases de la politique de développement durable de la ville de Lille. Il établit un diagnostic environnemental de la Ville de Lille et oriente, par des propositions adéquates, la politique à venir ».

2000 :

Signature de l'Agenda 21 lillois le 30 juin 2000 par Martine Aubry et les instances et institutions impliquées en partenariat (DIREN, Vivendi, Société des Eaux du Nord, GDF, Conseil municipal des Enfants de Lille, Maison de la Nature et de l'Environnement). Début d'une démarche environnementale interne. Ce document, qui s'inscrit dans la mise en œuvre des actions définies dans le PLAÉ, fixe les grands objectifs de la ville en matière de protection de l'environnement, de préservation des ressources naturelles, de lutte contre la pollution, de sensibilisation et d'association des habitants.

Depuis lors, la municipalité est entrée dans une phase active de mise en œuvre, ainsi que d'élargissement de l'Agenda 21 aux autres dimensions du développement durable – économique et sociale notamment, on l'a dit.

2000-2001 :

Après le renouvellement municipal, une adjointe au maire, ancienne associative locale engagées sur les enjeux de DD, se voit affectée spécifiquement une délégation « Qualité de vie et Développement Durable », et donc chargée d'animer le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 lillois. Se dégagent alors des « Campagnes d'année », « alliant préoccupations environnementales, sociales, économiques et démocratiques et faisant la démonstration concrète du DD » :

- La campagne eau (2001 – 2002)
- La campagne alimentation (2003 – 2004)
- La campagne « Lille Ville Nature » (2005 – 2006)
- La campagne « Agir ensemble pour une ville durable et solidaire » (2007).

3. Le portage et la portée de l'Agenda 21 local dans l'organisation de la collectivité

Date de délibération de l'Agenda 21 municipal	Juin 2000 Dimension d'un volet culturel adjoint en 2005
Intégration dans l'organigramme des services de la collectivité	Au sein du "Pôle Qualité et Développement de la Ville" Le rôle de la Direction Développement Durable et Environnement est principalement d'impulser et d'accompagner l'intégration de critère de DD dans les politiques de la ville, elle travaille donc de manière transversale sur les différents projets avec les autres services municipaux.

Portage politique de la démarche	Adjointe au Maire de Lille à la Qualité de Vie et au Développement Durable, animant un pôle DD qui comprend 5 élus avec un soutien affiché du Maire
Portage technique de la démarche	Un service DD placé sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint des Services, "Pôle Qualité et Développement de la Ville", et chargé de l'animation transversale au sein des services.
Articulation avec d'autres documents de planification urbaine et territoriale	Un diagnostic, en amont de l'Agenda 21, a été mené de 1996 à 1998 : le Plan Local d'Action en matière d'Environnement (PLAE)
Adhésion à des associations spécialisées sur le DD	ICLEI 4D EcoMaires Comité 21 A2D Amorce

II. Avancement et contenu de la démarche d'Agenda 21 local

1. Une première étape : le Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable

La ville de Lille s'est engagée dans une démarche participative, mettant en avant le partenariat comme un fondement de sa démarche, à travers 5 groupes de travail, qui ont été constitués fin 1995, et articulés avec la Commission Extra-Municipale de l'Environnement et la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille (laquelle regroupe plus de 80 associations).

→ Ces groupes de travail ont traité des thématiques suivantes :

- Organisation de la collectivité et Développement Durable – Energie – Eau – Déchets

Objectifs énoncés : Réflexion sur les économies d'énergie, la gestion de l'eau et des déchets et sur les incidences du Développement Durable sur l'organisation de la collectivité.

- Transports et qualité de l'air – « Convivialité des espaces publics »

Objectifs énoncés : Favoriser le développement de l'intermodalité, encourager la reconquête de l'espace public au profit des circulations dites "douces", encourager l'utilisation d'énergies de substitution moins polluantes.

- « Naturalille » :

Objectifs énoncés : Faire découvrir ce que recouvre « la nature » à Lille au grand public, initier et développer des actions de sensibilisation à l'environnement urbain, labelliser et promouvoir des opérations dites de qualité.

- Développement des espaces verts et de la Ceinture Verte de Lille :

Objectifs énoncés : Renforcement du patrimoine végétal en milieu urbain, tant par l'augmentation du nombre d'espaces verts, que par l'optimisation de leur entretien et la diversification des modes de végétation ; réalisation d'une « ceinture verte à vocation récréative, patrimoniale et écologique ».

- Développement Economique/Emploi/Insertion :

Objectifs énoncés : Favoriser la création d'emplois dans le domaine de l'environnement et inciter les entreprises lilloises à une prise en compte des données environnementales.

→ *Le Plan Local d'Action en matière d'Environnement et de Développement Durable se présente comme un document en 4 parties :*

1/ une approche thématique de l'environnement (espaces verts, énergie, déplacements, bruit...)

L'idée directrice mise en avant tient à ce que, par sa complexité, la ville doit être appréhendée, non plus de façon sectorielle (les transports, l'eau, etc.) mais selon une approche systémique qui intègre les différents domaines (environnementaux, sociaux et économiques) non plus isolément mais globalement. Ces différents éléments, en relation de dépendance réciproque, devraient ainsi être considérés en tant que parties intégrantes d'un ensemble, à savoir la ville. C'est en cela qu'il est question d'une filiation en termes de DD, qui est revendiquée : « Ce Plan Local d'Action en matière d'Environnement s'inscrit dans une démarche de Développement Durable. Il aborde la durabilité sociale et la durabilité économique car elles influent sur la réalisation de la durabilité de l'environnement ».

Toutefois, il s'avère que « pour des facilités d'usage et de consultation », si l'on reprend l'expression usitée par l'institution – et c'est une marque de la dimension processuelle de la mise en œuvre des politiques locales de DD urbain –, le Plan Local d'Action a d'abord été décliné de manière sectorielle sous forme de trois grands domaines, correspondant aux compétences municipales, mais les débordant aussi (et c'est une autre marque de ces enjeux de DD urbain que cette dimension multi-compétences et acteurs). Ces trois axes ont été définis comme suit :

- Protéger, valoriser, diversifier le patrimoine naturel
- Economiser et protéger les ressources : maîtriser et économiser l'énergie / assurer la ressource et la qualité de l'eau / réduire la quantité de déchets et optimiser les filières d'élimination.
- Lutter contre la pollution : connaître et résorber la pollution atmosphérique / lutter contre le bruit / optimiser les déplacements / gérer et prévenir les risques majeurs.

2/ une approche transversale, qui renvoie à la question de comment intégrer l'environnement dans les autres politiques de la collectivité (développement économique, urbanisme...). (« une approche transversale est opérée, visant à intégrer et à renforcer les exigences en matière de protection de l'environnement dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques municipales »).

Pour ces deux premières parties, les services municipaux prennent soin de souligner qu'une même approche a été adoptée, présentée schématiquement de la façon suivante :

- définition des enjeux, du contexte général et de la problématique
- analyse du contexte réglementaire
- phase préalable de diagnostic, suite à un recueil de documents ; identification des problèmes locaux et de leurs causes, des points forts et points faibles.
- définition des principaux axes stratégiques
- essai d'identification de propositions stratégiques – sur un certain nombre de thèmes, les propositions restant sommaires à ce niveau.

3/ une définition des moyens et des outils nécessaires.

4/ enfin, un 4^e pan correspondant aux engagements de la ville de Lille sur les années 1999, 2000 et 2001.

A ce titre, le document a permis un point sur l'état d'avancement de la politique de DD de la ville de Lille. Pour les années 1999 et 2000, 59 actions ont été recensées et définies conformément au Plan Local d'Action Environnement et Développement Durable. Des « fiches actions » précisent :

- les objectifs à atteindre
- les impacts souhaités, de quatre ordres : cadre de vie, développement économique, épanouissement social, éducation et démocratie
- le contenu de l'action menée
- les engagements financiers
- les partenariats établis

Une évaluation de ces Fiches Action a été réalisée au second semestre 2000, et les actions non entreprises reportées dans l'Agenda 21 Lillois.

2. Le diagnostic de Développement durable

L'Agenda 21 Lillois est structuré autour de 6 axes, rassemblant chacun plusieurs thèmes :

1. « Aménager la ville »

La nature en ville, la cohabitation des divers modes de transports et l'aménagement de l'espace sont vus comme « l'expression d'un besoin fondamental de bien être, de détente et de loisirs », et à ce titre doivent justement permettre de « répondre aux exigences économiques, sociales et culturelles des générations présentes et futures ».

- La nature en ville

L'objectif est de faire de la ville une commune plus verte, notamment à travers la recherche d'une qualité et d'un maillage accrus de ses espaces verts, mais aussi en voyant dans les espaces verts lillois de « véritables lieux de vie, dans lesquels les habitants puissent s'impliquer ». Il s'agit encore de développer la biodiversité des espaces verts par une gestion plus respectueuse de l'environnement (exemples : gestion différenciée des espaces verts, appropriation des habitants de l'aménagement de jardins, amélioration du cadre de vie, opération « arbre en ville »...).

- Les déplacements et la qualité de l'air

Les objectifs essentiels tiennent au rééquilibrage des modes de transports, à la réduction des nuisances et à l'amélioration de la qualité de la vie et de l'espace public (exemples : développement de l'intermodalité, du transport fluvial, promotion d'une « politique piétonnière verte » et des pistes cyclables, incitation à l'utilisation de véhicules propres...).

- La qualité urbaine

Il s'agit sur ce plan de faire en sorte que le DD se traduise par l'amélioration de la propreté de la ville, par la réalisation et la promotion des aménagements et des constructions et la mise « en valeur de la ville par la lumière » (exemples : prise en compte de l'environnement dans les documents de planification territoriale, promotion de la construction nouvelle et de la réhabilitation HQE, élaboration d'une charte de l'espace public...).

2. « Gérer et préserver la ville au quotidien »

L'objectif premier avancé est ici d'économiser et de protéger l'environnement urbain, notamment de préserver les ressources naturelles et de réduire le « gaspillage » et les pollutions, en soulignant que le DD « implique une solidarité spatiale et temporelle dans l'utilisation et la gestion des ressources ».

- L'énergie

Il s'agit de contribuer à la lutte contre l'effet de serre et de gérer l'énergie de façon plus rationnelle, ainsi que de limiter les prélèvements sur les ressources naturelles et réduire les pollutions. Pour cela, la ville de Lille met notamment en avant les directions suivantes :

- * promouvoir les énergies renouvelables et locales.
- * intégrer une réflexion sur les économies d'énergie dès la conception des projets et des équipements.
- * sensibiliser et former les usagers pour faire évoluer les comportements individuels.

- L'eau

Cet objectif se traduit dans trois directions principales :

- * D'une part, à travers une gestion se voulant plus rationnelle de la ressource en eau, par le biais, ici aussi, de l'intégration d'une réflexion sur les économies d'eau potable dès la conception des projets.
- * D'autre part, il s'agit de lutter contre les inondations, de développer la transparence sur la production, la distribution et l'assainissement de l'eau, mais aussi sur le prix et la qualité de l'eau.
- * Enfin, il s'agit aussi de mener des actions de sensibilisation et de formation des usagers.

- Les déchets

Trois pistes sont là encore dégagées ; elles visent à :

- * une gestion plus rationnelle des déchets par la maîtrise des achats et la mise en place d'un tri à la source.
- * l'augmentation du taux de recyclage et la mise en place de filières adaptées.
- * la sensibilisation accrue et la formation des usagers au tri sélectif.

- Le bruit

Il s'agit de disposer d'outils de connaissance afin d'identifier les nuisances sonores et leurs localisations, puis de réduire la gêne par des choix de matériels et d'équipements moins bruyants.

- Les risques urbains

L'objectif est l'amélioration de la connaissance des risques urbains, la mise en place de moyens d'information du public et « l'instauration d'un dialogue avec les industriels ».

3. « Sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble »

Sur ce plan, l'objectif est de favoriser « l'exercice de la démocratie locale » par « l'instauration du dialogue et d'une concertation avec l'ensemble des partenaires et tout particulièrement la population » – il est question de « nouvelle gouvernance ».

Il s'agit de développer l'éco-citoyenneté et une gestion plus participative de l'environnement, et par là l'implication de différents acteurs de la ville de Lille dans les projets (de la conception à la réalisation), notamment la société civile, qu'il est question de « renforcer et soutenir ».

Comme exemples d'actions, on peut citer le travail en collaboration avec le Conseil Municipal des enfants ; le recours à la concertation des habitants à l'occasion de divers aménagements ; l'utilisation et le développement de différents outils de formation et de sensibilisation (mallette pédagogique sur le DD, livret éco-citoyen, plaquette de communication relative aux divers axes définis dans l'Agenda 21 lillois...), le soutien aux associations ou encore « l'accompagnement » du monde économique vis-à-vis des thématiques environnementales (attribution d'un écolabel...).

4. « Encourager la création d'emplois et développer la solidarité »

→ *Les objectifs énoncés consistent à :*

- Contribuer à la lutte contre la précarité et les exclusions
- Mettre en relation Santé et Environnement
- Développer les métiers de l'environnement et conjuguer écologie et emploi
- Favoriser l'insertion
- Développer de nouveaux métiers ou de nouvelles filières, requalifier des métiers dits traditionnels.

→ *En correspondance, les propositions de l'Agenda 21 suggèrent de :*

- Réaliser le bilan des actions thématiques en termes d'emploi
- Mettre en place les propositions de la Charte pour l'emploi
- Se préoccuper des situations de précarité en rapporta au droit à l'énergie et à l'eau : analyse des coupures, sensibilisation des familles endettées et des bailleurs sociaux
- Développer la solidarité internationale (à long terme)
- Participer à des réseaux régionaux, français, européens et internationaux d'échange sur le DD

5. « Faire de la ville un exemple à partir de son patrimoine »

On rejoint ici la thématique repérée transversalement dans nos recherches tenant au *DD de l'institution*, c'est-à-dire l'idée selon laquelle « la collectivité peut montrer l'exemple. Elle se doit d'être un des moteurs du développement durable en développant des pratiques respectueuses de l'environnement sur son patrimoine municipal ».

→ *Les objectifs énoncés* sont dès lors les suivants :

- « Améliorer les pratiques et les impacts de la collectivité dans une démarche de développement durable
- Montrer l'exemple aux Lillois
- Sensibiliser et former les élus et agents municipaux
- Faire du cadre de l'école un espace vitrine de démonstration et d'éducation
- Mettre en cohérence discours et pratique »

→ *Parmi les exemples d'actions*, on trouve l'optimisation de l'utilisation d'énergie dans les bâtiments municipaux et les écoles, le parc automobile et pour l'éclairage public ; la récupération de l'eau pluviale à partir des bâtiments municipaux et l'utilisation accrue d'eau industrielle ; l'optimisation de l'arrosage des espaces verts (utilisation de l'eau pluviale...) ; la mise en place du tri sélectif des déchets des services municipaux, le développement de l'éco-achat et la consommation éthique (bureautique, alimentation, fourniture scolaire...) ; l'amélioration de l'isolation phonique des bâtiments municipaux (salles municipales, établissements scolaires) ; et, bien sûr, la sensibilisation du personnel municipal.

6. « Assurer le suivi, l'évaluation et la poursuite de la politique de développement durable de la ville »

Des outils de suivi et d'évaluation doivent permettre de vérifier l'impact des actions menées par la collectivité sur l'environnement. Il s'agit dans le même sens de réactualiser l'Agenda 21 lillois chaque année, « afin de rendre la démarche efficiente et durable ». Ceci passe par :

- la création d'une Commission 21 de l'Agenda 21 lillois (avec 21 membres), qui a pour rôle de :
 - suivre, piloter et évaluer les actions de l'Agenda 21 Lillois
 - formuler de nouvelles propositions et de nouvelles priorités (traitées dans de nouveaux groupes opérationnels)
- la mise en place d'un Système d'Information Géographique, avec des inventaires thématiques (espaces verts, air...) et une informatisation, et celle d'un Tableau de Bord du Développement Durable.

Thèmes investis :

Air
Eau
Nature et biodiversité
Transports
Déchets
Energie et changements climatiques
Urbanisme
HQE
Logement et habitat
Ecogestion
Risques
Economie
Industrie
Commerce
Tourisme
Culture et patrimoine
Education
Santé
Solidarité
Coopération décentralisée

Ainsi, les enjeux dégagés au regard du diagnostic touchent principalement des **quatre axes** suivants (qui correspondent, sous des modalités propres, au chaînage DD-qualité environnementale-qualité de vie repéré transversalement dans notre étude) :

- 1/ Espaces verts, Energie, Eau, Déchets, Air, Bruit, Déplacements
- 2/ Prévention des risques urbains
- 3/ Démocratie, sensibilisation, formation à l'environnement
- 4/ Cadre de vie

3. De la "gouvernance" de l'Agenda 21 local

La mobilisation autour de l'Agenda 21 lillois s'est traduite dans des modalités de concertation associant plusieurs acteurs et groupes (concertation se voulant à ce titre « active et élargie »). On repère en particulier :

- La Commission Extra-Municipale de l'Environnement, déjà citée.
- Les 5 groupes de travail issus de cette Commission, chargés d'élaborer des propositions d'actions (Associations, fonctionnaires et techniciens ont travaillé sur 5 thèmes spécifiques et ont fait des propositions).
- La Maison de la Nature et de l'Environnement : créée en 1977 et valant comme un « lieu de sensibilisation, de rencontres et de débats », regroupant 83 associations locales.
- 10 Conseils de quartier (Bois-Blancs, Centre, Faubourg de Béthune, Fives, Lille Sud, Moulins, St Maurice Pellevoisin, Vauban-Esquermes, Vieux-Lille, Wazemmes).
- Les services municipaux, sollicités pour l'élaboration de propositions et la mise en œuvre d'actions respectueuses de l'environnement (cf. aspect DD de l'institution comme modèle...)
- Le Conseil Communal de Concertation, défini comme un « lieu permanent et structuré de dialogue et d'écoute mutuelle », créé en 1996 et comprenant 120 représentants des « institutions et des forces vives de la société lilloise » – signe de

modes participatifs médiés selon des formes choisies, ce qui rejoint un autre constat transversal de nos études de terrain.

- Le Conseil Municipal d'Enfants, afin de prendre en considération le point de vue des enfants lillois dans la démarche, et en rapport à la mise en place d'Agenda 21 scolaire.
- Enfin, on peut remarquer l'existence d'un travail partenarial avec des structures associatives locales et avec le monde économique et ses instances (CCI, chambre des métiers, FFB...).

4. Le plan d'action

Quatre thèmes prioritaires ont été dégagés dans le plan d'actions de l'Agenda 21 lillois :

- aménager la ville
- gérer et préserver la ville
- sensibiliser, former et concerter les acteurs de la ville pour agir ensemble
- encourager la création d'emplois et développer la solidarité

5. Evaluation de l'état d'avancement

On peut souligner la publication d'un bilan partiel et intermédiaire de l'Agenda 21 (2001-2003) élaboré par les services municipaux et leurs partenaires, développé en 4 axes :

- la protection de l'environnement, l'amélioration de la santé et du bien-être des habitants
- l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et au DD
- Développement durable, concertation et démocratie participative
- l'exemplarité, en matière d'environnement, de la Ville de Lille sur son patrimoine et dans ses pratiques.

Dans chacun des axes, les objectifs et actions engagées sont ensuite ventilées par thématiques (espaces verts, eau, déplacements, éclairage public...)

6. Enjeux communicationnels et inter-institutionnels de l'Agenda 21 municipal

Dimension communicationnelle	
<p>Actions de communication mises en place en direction des habitants, des organisations et des acteurs du territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Campagne annuelle impliquant les partenaires : <ul style="list-style-type: none"> * campagne d'année Eau 2001-2002 ; * campagne d'année Alimentation 2003-2004 ; * campagne d'année Lille Ville Nature 2005-2006. - Colloques, conférences en accord avec ces campagnes - sensibilisation des travailleurs sociaux aux économies d'eau et d'énergie ; - sensibilisation concernant l'eau de pluie ; - mise en place de la campagne « Acheter malin, jeter moins » ; - sensibilisation et attribution d'aide aux particuliers pour l'installation d'équipements solaires ; - sensibilisation aux économies d'énergie ; - participation à la campagne européenne DISPLAY (campagne européenne pour l'affichage d'informations sur les consommations d'énergie, d'eau et les émissions de CO₂ des bâtiments municipaux) ; - organisation de conférences et de débats grand public et dans les quartiers ; - actions de communication/sensibilisation ; - sensibilisation à la découverte du patrimoine local ; - pose de signalétique "gestion différenciée" dans les parcs et jardins ; - commission d'Information, de Surveillance et d'Innovation, ayant pour objectif de favoriser le dialogue entre les entreprises, les associations de riverains, la Ville et la Préfecture ; - diffusion d'un livret "Les éco-citoyens, c'est nous !"
<p>Communication sur les supports de diffusion de la collectivité</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Lille Magazine</i> - <i>La Lettre des Ressources Humaines</i> - Site Internet de la Ville
Dimension inter-institutionnelle de la démarche d'Agenda 21 local	
<p>Partenariats engagés</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec de nombreuses associations (MNE, APPA, Elise, Secours populaire, ATD, Tiers-monde...) - Partenariat avec d'autres collectivités (LMCU, Conseil Régional, Conseil Général), l'Agence de l'Eau, de l'Etat (DRIRE, DIREN, DDE), et d'autres structures (EDF, GDF, Triselec) - Partenariat avec Lille Métropole Habitat (bailleurs sociaux)

	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec Transpôle (société des bus-métro-tramway) - Partenariat avec France Télécom - Partenariat avec la Chambre de Métiers du Nord, ainsi que des sociétés privées...
Autres délibérations prises pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à d'autres échelles de la métropole	Voir l'Agenda 21 de la LMCU <i>supra</i>
Articulations entre les démarches engagées aux différentes échelles	Articulation sur différents projets (l'eau, la HQE...) avec le Conseil général du Nord (pôle habitat durable) et le Conseil régional (référentiel HQE, ressourcerie).
Articulation de l'Agenda 21 avec les autres documents de planification territoriale	<p>Élaboration d'une stratégie prospective pour le territoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une vision partagée à 10/15 ans du territoire lillois a été menée <i>via</i> des ateliers de prospective territoriale, qui s'intègre dans l'étude menée par la ville, appelée « Analyse de Flux de Matières et d'Énergie ». - Le Grand Projet de Renouvellement Urbain.

Le Grand Lyon

La Communauté Urbaine de Lyon regroupe 57 communes, 1 300 000 habitants, et s'étend sur près de 50 000 hectares, au sein de la Région Rhône-Alpes, qui comprend un peu plus de 5 millions d'habitants. L'engagement du Grand Lyon dans la voie du DD date d'une quinzaine d'années : l'année 1992, dans le sillage du Sommet de Rio, peut en effet être associée à une prise de conscience nouvelle des enjeux d'environnement et du DD sur l'agglomération. En s'engageant dans une démarche d'Agenda 21 local le 13 décembre 2004, le Grand Lyon s'inscrit dans un processus de long terme, dont la dimension transversale est prégnante : coordonner les différentes procédures existantes au niveau du projet stratégique et politique du Grand Lyon, afin que ce dernier entre véritablement dans une démarche de DD.

I. La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : Communauté urbaine de Lyon (Grand Lyon)

Nombre d'habitants : 1 200 000

Site Internet : www.grandlyon.com

2. Liens utiles

Page du site Internet dédié à l'Agenda 21 et au développement durable :
www.grandlyon.com/developpement-durable.1398.0.html

3. Principales étapes de la mise en place d'une démarche de DD

► Historique de l'inscription de la collectivité dans une démarche d'Agenda 21 local :

1992 : début de la réflexion

2001 : les élus du Grand Lyon décident d'élaborer un Agenda 21 communautaire qu'ils veulent « stratégique et opérationnel »

2003 : mise en place de la mission Agenda 21

2005 : vote de l'Agenda 21 en Conseil communautaire le 17 mai

► Historique de l'inscription de la collectivité en matière de DD urbain :

En **1992**, est élaborée la Charte de l'Ecologie urbaine, parmi les premières à être adoptées en France. Ce document engage la collectivité à améliorer l'environnement et la qualité de vie sur son territoire ; il est avancé dans le prolongement du Sommet de Rio. Un fascicule présente les objectifs à atteindre et plus de 100 actions sont détaillées autour de 10 thèmes propres à l'agglomération : les territoires urbains, les territoires périurbains, l'eau, les déchets, l'air, le bruit, l'énergie, les risques, l'Observatoire de l'environnement, l'information et la sensibilisation des publics.

Précisément, la même année, est créé un Observatoire de l'environnement pour assurer le suivi et l'évaluation de ces actions. Il a pour mission de fournir des outils d'aide à la décision et de renforcer la communication vers le grand public.

Toujours en 1992, est adopté le Schéma Directeur pour l'Agglomération lyonnaise, dénommé « Lyon 2010 ». Des plans d'actions à long terme sont définis puis mis en application ; ils peuvent être lus comme des prémices des pratiques de DD actuelles.

Corrélativement, la Communauté urbaine élabore au début de l'année 1992 le premier PDU qui propose de nouvelles pistes pour faire de la ville, selon les termes employés, « un espace de qualité où tous les usagers puissent vivre en harmonie ». Ressort en particulier l'objectif de faire des transports en commun une véritable alternative à l'utilisation de la voiture.

En matière de cohésion sociale et de solidarité, le Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise est adopté en **1994**. Il sera révisé en 1999, avec pour objectifs énoncés de renforcer une solidarité d'agglomération en faveur de la lutte contre les ségrégations urbaines et sociales et afin d'améliorer la cohésion sociale.

Ce nouveau contrat de ville est structuré en 5 axes :

- ouverture aux autres cultures du monde
- attractivité et qualité de vie
- valoriser toutes les initiatives et privilégier l'esprit d'entreprendre
- une démocratie plus participative
- favoriser les apprentissages tout au long de la vie

En **1995** est voté le Programme Local de l'Habitat (PLH).

En **1996** est élaborée la deuxième Charte de l'écologie urbaine, afin de prolonger le travail engagé avec la Charte de 1992.

En **1997**, Le Plan de Déplacements Urbains (PDU) est approuvé, il verra notamment la création de deux lignes de tramway et la réalisation d'une charte d'aménagement des espaces piétons et d'un plan vélo.

La même année, le lancement de la démarche "Millénaire 3" illustre une volonté de renforcer la participation citoyenne. Cette démarche se veut faire vivre le débat public d'agglomération, en même temps que nourrir le projet de DD de la métropole. Signe de la place qui lui est accordée par la collectivité, elle a été présentée en juin 2001 à New York, lors de la session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au Sommet Mondial des villes.

En **1999**, la signature de la Charte d'Aalborg, charte européenne des villes durables, représente le premier engagement formel de la métropole en direction du DD. C'est aussi là une première marque du positionnement qu'entreprend d'avoir le Grand Lyon sur ces enjeux au niveau international, et notamment des programmes européens. Cet engagement a été renouvelé lors d'un vote à l'unanimité en Conseil Communautaire, le 13 décembre 2004.

En **2000** et **2001** sont votés deux documents de planification : le projet d'agglomération, dit « 21 priorités pour le XXI^e siècle », et l'inscription de l'Agenda 21 au plan de mandat, où le Grand Lyon entreprend un travail de traduction locale des enjeux de DD.

D'une part, le projet d'Agglomération propose donc 21 priorités pour le 21^e siècle, en affichant pleinement un objectif de DD : « Le Grand Lyon doit mettre le développement durable au cœur de toutes ces politiques », y lit-on, en même temps que l'annonce de la mise en place d'un Agenda 21 local. Y est exprimée l'idée d'un équilibre harmonieux entre environnement, cadre de vie, économie et dimension sociale, mais surtout l'affirmation de « l'homme au cœur de la réflexion du projet d'agglomération », qui devient un leitmotiv des politiques et des projets engagés.

D'autre part, le Plan de Mandat 2001-2007 définit les grandes orientations de développement pour l'agglomération. La « vision » exprimée se veut être celle de l'accession ou du retour à un « temps des villes », défini comme celui où les cités auront un rôle prépondérant en termes économiques et culturels – ce qui, dans le discours en question, est associé à de nouvelles opportunités pour l'agglomération lyonnaise. Or, justement, les deux atouts majeurs qui sont avancés ici tiennent à la prise en compte du DD et d'une nouvelle dimension citoyenne, notamment par l'implication croissante des habitants.

On comprend ainsi que, dans le prolongement de la démarche « Millénaire 3 » lancée en 1997, le Grand Lyon instaure en 2001 un Conseil de développement, qui est à ce moment parmi les premiers à voir le jour en France. Défini comme un « lieu de débats et de propositions », cet organe consultatif rassemble des représentants de la « société civile » (environ 500 personnes s'y associent) et se présente comme un outil-liant, censé favoriser un « dialogue permanent entre les élus de la communauté urbaine et la société civile ».

En **2002**, une série d'événements marque la poursuite d'un cheminement du Grand Lyon vers le DD :

- Les Dialogues pour la Terre et le pré-sommet « santé et développement durable ».
- La participation de la Communauté urbaine au Sommet mondial de la terre de Johannesburg (notamment le président Gérard Collomb et plusieurs vice-présidents) ; et l'on ne manque pas de souligner que le Grand Lyon est alors la seule agglomération européenne à intervenir lors de cette rencontre, où il est largement question de la place des collectivités locales dans la mise en œuvre du DD.
- L'instauration des Conférences des maires, qui s'inscrivent dans la dynamique participative et partenariale sur le territoire de la CU. Au nombre de 9, elles veulent associer plus étroitement les maires des communes du Grand Lyon aux décisions qui les concernent et se situent ainsi en filiation avec l'objectif de promouvoir la concertation institutionnelle dans la « proximité », récurrent en termes de DD urbain (« créer un lieu d'information et de concertation favorisant le développement d'une proximité entre communes et entre le Grand Lyon et les communes »).

En **2003**, de nouvelles missions sont créées au sein de la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération du Grand Lyon, rattachée à la Direction Générale des services : les missions Agenda 21, Concertation et Espace des Temps. C'est là un marqueur de l'intégration des problématiques de DD de l'institution. En particulier, la mission Agenda 21 accompagne les services communautaires dans la prise en compte du DD, principalement *via* le Groupe des Correspondants développement durable, soit 30 agents communautaires qui représentent l'ensemble des services. Le dimension de transversalité du DD urbain est ainsi reconnue et encouragée.

En 2003 également, sont lancés les « Dialogues en humanité » portés notamment par Gérard Collomb, président du Grand Lyon et Sénateur-maire de

Lyon, et Patrick Viveret, philosophe, avec pour objectif « d'initier et de soutenir une réflexion permanente et collective sur la question humaine »⁴.

La même année, la signature entre le président du Grand Lyon, les services communautaires et le Conseil de développement d'une Charte de la participation prolonge ce répertoire de la démocratie participative. Elle précise les orientations et les engagements locaux en matière de concertation et de valorisation de la participation citoyenne.

Toujours en 2003, est mis en place le « Plan de déplacements des modes doux du Grand Lyon », qui ambitionne de créer 200 km de pistes cyclables supplémentaires d'ici 2010. Des « stations vélos » situées au terminus des lignes de bus, tram et métro, mais aussi dans les gares, sont également progressivement créées sur Lyon et Villeurbanne dans le cadre de ce Plan. L'action « Vélo'V » a eu sur ce plan du DD en matière de déplacements urbains un impact certain, ne serait-ce que comme référence pour d'autres métropoles françaises.

Dans la même optique, la révision du PDU reprend les orientations prises par le Plan de 1997 en faveur des modes doux et des transports collectifs, tout en les complétant pour définir la politique de déplacement pour les dix ans à venir. Le PDU révisé est adopté courant 2005 par le SYTRAL (syndicat des transports), autour de 4 orientations⁵, dont les termes choisis font directement écho à un vocabulaire de DD :

- « une agglomération où tous les moyens de déplacement ont leur place
- une agglomération équitable
- une agglomération sûre et agréable à vivre
- des choix partagés ».

La révision du PDU s'appuie en particulier sur des mesures qui ont un impact sur les déplacements, thématique privilégiée du DD urbain à Lyon : couloirs de bus, stationnement, PDE, pédibus, etc. La volonté de limiter la place de la voiture dans l'espace public est par exemple affichée, avec la révision des plans de circulation, la hiérarchisation du réseau de voirie de l'agglomération et le développement de « zones 30 » dans plusieurs quartiers.

En **2004** est lancée la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 communautaire et est mis en place un comité de suivi politique de l'Agenda 21, regroupant plusieurs vice-présidents, qui a pour mission de coordonner au mieux le projet et doit préparer les éléments de décision le concernant.

La même année, une 1^{ère} délibération portant sur l'Agenda 21 acte le projet. Le document Agenda 21-volet environnement est diffusé.

En **2005** est mené le recensement des propositions d'actions de l'Agenda 21 faites par le Conseil de développement et les services communautaires ; s'ensuit une 2^{ème} délibération, puis le vote de l'Agenda 21.

Après l'élaboration d'un PADD, le PLU du Grand Lyon est voté en 2005 également. Cet outil de planification est rapporté à l'objectif de rééquilibrage de la dynamique des territoires et de renforcement de la densification de l'urbanisme le long des axes de transports et des centres-bourgs – et l'on sait que la maîtrise de l'étalement urbain est un autre pilier récurrent des politiques de DD urbain.


⁴ Pour davantage de précisions sur les Démarches « Millénaire 3 » et « Dialogues en Humanité » on renvoie le lecteur au corps des développements du 2^e rapport intermédiaire rendu par notre équipe au PUCA.

⁵ Informations extraites de l'Agenda 21 du Grand Lyon

En **2006**, un deuxième PLH est voté en concertation avec les communes et les partenaires locaux de l'habitat. A travers ce PLH, la CU affirme sa politique en matière d'habitat, en avançant les enjeux de renouvellement urbain, de répartition de l'habitat social et de maîtrise du foncier.

Le PLH vise une meilleure connaissance du marché de l'habitat et des besoins en logement, en même temps que l'adéquation avec les politiques urbaines en lien avec le projet de SCOT. Celui-ci, par lequel il s'agit de doter l'agglomération lyonnaise de nouvelles orientations d'aménagement pour le long terme, à l'horizon 2030, vient réviser le Schéma Directeur approuvé en 1992. Il est prévu pour 2009 la production d'un premier document d'orientation.

4. Le portage et la portée de l'Agenda 21 local dans l'organisation de la collectivité⁶

Projet reconnu par le MEDD	
Date d'engagement ou de délibération de l'Agenda 21	Plan de mandat (2001) + 2 délibérations (13 décembre 2004 et 17 mai 2005)
Intégration dans l'organigramme des services de la collectivité	La Mission Agenda 21 est située au sein de la Direction Prospective et Stratégie d'Agglomération (DPSA), rattachée à la Direction générale de la CU
Portage politique de la démarche	Président de la CU et 3 vice-présidents dont les délégations se rapportent au champ des actions de DD urbain
Portage technique de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - le Directeur Général - la Mission Agenda 21 (3 chargés de mission) - le cabinet du président (une conseillère technique) - la Direction générale au développement urbain (mission écologie urbaine + une chargée de mission rattachée à la direction) - la mission coordination territoriale (une chargée de mission) - le « club des correspondants du développement durable »
Domaine de compétence	<ul style="list-style-type: none"> - Environnement et prévention des risques (naturels et industriels) - Participation citoyenne et Conseil de développement - Evaluation en environnement - Ecologie urbaine, éducation à l'environnement, observatoire

⁶ On renvoie ici aux informations disponibles sur le site Internet du Grand Lyon et celui de la banque de données en ligne sur les Agendas 21 DD-pratiques (www.dd-pratiques.org), mises en corrélation avec les données recueillies au cours de notre enquête.

Articulation avec d'autres documents de planification urbaine et territoriale	Le diagnostic est réalisé en cohérence avec le Projet d'Agglomération, le Projet d'Agglomération et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Adhésion à une association spécialisée sur le développement durable	Association 4D Comité 21

On peut noter qu'au niveau du Grand Lyon, un fil directeur de l'Agenda 21 tient dans la coordination des procédures existantes pour fonder une démarche de développement durable urbain. D'où le rôle de production de transversalité de la mission Agenda 21, créée en 2003, avec laquelle la communauté urbaine se dote de moyens techniques et budgétaires pour la mise en œuvre du DD dans le cadre de cet Agenda. Il s'agit spécialement de structurer les démarches *de l'institution* vers un développement durable, notamment grâce à la rédaction du dit Agenda 21, et en promouvant à cet effet des processus de partenariat entre les services. La mission accompagne ainsi à la fois les services communautaires et les territoires de projet dans la prise en compte du développement durable.

Ceci passe par un groupe de "Correspondants développement durable" (30 agents de la CU), qui a été constitué afin que précisément l'ensemble des services participent à la démarche d'Agenda 21 communautaire. Dans un premier temps, il a aussi été fait appel à un prestataire extérieur, le bureau d'étude ABCD Durable, qui a pris part, avec le groupe de "Correspondants développement durable", à l'élaboration d'un premier guide pratique à destination des personnels de la Communauté urbaine. En outre, le groupe de correspondants a aussi la charge de suivre et d'évaluer la mise en œuvre des actions de l'Agenda 21. A travers cette transversalité, les services du Grand Lyon intègrent le développement durable dans des perspectives dites de « management » de projets de territoires et des projets urbains. En interne, la mission Agenda 21 a engagé auprès des services techniques une démarche d'initiation-formation au développement durable à partir d'une réflexion sur les critères de nature à infléchir ou qualifier un projet initié par un service. De la sorte, le Grand Lyon se veut exemplaire en tant que collectivité en intégrant le DD à la fois dans les commandes publiques (Charte des Achats, obligations dans les marchés publics...) et dans son fonctionnement quotidien (papiers recyclés, tri du papier, achats de produits bio et équitable...), en reprenant le principe d'« éco-responsabilité ».

II. Avancement et contenu de la démarche d'Agenda 21 local

On se propose de dégager à ce niveau trois angles d'approche qui se complètent :

- le diagnostic de développement durable
- la problématique de la « gouvernance » de l'Agenda 21 local
- le plan d'action lié à cet Agenda 21 et ses applications

1. Le diagnostic de développement durable

Pour mieux appréhender les progrès restant à faire en termes de développement durable, de nombreuses études ont été menées, notamment le « Diagnostic de la politique du Grand Lyon vis à vis des critères de DD », coordonné par la RAEE (Rhône Alpes Energie Environnement) en 2000.

De plus, afin de suivre et d'accompagner les politiques publiques menées par le Grand Lyon en ce sens, deux référentiels ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

– Pour l'année 2004, le référentiel environnement a été réalisé par l'Observatoire de l'Environnement du Grand Lyon en collaboration avec l'ensemble des services. Neuf thématiques ont été traitées : cadre de vie, air, bruit, eau, déchets, énergie, risques, déplacements et empreinte écologique. Certaines propositions ont été intégrées au Plan d'Action, d'autres restent à approfondir avec les partenaires locaux.

– Depuis l'année 2005, un référentiel économique et social est engagé par les services compétents de la CU. De plus, une veille territoriale menée auprès de 29 communes a été mise en œuvre afin de recenser et d'analyser un certain nombre d'attentes des collectivités locales en rapport à l'Agenda 21 communautaire.

Cette partie du travail d'élaboration de l'Agenda 21 comprend :

- la construction d'une vision dite "partagée" du territoire
- la détermination des enjeux (atouts/faiblesses/menaces)
- la définition et la hiérarchisation des objectifs (stratégie)



aimons l'avenir

Visuel illustrant la démarche Agenda 21

Extrait de l'Agenda 21 du Grand Lyon : une déclinaison exemplaire et pédagogique donnée à voir...

« **A**, comme Agenda. Pour agir, qu'on soit un simple citoyen ou une institution, il n'y a qu'une solution : se fixer des objectifs concrets dans des délais donnés. C'est la vocation d'un Agenda 21. Le Grand Lyon l'a concrétisé dans son Plan d'actions de l'Agenda 21.

G, comme Générations futures. "Nous n'héritons pas la Terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants" - (Saint Exupéry).

E, comme respect de l'Environnement, développement Economique pour tous et Engagement des citoyens dans la vie de la Cité. Ce sont les 3 piliers du développement durable.

N, comme Nouveaux modes de vie. Les nations ou les collectivités sont amenées à changer leur manière d'agir lors de la rédaction des agendas 21 respectifs. Les Agendas 21 prévoient aussi d'impliquer les citoyens et de les aider à modifier leurs comportements, leurs consommations, dans leurs déplacements. Etc....

D, comme Développement Durable : "Le développement durable est un développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs propres besoins" (rapport Brundtland, 1987).

A, comme Action ! Car il faut agir, d'urgence.

21, comme 21^e siècle... nous y sommes ».

2. De la "gouvernance" de l'Agenda 21 local

La Communauté Urbaine de Lyon s'est attachée à mettre en avant les principes de concertation et de sensibilisation en termes de DD, notamment à travers l'organisation de débats publics et rencontres autour de l'élaboration de l'Agenda 21. En ce sens, sont notamment soulignés les « Journées de débat et de prospective », organisées depuis 2000 par la Direction de la Prospective et de la Stratégie d'Agglomération, et le cadre du « Millénaire 3 », mentionné plus haut, où il est question de mener des réflexions de fond autour des thématiques de l'homme et de la société. Un exemple de ces « grands débats d'idées » sont les « Dialogues pour la Terre » qui rassemblent en 2002 des participants de différents pays et continents, autour de Mikhaïl Gorbatchev, président de Green Cross International, et de Maurice Strong, Président Fondateur du Conseil pour la Terre ; la thématique retenue traduit bien la posture promue – interroger des questions sociétales – : « l'éthique, maillon manquant du DD ? ».

Autre scène significative : en mai 2004, est organisé à l'initiative du Directeur général des services de la CU et du groupe interne des correspondants DD, le séminaire « Regard Croisés ». Là encore, on appréhende un répertoire visant à confronter les travaux réalisés par les services du Grand Lyon et les idées de la "société civile" sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 de l'institution.

De même, en tant que regroupement intercommunal, le Grand Lyon a forgé sa politique de DD et le projet d'Agenda 21 en collaboration avec les élus locaux ; là aussi, les outils mobilisés renvoient à la concertation inter-institutionnelle : des conférences avec les maires, d'une part, et de l'autre, l'appui sur un « Conseil de développement ». On peut noter que plusieurs communes de la métropole lyonnaise s'engagent dans la démarche de DD urbain, en s'insérant de façon plus ou moins

nette dans les cadres de l'Agenda communautaire. Certaines municipalités comme Feyzin ou encore Rieux-la-Pape font le choix d'engager un Agenda 21 local propre.

En créant le Conseil de développement, le Grand Lyon a mis en place ce qui se veut en termes de DD un espace de participation, afin que les habitants puissent prendre part à la démarche d'élaboration de l'Agenda 21. Sa contribution s'est concrétisée avec la remise d'une liste de 150 propositions d'actions à intégrer à l'Agenda 21. C'est en fait là le résultat à la fois d'un travail de deux ans *en interne* et du « dialogue » engagé avec les habitants lors de la « Semaine du DD » en 2004.

Quatre thèmes principaux ont ainsi été dégagés et mis en forme de la façon suivante :

- « la volonté de placer l'humain au cœur des projets
- l'émergence d'une conscience collective car « les grands objectifs du DD n'ont de sens que s'ils sont partagés »
- le développement de la solidarité locale et internationale
- l'antagonisme entre le DD et le fonctionnement actuel de notre société »

Outre les organes consultatifs mis en place par la Communauté urbaine, comme le Conseil de développement, d'autres organisations et instances ont pris part aux débats. Il s'agit d'abord (et ceci a pu être repéré dans les différentes agglomérations étudiées) d'associations locales, environnementales et-ou sociales, intervenant en fonction des thématiques mises en avant, tels les déplacements, les milieux naturels, le DD et le commerce équitable, l'énergie, l'eau, etc. Parallèlement, la CU a également nourri des relations avec des associations de quartiers ou des comités consultatifs locaux, etc.

Ensuite, on peut citer des instances spécialisées issues des services de l'Etat et du secteur public, des référents universitaires ainsi que des lieux de diffusion d'expériences et de notions de DD urbain. Autant de scènes de passage et de traduction des enjeux qui traduisent la dimension expérimentale des actions engagées – ce qui est un autre trait des politiques de DD urbain, comme nous l'avons souligné dans notre 2^e Rapport POPSU. On peut ainsi mentionner l'ADEME sur le thème des déplacements, de l'énergie et des déchets, COPARLY (Comité pour le contrôle de la Pollution Atmosphérique dans le Rhône et la Région Lyonnaise) sur la problématique de l'air, SPIRAL sur les risques (naturels et technologiques) ou encore ADOUCITE sur le bruit. Des laboratoires de recherche sont également mobilisés sur des domaines comme la mobilité urbaine, les risques, l'eau... Enfin, des structures de mise en relation des acteurs publics urbains au niveau national sont également repérables, comme l'association 4D et le Comité 21 ou encore l'association des Communautés urbaines de France.

Le site Internet de la Communauté urbaine de Lyon permet d'accéder à de nombreux documents concernant la mise en place de l'Agenda 21, ainsi que celle du Plan d'actions et son suivi, que nous allons brièvement restituer à présent sous la forme de tableaux destinés à faciliter les comparaisons⁷.

⁷ Ces tableaux ont été construits à partir des fiches disponibles sur le site DD-pratiques déjà mentionné, complétées et croisées avec les informations que nous avons nous-mêmes recueillies, ainsi que les supports de diffusion du Grand Lyon.

2.1. Organisation du pilotage

Organes de pilotage et de suivi	
<p>- Organe de pilotage et de suivi politique : Comité de suivi</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Les vice-présidents de la CU chargés de : <ul style="list-style-type: none"> * l'environnement et de la prévention des risques (naturels et industriels) * la participation citoyenne et du Conseil de développement * l'écologie urbaine - Le Cabinet du Président - Le Directeur général des services ● <i>Fonctions :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie politique de développement durable du Grand Lyon - Cohérence, suivi, choix et arbitrages en matière de priorisation des actions, mise en lisibilité des projets, articulation avec les autres délégations et documents de planification
<p>- Organe de pilotage et de suivi technique : <i>Groupe de "Correspondants Développement durable" animé par la Mission Agenda 21⁸</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> <ul style="list-style-type: none"> - 30 à 40 agents-correspondants issus de différents services du Grand Lyon - la Mission Agenda 21 (3 chargés de mission) ● <i>Fonctions :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Le groupe de Correspondants DD est défini comme une instance « de réflexion, de débat et de proposition ». - La Mission Agenda 21 est chargée de : <ul style="list-style-type: none"> * mettre en œuvre, évaluer et actualiser l'Agenda 21 communautaire * mobiliser les différents acteurs et assurer le travail de communication * créer un Observatoire du développement durable * coordonner l'éducation au développement durable

⁸ La chargée de mission animant cette démarche nous a accordé un entretien exploité dans le 2^e rapport au POPSU que nous avons livré.

Appui sur des instances existantes	
- Conseil de développement du Grand Lyon	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition</i> : <ul style="list-style-type: none"> - Personnalités qualifiées, membres de droit issus du monde politique, économique, syndical, social, enseignement, recherche, culturel, sportif et culturel - Membres volontaires (environ 250 actifs) ● <i>Fonctions</i> : Proposition de 150 actions
- 9 conférences des maires	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition</i> : <ul style="list-style-type: none"> - Maires des communes membres de la CU du Grand Lyon - Mission Coordination territoriale (organisation) ● <i>Fonctions</i> : Conférences vues comme « instances de débat, de concertation et force de proposition »

2.2. L'intégration d'une démarche de concertation-participation

La démarche de concertation relative à l'Agenda 21 communautaire du Grand Lyon poursuit, selon ses promoteurs, trois objectifs principaux :

- faire en sorte que le diagnostic, les enjeux, les orientations et les actions à mettre en œuvre soient « partagés » par les acteurs en présence
- organiser des moments et des scènes d'information et de formation à destination de ces différents acteurs
- développer de la sorte une « culture » de développement durable au sein des services et personnels du Grand Lyon (DD de l'institution)

Les dispositifs et outils mobilisés à cet effet et les acteurs et instances ciblées à chaque fois varient en fonction de l'avancée du cheminement d'établissement et de mise en œuvre de l'Agenda 21 en tant que projet de DD urbain. C'est ce « phasage » que l'on propose de synthétiser ci-après :

Phases	Dispositifs et outils mobilisés	Acteurs et instances associés
Diagnostic		Ceux engagés dans le « Millénaire 3 » et le projet d'agglomération
Identification des enjeux		<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage - Groupe des Correspondants développement durable de la CU

Stratégie prospective	Organisation de journées-débats	- Comité de pilotage - Groupe des Correspondants développement durable de la CU
Elaboration du Plan d'actions	- Concertation institutionnelle	- Conseil de développement - Groupe des Correspondants développement durable de la CU
	- Dispositifs participatifs	- Exposition interactive (45 000 visiteurs devant la gare de la Part-Dieu) - Recueil des propositions des habitants sur un "arbre à idées" pendant la Semaine du développement durable
Adoption du Plan d'actions		- Comité de pilotage - Conseil de communauté
Mise en œuvre du Plan d'actions	Elaboration d'une grille de questionnement comme « outil de suivi et de management » du Plan d'actions	- Services du Grand Lyon - Les différentes instances concernées (« partenaires » institutionnels, associatifs, économiques, internationaux) - Mobilisation des habitants
Processus continu de suivi et d'évaluation	- Observatoire du développement durable - Organisation d'un bilan des actions	- Comité de suivi - Mise en place de différents Observatoires thématiques - Club des villes pour le développement durable de l'agglomération (au niveau du Grand Lyon)

2.3. Suivi et évaluation

A ce niveau également, nous proposons une approche analytique par phases, à partir des données disponibles sur les sites Internet (sites locaux et ceux des associations spécialisées) mises en corrélation avec les matériaux recueillis au cours de notre enquête.

Phases	Outils mobilisés	Acteurs et instances associés	Coût et évaluation
Diagnostic		Différents Observatoires thématiques : environnement, économique, social...	
Identification des enjeux	- Navettes avec le Conseil de développement - Interrelations régulières	- Elus du Grand Lyon - Correspondants Développement durable de la CU - Conseil de développement	Auto-saisine du Conseil de développement 2001/2003, puis saisine 2004/2005

Stratégie prospective	- Navettes avec le Conseil de développement - Conférences territoriales des maires (CU) : interactions permanentes	- Conférence des maires (CU) - Conseil de développement - Direction de la prospective et de la stratégie d'agglomération (CU) - Direction Générale des Services de la CU - Cabinet du Président de la CU	
Elaboration du Plan d'actions	- Navettes avec le Conseil de développement - Interactions permanentes	- Conseil de développement (150 propositions) - Groupe des Correspondants développement durable - Commissions communautaires	
Adoption du Plan d'actions	Réalisation de la délibération	Elus communautaires dans les différentes commissions communautaires	L'engagement pris sur 86 actions passe par un suivi et une évaluation annuelle, et veut aussi ouvrir le processus à d'autres actions (<i>spill over</i>)
Mise en œuvre du Plan d'actions	Réalisation d'un premier référentiel "environnement"		
Processus continu de suivi et d'évaluation	Actualisation du Plan d'actions	Comités de suivi technique et politique avec les services communautaires, les habitants et les acteurs du territoire (communes, institutions)	Evaluation continue et processus évolutif : principe de réactualisation du Plan d'actions tous les deux ans <i>via</i> une démarche de participation des habitants, des communes et des acteurs du territoire ⁹

⁹ Avec un bilan intermédiaire à 1 an. Un rapport d'étape rend compte des réalisations et de l'état d'avancement des engagements.

2.4. Caractérisation de la transversalité de la démarche

Dans les méthodes de travail	<ul style="list-style-type: none"> - Au niveau interne de l'institution du Grand Lyon : groupe des Correspondants DD, dont les membres sont chargés de relayer le projet au sein de leurs services respectifs. - Modes de concertation sur le projet en externe (Conseil de développement, journées-débats thématiques, conférences des maires)
Dans le diagnostic	Grille de diagnostic élaborée par RAEE qui propose à la CU un diagnostic transversal de la mise en oeuvre des politiques publiques locales en matière de DD
Dans l'affichage des enjeux	<p>Deux niveaux d'énoncé et de priorisation peuvent être dégagés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>l'énonciation d'enjeux opérationnels</i> : Le Grand Lyon met notamment en avant la lutte contre l'effet de serre. Le chaînage thématique air-mobilité-santé est aussi très développé - <i>la mise en corrélation avec des « grands principes » du DD</i> : Dans l'Agenda 21, est affiché la volonté de mettre « l'épanouissement humain au cœur [du] projet communautaire »
Dans les actions concrètes menées	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des propositions émanant des services du Grand Lyon, du Conseil de développement et des habitants. - Priorisation et choix des actions par le Conseil communautaire (vote du Plan d'actions) sur proposition du Comité de pilotage
Dans les échelles d'action, <i>au-delà du DD de l'institution</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● Articulation renforcée avec des enjeux et des cadres infra- ou supra-territoriaux : <ul style="list-style-type: none"> - avec les communes - avec les conférences des maires - avec les démarches expérimentales sur les sites pilotes - dans le cadre de la coordination avec la Région Rhône Alpes ● Elaboration d'une stratégie prospective pour le territoire dans le cadre du PADD, du PLU et de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) (en cours), forgeant un projet de développement territorial

3. Le plan d'action et ses applications

On l'a dit, les années 2001 à 2004 ont été décisives dans la conduite du projet d'Agenda 21 de l'institution du Grand Lyon, autour de trois axes :

- la mise en place des missions Concertation, Agenda 21 et Espaces des temps au sein de la Direction de la Prospective et Stratégie d'Agglomération.
- la mise en place d'un comité de suivi politique pour animer et coordonner le projet Agenda 21 Grand Lyon.
- l'implication des différentes Directions et des Services communautaires dans l'élaboration du projet et du plan d'actions.

- la mobilisation de la « société civile » à travers le Conseil de développement et les autres instances de concertation existantes, la Semaine du DD et des réunions menées au sein des communes de la CU. Le Conseil de développement a ainsi fait quelques 150 propositions pour l'Agenda 21.

L'année 2005 est généralement présentée comme celle de la concrétisation du projet. En effet, d'une part, on repère explicitement l'inscription de DD donnée à voir par le Grand Lyon, se fondant sur des principes qui sont destinés à orienter les actions déclinées dans le plan d'actions ; il est en particulier question des :

- « principe de solidarité
- principe de précaution
- principe de durabilité des patrimoines
- principe d'économie responsable
- principe de participation et de partenariat ».

D'autre part et surtout, en mai 2005, le Grand Lyon s'engage à mettre en œuvre un plan de 86 fiches actions DD structurées autour de 5 orientations :

- « Favoriser la cohésion sociale et le développement économique
- Lutter contre l'effet de serre
- Participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants
- Animer et accompagner la prise en compte du développement durable de manière partenariale
- Se mobiliser au sein de l'institution communautaire pour le développement durable ».

Ces 86 fiches actions s'organisent autour de trois approches complémentaires :

- par thèmes
- par territoires
- par projets urbains

3.1. Par thèmes

Sur la période 2005-2007, a été retenu le chaînage thématique "**Air, mobilité, santé**", qui permet de mettre en avant et de lier les enjeux durables en matière de déplacements, de santé et de qualité de vie. Ce choix peut être rapporté à un contexte national : il intervient au moment où la reconnaissance de l'influence de l'environnement sur la santé humaine est inscrite dans la Charte pour l'environnement (Article 1: "Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé"). Le choix de l'entrée « santé » dans les enjeux du DD urbain s'explique d'autant plus, et l'on sait plus généralement qu'il s'agit là d'un chaînage susceptible de « parler » au public, en établissant des corrélations aisément appréhendables – par exemple pour savoir comment la qualité de l'air participe à protéger la santé publique. La santé apparaît donc aujourd'hui comme un élément clé du DD urbain dans les politiques du Grand Lyon.

3.2. Par territoires

Trois territoires ont été retenus comme sites pilotes, d'expérimentation : ce sont le Val de Saône, la Vallée de la Chimie et l'Anneau Bleu, chacun devant illustrer plus

particulièrement un volet du développement durable. Le Grand Lyon mobilise les acteurs locaux sur des thèmes dits « de proximité » et accompagne en cela des démarches incrémentales (à partir d'« un thème fédérateur et d'actualité ») et expérimentales sur ces sites, présentées comme « pragmatiques » (« autant de démarches d'innovation au regard de la méthodologie de projet engagée avec les élus et les services »), avec pour horizon d'aboutir cette fois non plus seulement à un Agenda 21 d'institution (comme celui du Grand Lyon) mais à des Agendas 21 territoriaux.

▪ L'Anneau Bleu



Le site de l'Anneau bleu¹⁰

Sur ce secteur, les principes d'intervention visent à revitaliser les canaux et leurs abords pour permettre aux habitants de renouer des liens avec le fleuve. En cela, le projet de DD engagé sur cet espace renvoie au principe de durabilité du patrimoine. Il s'agit de requalifier un site naturel jusqu'ici préservé, nonobstant sa proximité géographique avec Lyon, en particulier les canaux de Jonage et Miribel et leurs abords. Il en va ainsi de la préservation de la ressource en eau potable de l'agglomération (site de captage de Crépieux-Charmy) ainsi que du renforcement d'un espace dit de « nature » au cœur de la métropole. Les canaux desservent en effet de nombreux quartiers et villes où les espaces verts font en partie défaut. Ils relient la ville centrale, et notamment les « berges du Rhône », aux parcs qui bordent le Rhône, notamment le Parc de Miribel Jonage. Ces canaux forment ainsi un « anneau bleu » de plus de 40 km. L'objectif sous-jacent tient à ouvrir l'accès de ces berges aux usagers, en créant un réseau de circulation ouvert aux déplacements doux. Il est donc question d'un « décroisement », lequel se comprend aussi par rapport à l'enjeu des déplacements urbains, d'importance à Lyon en termes de DD : il s'agit ici d'établir un nouveau réseau de transport en commun et créer une ligne de tramway, qui reliera à terme un autre quartier en cours de requalification, le Carré de Soie (*cf. infra*). Une charte de l'Anneau bleu, signée en 2005, a déjà concrétisé l'adoption d'objectifs opérationnels. En 2007, le projet est véritablement entré dans sa phase opérationnelle avec l'aménagement des berges du canal de Jonage. Cette opération doit en effet permettre de créer des cheminements de modes doux sur les

¹⁰ Vue tirée du site Internet du Grand Lyon.

deux rives du canal, en même temps qu'une mise en valeur de la végétalisation existante.

Corrélativement à ce rapport à l'espace et relativement à la dimension expérimentale des projets de DD urbains, on peut souligner que le plan de gestion du site intègre deux échelles de temps : d'une part une gestion régulière, adaptée à la faune et la flore des espaces naturels, et de l'autre, l'élaboration d'un programme d'intervention sur dix ans visant à régénérer l'ensemble du site et prenant en compte l'aménagement écologique et paysager du projet. Enfin, ce projet de DD s'accompagne, comme c'est désormais fréquemment le cas d'un dispositif de concertation, lancé depuis 2006. En décembre 2006, une réunion publique de lancement a été organisée (réunissant quelques 300 personnes) ; en plus de ce rendez-vous « obligé », des « ateliers » sont mis en place pour poursuivre la démarche (rencontres avec les habitants...).

▪ Le Val de Saône

Ce projet a été retenu pour illustrer cette fois en termes de DD le principe de solidarité et le renforcement du lien social en même temps que de l'activité économique. Autour de 16 communes, l'espace de projet du Val de Saône représente près de 4% de la population du Grand Lyon et 15% de sa superficie. Concrètement, la démarche d'Agenda 21 territorial Val de Saône privilégie le fleuve et l'identité du cadre de vie local, à travers une approche croisée d'enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui se veut au cœur du DD (qualité de l'eau, aménagement des berges, maîtrise des risques, usage de la rivière, attrait touristique, requalification des zones d'activités...). Ces dimensions sont présentées autour de trois objectifs :

- « la préservation des ressources et l'amélioration de l'organisation urbaine,
- la valorisation de la dynamique économique et la création d'emplois,
- la solidarité et la satisfaction des besoins des habitants ».

De plus, un enjeu affiché tient également à faire évoluer progressivement les politiques locales et les modes d'action vers le DD avec une démarche davantage participative. En ce sens, trois « ateliers » menés entre janvier et mai 2007 ont réunis élus et acteurs locaux et ont débouché sur un mode d'organisation de cet Agenda 21 autour de 5 orientations :

- « préservation et valorisation de la Saône et de ces affluents
- préservation du patrimoine et des ressources du site sur le long terme
- promotion d'un développement économique au service du territoire et de ces habitants
- développement des conditions de bien être et de bien vivre
- renforcement des liens entre les habitants et leur territoire ».

Entre mai et juillet 2007, ces orientations ont été déclinées en Plan d'actions.

▪ La vallée de la Chimie

L'Agenda 21 de la vallée de la Chimie vise à redynamiser ce site industriel soumis à des périmètres de risques technologiques, au cœur d'un projet de territoire comprenant Feyzin, Lyon 7^e, Saint-Fons, Pierre Bénite et Solaize. Le projet touchant ce site se rapporte donc spécialement au principe de précaution. En cela, on peut

estimer que la vallée de la chimie constitue à plusieurs titres un territoire "laboratoire" pour la mise en place d'une démarche de développement durable.



La vallée de la chimie¹¹

L'enjeu tient en ce que ce territoire est à la fois :

- une zone industrielle et en même temps un lieu de vie soumis à des périmètres de risques technologiques en proximité urbaine
- un lieu de passage incontournable au niveau de l'agglomération, et en même temps qu'une « porte d'entrée » également une certaine « vitrine » de la ville de Lyon sous un aspect économique et industriel.
- un site naturel, de valeur environnementale et écologique (fleuve, coteaux...).

L'Agenda 21 propose d'intégrer et de mettre en lien ces différentes composantes au sein d'un même projet de territoire, afin de dynamiser ce qui aujourd'hui est un site industriel en perte d'activité économique. L'objectif est donc à la fois d'améliorer l'environnement, de prendre en compte les risques et les nuisances, de faire évoluer les productions et de diversifier les activités. L'année 2006 a permis de préciser entre les mairies concernées et le Grand Lyon les modalités de mise en œuvre de cet Agenda. En effet, ce territoire comprend déjà des démarches de DD menées par des communes et des entreprises (IFP, Arkéma, Rhodia, Total Fina...). On peut notamment souligner que Feyzin a adopté un Agenda 21 en mars 2007, Pierre Bénite souhaite en faire de même, et les trois autres communes engagent des actions de DD en lien avec les habitants. C'est pour cette raison – signe de la dimension inter-échelles des projets de DD – que le Grand Lyon, en tant que CU, coordonne et finance le projet territorial tout en reconnaissant les démarches communales. D'où la mise en place d'un comité de suivi « mixte », associant les deux niveaux d'organisation communale et intercommunale, qui regroupe les maires et des membres du comité de suivi Agenda 21 du Grand Lyon. Il a pour objet de valider les différents états d'avancement. En 2007, trois réunions de réflexion associant des élus, des membres des « référents » (Grand Lyon, entreprises et associations) et des invités ont été organisés afin de recueillir des

¹¹ Vue tirée du site Internet du Grand Lyon.

propositions d'actions, d'étudier leur faisabilité et de les valider, dans le but de produire un premier document Agenda 21.

3.3. Par projets urbains

Ces projets, accompagnés dans le cadre de la Charte de la participation par la Mission Concertation, sont conçus dans le souci d'être expressément « exemplaires et innovants » en matière de DD, que ce soit par les techniques utilisées, comme la Haute Qualité Environnementale, ou la concertation mise en œuvre. Deux remarques peuvent ici être faites :

- D'une part, l'Agenda 21 du Grand Lyon n'entend pas partir de rien ou passer sous silence ce qui est fait à l'échelle communale : il valorise un certain nombre de démarches mises en œuvre au sein de différents projets urbains ou menés par les communes membres de la CU.
- D'autre part, la concertation sur projet est un volet clairement identifié et porté au regard du DD.

Plusieurs projets sont actuellement en cours de réalisation ; on revient ici brièvement sur les principaux :

▪ La Cité Internationale

Située le long du Rhône et du parc de la Tête d'Or, ce site de 20 ha à vocation internationale, composé d'activités économiques, culturelles, de loisirs et d'habitat, met en lumière le principe d'économie responsable. Engagée en 2003, l'extension de la Cité internationale a pour ambition affichée de faire de l'agglomération lyonnaise l'une des premières destinations en matière de tourisme d'affaires, et intègre en termes de DD notamment des énergies renouvelables innovantes, donnant tout particulièrement à voir en un tel lieu ce qui serait le souci DD local. Par exemple, le chauffage et la climatisation de l'extension du Palais des Congrès et de l'amphithéâtre, d'une capacité de 3000 places et qui accueille depuis son inauguration en juin 2006 des manifestations de portée mondiale ou de grandes regroupements populaires, sont assurés par des énergies renouvelables. Des capteurs solaires, installés sur le toit terrasse du Palais des Congrès, fournissent près d'une centaine de modules photovoltaïques de 155 Wc, pour une production attendue de 17 400 kWh par an.

▪ Lyon Confluence

Ce projet consiste en la réhabilitation d'un quartier de centre-ville, avec le souci d'y associer une nouvelle offre d'habitat mixte et de loisirs. Ce quartier, situé au sud de la presqu'île, entre Rhône et Saône, doit accueillir à terme 25 000 habitants et autant d'emplois sur une superficie totale de 150 ha.

En termes de DD, le projet a été pensé dans l'objectif de devenir une référence en matière de maîtrise de l'énergie : 23% de logements sociaux, des prescriptions de HQE pour les bâtiments et les espaces publics, développement des modes doux... De plus, la nécessaire réhabilitation des sols pollués a été prise en compte en amont. On signalera que *Lyon Confluence* s'est qualifié en 2004 parmi les bénéficiaires du programme européen CONCERTO, qui soutient justement les investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie dans les constructions de

logements et de bureaux. 3,5 millions d'Euros de fonds alloués par l'Union Européenne au projet visent à couvrir les surcoûts de construction justifiés par des économies d'énergie ou le recours à des énergies renouvelables : réduction des besoins énergétiques de 40 % par rapport aux standards actuels, reposant à la fois sur la conception bioclimatique du bâtiment, sur l'isolation et sur la ventilation ; des besoins couverts à 80 % par des énergies renouvelables, les mieux adaptées étant la biomasse et l'énergie solaire...

Ceci fait l'objet d'un affichage important. Pour preuve, à l'heure actuelle, un premier aménagement a été inauguré en novembre 2006, dénommé la maison de la Confluence, qui accueille expositions, débats et tables rondes et permet au public de suivre l'avancée du chantier, dont la première phase doit s'achever en 2015.

▪ Les Berges du Rhône

Le point de départ de ce projet repose sur un double constat : depuis longtemps, les Berges du Rhône constituent un lieu de rassemblement pour les habitants, et sont de plus fortement aménagées. D'où l'objectif de repenser l'espace comme un trait d'union entre la ville et le fleuve, en se situant en regard du principe de durabilité du patrimoine.

La rive gauche est pensée comme la première phase d'un réseau de sites privilégiant les déplacements doux, c'est-à-dire offrant des alternatives aux déplacements motorisés, en développant en particulier les pistes cyclables ou pour rollers et les espaces piétonniers. Signe de la nécessaire composition avec la place de la voiture dans les projets de DD urbain, les places de stationnement supprimées par l'aménagement des berges sont compensées en partie par la création de parkings souterrains. En termes d'espaces verts, les Berges du Rhône alternent des zones de plantations avec des espaces définis comme davantage récréatifs destinés à devenir des lieux de promenade. Avec ce linéaire de 5 km, s'étendant du parc de la Tête d'Or à Gerland, la ville se dote de ce qu'elle qualifie de « colonne vertébrale verte » de 10 ha, au sein de laquelle le cheminement décline plusieurs ambiances paysagères. Il en va notamment de l'aménagement de gradins, lancé en 2005, avec « le Rhône pour scène et la rive droite pour décor »¹² : les terrasses de la Guillotière, d'une capacité de 3 000 personnes et pouvant accueillir des événements festifs.

▪ Le Carré de Soie

Situé au niveau des communes de Villeurbanne et de Vaulx-en-Velin, ce projet intègre 240 ha de friches industrielles réhabilitées, et il s'agit, d'ici 2009, de construire un nouveau quartier de plus de 500 ha. L'objectif est en particulier de développer ici les modes de transports collectifs entre quartiers, ce qui rejoint la place d'importance des déplacements urbains dans les politiques urbaines de DD à Lyon, déjà repérée.

Le réseau de transports en commun est vu dans le projet du Carré de soie pour faciliter la vie des habitants et l'accès des visiteurs (objectif d'un accès en 15 minutes à la Part-Dieu, Bellecour ou à l'aéroport Lyon Saint-Exupéry), tout en privilégiant des modes de transports collectifs. Après 3 années où ont été déclinées des formes de concertation avec les habitants, la première étape du chantier a débuté avec la dépollution du site et la préparation des sols, puis début 2006 avec la

¹² Extrait du calendrier de mise en œuvre 2005-2007.

construction d'un pôle de loisirs. L'aménagement des accès au site a également progressé, avec notamment l'arrivée du tramway Léa en décembre 2006. De même, pour faciliter l'utilisation des transports en commun, est prévu un parc relais de 400 places de stationnement à La Soie. Enfin, ce projet s'accompagne de l'ouverture « d'espaces naturels » à la promenade, depuis les berges du canal de Jonage jusqu'aux Jardins ouvriers de la Tase.

▪ La Porte des Alpes

L'objectif consiste ici à développer un urbanisme durable avec une forte composante environnementale.

Du point de vue des déplacements urbains, un parc-relais de 390 places (dont on évoque un possible triplement de la capacité à terme) vise à inciter à l'utilisation des transports en commun pour rejoindre le centre de Lyon : lignes de bus, tram et pistes cyclables traversent le site pour le relier au reste du réseau de l'agglomération.

En outre, le site bénéficie d'un traitement paysager se voulant exemplaire. La priorité est donnée au « verdissement », qui doit représenter à terme 700 ha paysagers sur 1 400. En particulier, la forêt de Feuilly doit relier progressivement Genas au fort de Saint Priest, en passant par le Parc de Parilly. Il est question de créer de la sorte ce qui serait le « poumon vert de l'Est lyonnais », soit plus de 500 ha de végétation en continu ouverts au public.

▪ Le GPV de La Duchère

Enfin, on peut mentionner le « Projet Social de Territoire » incarné dans les 4 GPV que comprend actuellement la métropole lyonnaise – parmi lesquels le GPV de La Duchère. L'objectif est en l'espèce d'améliorer les conditions de vie des habitants, en même temps que de transformer l'image du quartier, tant pour ceux qui y résident qu'à l'externe, en termes de perception territoriale.

Ce Projet Social de Territoire associe les services de l'action sociale et socio-éducative, associations et habitants. La CU du Grand Lyon soutient l'initiative à travers diverses actions dont l'objectif tient à l'amélioration de la qualité du système éducatif, au soutien du champ associatif et des initiatives culturelles et sportives, mais aussi en matière de formation, d'emploi et d'accompagnement social.

Dans ce cadre, le projet de restructuration de La Duchère a plus précisément comme objectif de proposer aux habitants des formes de logements variées et un cadre de vie plus agréable, à partir d'un dispositif de démocratie participative élaboré avancée comme une originalité du projet afin d'en faciliter l'appropriation concrète par les intéressés. D'ici 2008, est prévue la réhabilitation de 10 immeubles et la construction d'un millier d'appartements, dont 390 en accession à la propriété. D'ici 2012, 5 barres d'immeubles doivent être démolies, et on compte sur l'implantation d'une trentaine d'entreprises ; 132 créations d'entreprises potentielles doivent également être accueillies dans le cadre du dispositif de Zone Franche Urbaine.

4. Evaluation de l'état d'avancement

4.1. Avancée de l'Agenda 21 du Grand Lyon entre 2005 et 2007

Depuis l'élaboration du Plan d'actions de l'Agenda 21, le Grand Lyon a publié deux documents¹³ qui permettent de suivre et d'évaluer la mise en place progressive des différentes actions :

- Le *Carnet de route 2005/2007* qui constitue un premier bilan de la mise en place du Plan d'actions sur les années 2005-2007.
- Le *Bilan du Plan d'actions 2005/2007*, dans lequel on trouve une analyse de chaque action engagée dans le Plan d'actions.

► En ce qui concerne l'état d'avancement des actions engagées, à *partir des documents que l'institution communique*, on peut retenir les points suivants :

▪ *Au niveau des transports et de la mobilité :*

Les lignes de TC en commun sont « confortées » ; le réseau TCL assure 20% des déplacements de l'agglomération « en ne générant que 3% de la pollution urbaine ». En 2006, les lignes de tram T1 et T2 se sont renforcées, et la ligne T4 voit son achèvement prévu pour 2009. La ligne de métro A est étendue à Vaulx-en-Velin et des trolley-bus ont été mis en circulation. En 2006, un habitant du Grand Lyon fait en moyenne 1,51 déplacements en transports en commun urbains par jour (soit 9% de plus qu'en 1995). Cette progression permet à Lyon de se réclamer la première ville de province pour la mobilité urbaine en TC.

Côté vélo, afin d'en favoriser l'usage urbain, 500 arceaux ont été implantés chaque année depuis 2004. L'action la plus représentative est peut-être Vélo'V qui offrait 2 000 vélos disponibles dans 200 stations réparties entre Lyon et Villeurbanne en 2005, en libre service et gratuits la première demi-heure. Ce sont aujourd'hui 2000 vélos supplémentaires qui sont mis à disposition sur 340 stations. Un comptage du trafic vélo a d'ailleurs permis de pointer une augmentation de 44% du nombre de vélos entre octobre 2005 et octobre 2006. Un vélo sur 4 est également un Vélo'V. Depuis la mise en place de ce système de prêt de vélo, sur 18 mois 15 millions de km de trajets ont été parcourus, soit l'équivalent chiffré de 3000 tonnes de CO₂ économisées. En moyenne, la mobilité à vélo a été multipliée par 3 sur le Grand Lyon et par 4 sur Lyon et Villeurbanne, où l'impact de cette opération est fort (1/3 des déplacements à vélo). Enfin, les Pédibus (Plan de déplacement à pied du domicile à l'école) comptent en 2007 52 écoles participantes.

▪ *Au niveau de la qualité de l'air :*

Par l'intermédiaire du réseau de surveillance COPARLY, le Grand Lyon a progressé en termes de mesure des impacts écologiques des polluants : on ne mesurait que 10 polluants en 1996, tandis qu'on en appréhende actuellement 150. De plus, les outils de surveillance utilisés par COPARLY permettent aujourd'hui de modéliser les émissions de polluants et de calculer l'exposition des habitants. Plus modeste par contre est l'amélioration, en moyenne, de la qualité de l'air sur l'agglomération, qui reste « légère ».

¹³ Consultables notamment *via* le site Internet du Grand Lyon.

► Le Plan d'actions, on l'a dit, s'était fixé 86 actions autour de 5 axes stratégiques. A ce niveau, après deux ans de mise en œuvre, les documents de bilan évaluent à 70% la part de réalisation effective du Plan, soulignant que « l'ensemble des actions est engagé avec des échéances à court et moyen termes ».

▪ La première orientation qui regroupe des actions sur le développement économique, la coopération décentralisée, l'habitat et des questions de temps est évalué à 74% d'avancement. « Des marges de progression importantes sont encore à réaliser concernant la prise en compte du DD au sein de la démarche "Grand Lyon, esprit d'entreprise", le commerce équitable et la définition d'un programme d'actions en matière d'économie sociale et solidaire », peut-on lire en termes de réserves.

▪ La seconde orientation a pour objectif la lutte contre l'effet de serre (déplacements, aménagement, maîtrise des consommations d'énergie...). Elle est engagée à hauteur de 66%. On note qu'une action n'a pas pu être engagée, celle qui concerne l'achat d'énergie verte ; elle est repoussée à 2007. Le plan Climat est en cours d'élaboration.

▪ L'état d'avancement de l'orientation qui concerne l'amélioration du cadre de vie est de 71%. Le Schéma Directeur d'eau potable a été réalisé, une carte du bruit est en cours de réalisation, la préservation de la biodiversité est poursuivie et la stratégie d'optimisation des déchets progresse.

▪ L'orientation 4 qui concerne l'information et la sensibilisation au DD est avancée à 79%, si on en croit ces rapports. En complément des sites Internet et des plaquettes d'information, des expositions et des événements grand public ont été organisés sur le territoire de la CU. En juillet 2006, un Plan d'éducation au DD a été mis en place, ainsi qu'un « Club pour le développement durable », composé d'acteurs locaux et de représentants des communes de la CU.

▪ Enfin, l'orientation 5, qui concerne l'exemplarité du Grand Lyon dans le domaine du DD, est avancée à 61%. Est ici citée la mise en place d'un PDE, d'un plan de formation en partenariat avec le CNFPT ou encore d'une carte Achat au sein des services.

► Du Carnet de route et du Bilan du Plan d'actions diffusés par le Grand Lyon, se dégagent finalement prioritairement les actions suivantes, données à voir en termes de résultats :

- **Habitat-Logement** : avec le PLH 2007-2012, l'augmentation des logements sociaux sur la période 1999-2006 est illustrée dans le passage à une offre de 1000 à 2650 logements.
- **HQE et énergie** : démarche HQE et mise en place d'un référentiel habitat durable et d'un référentiel tertiaire.
- **Mobilité** : intégration de l'enjeu des déplacements en amont des projets urbains ou d'aménagement comme pour les Berges du Rhône. 280 km de pistes cyclables sont recensées sur le territoire fin 2006.

- **Propreté** : objectif de réduction du taux de refus du tri sélectif qui doit passer de 47% à 20% ; fin 2006, il n'est plus qu'à 30%.
- **Assainissement** : inauguration de la station d'épuration de Pierre-Bénite en avril 2007. Cet équipement traite aujourd'hui les rejets de 110 000 abonnés au réseau d'eau potable communautaire et à terme ceux de 500 000 abonnés. Un Schéma d'assainissement est en cours d'élaboration.
- **Eco-citoyenneté** : confirmation de l'engagement dans le domaine de l'éducation au DD avec le Plan d'éducation au DD adopté en 2006.

4.2. L'évaluation portée par le Comité 21¹⁴

Afin d'offrir un point de vue complémentaire de celui qui émane des documents d'évaluation proposés par le Grand Lyon et examinés précédemment, et d'ouvrir ainsi la possibilité de croisements, nous résumons à la suite un certain nombre d'informations disponibles auprès du Comité 21 relativement aux « acquis » de l'Agenda 21 du Grand Lyon.

▪ Modes de production et de consommation responsable et réduction des émissions de CO₂

- Pour les trois sites pilotes – l'Anneau Bleu, le Val de Saône et la Vallée de la Chimie –, choisis pour mettre en place des actions de développement durable ciblées selon des spécificités locales, les deux derniers sont en cours de lancement et des temps de concertation sont prévus. Une Charte de développement durable a été signée par l'ensemble des partenaires de l'Anneau Bleu en 2005.
- S'agissant de la promotion de la Haute Qualité Environnementale dans les grands projets : à travers le projet européen CONCERTO-Renaissance, le Grand Lyon et la ville de Lyon souhaitent accélérer « l'éco-construction », alliant haute efficacité énergétique des constructions et recours important aux énergies renouvelables. Il s'agit aussi de réduire de 30% les émissions de gaz à effet de serre par habitant, émanant du secteur résidentiel et tertiaire.
- La construction de l'îlot Nord de la Darse (72 400 m²) est aujourd'hui engagée. En lien avec les promoteurs immobiliers, des engagements viennent d'être pris. En matière énergétique, il en va d'une réduction de 50% de la consommation en énergie, *via* la construction de bâtiments à faible demande en énergie, l'utilisation des énergies renouvelables, etc. Par exemple, 80% de la consommation de chauffage et d'eau chaude sanitaire des parties privatives proviennent d'énergies renouvelables, avec l'installation de près de 900m² de panneaux solaires et de 2500m² de panneaux photovoltaïques.
- Une autre mesure concerne la rationalisation du parc de véhicules de service de la CU du Grand Lyon et la mise à disposition de vélos pour les trajets professionnels. De plus, toutes les entreprises de plus de 9 salariés sont susceptibles d'adopter un Plan de Déplacement d'Entreprise (PDE) et peuvent solliciter à cet effet l'aide de trois partenaires : l'ADEME, le Sytral (syndicat des transports) et Kéolis Lyon.

¹⁴ On trouvera des informations détaillées sur le site Internet : www.comite21.org

- Près de 40 structures publiques et privées de l'agglomération se sont dotées d'un PDE. Celui du Grand Lyon a été lancé en octobre 2005. Une première expérience est menée sur le site du 3^e arrondissement, où plus de 330 salariés sur les 1 400 concernés bénéficient désormais d'un abonnement à tarif réduit grâce au financement du Grand Lyon et du Sytral. A partir de 2006, le PDE sera généralisé auprès de l'ensemble des agents du Grand Lyon.
- En 2005, le Grand Lyon a lancé un vaste Plan de vélos en libre service : Vélo'V [*cf. supra*].
- La commune de Fontaines-Saint-Martin mène actuellement l'opération "Cœur de village", qui consiste en la réalisation et l'aménagement de nouveaux bâtiments pour accueillir crèche, garderie, restaurant scolaire, salle de conférence, salle muséographique et logements sociaux. Le chantier se déroule selon le cadre de la HQE avec utilisation de briques Monomur, isolation par ouate de cellulose, menuiseries en bois Douglas, éclairage économe, ventilation double flux et recours aux énergies renouvelables : une centrale solaire photovoltaïque de 18 m² est prévue en auvent d'un bâtiment et, surtout, le chauffage sera assuré par une chaudière bois de 150 kW permettant annuellement la valorisation de 110 tonnes de bois et l'économie d'environ 88 tonnes de gaz à effet de serre.
- Chaque arrondissement de la ville de Lyon a une approche spécifique du développement durable. La Mairie du 9^e met l'accent sur l'éducation à l'environnement (fête Enfance et Nature, visite du centre de tri des déchets) et accompagne le GPV de La Duchère ainsi que la réhabilitation du quartier de Vaise. La Mairie du 1^{er} arrondissement se distingue par le « verdissement » de ses services : papier recyclé, produits du commerce équitable, ampoules basses consommation... sont généralisés dans l'usage quotidien. D'autre part, d'importantes opérations de réaménagement et de végétalisation de rues ou de quartiers sont menées en lien avec les habitants.
- L'aménagement des berges du Rhône au sein même de la ville : « Cinq kilomètres de bas-ports se transforment pour devenir un espace propice au repos, aux loisirs, au divertissement ».
- Le Parc Technologique de la Porte des Alpes est « innovant » : il est conçu comme un ensemble boisé répondant aux vœux des entreprises. Ouvert au public et relié à la ville par le tramway, le site est également un lieu d'habitation et de loisirs.

▪ **Respect de la diversité culturelle et lutte contre les exclusions**

Le Grand Projet de La Duchère vise à améliorer le cadre de vie des habitants de ce quartier par des formes variées de logements, en créant des commerces, en favorisant l'implantation d'activités et d'emplois, en soutenant le milieu associatif, les acteurs sociaux et la qualité du système éducatif.

▪ **Soutien des filières environnementales et de l'économie sociale**

Une Charte des achats publics a été mise en œuvre : le Grand Lyon favorise les critères environnementaux et intègre des clauses sociales dans ses offres de marchés publics. La création d'une mission, rattachée à la fois à la Délégation aux

Affaires Economiques et à la Délégation au Développement Urbain, permet de sensibiliser les services internes à cette question, mais aussi les maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre.

5. Enjeux communicationnels et inter-institutionnels de l'Agenda 21 local

Dimension communicationnelle	
Actions de communication mises en place en direction des habitants, des organisations et des acteurs du territoire	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion de l'Agenda 21 communautaire sur différents supports (papier, CDrom) - Semaine du développement durable - Semaine de la mobilité - Thème de sensibilisation privilégié : air / mobilité / santé - Création d'un club des villes pour un développement durable (55 communes du Grand Lyon)
Communication sur les supports de diffusion de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Sites Intranet et Internet du Grand Lyon - Plaquettes thématiques - Semaine du développement durable - Semaine de la mobilité
Dimension inter-institutionnelle de la démarche d'Agenda 21 local	
Organismes d'« accompagnement » de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Agence Régionale de l'Energie et de l'Environnement (RAEE) - Association 4D - Bureau d'étude ABCD Durable
Autres délibérations prises pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à d'autres échelles de la métropole	<ul style="list-style-type: none"> - Echelle communale : Rieux-la-Pape, Feyzin, Dardilly, Caluire et Cuire, Francheville, etc. ont monté des projets propres d'Agenda 21 locaux - En regard, on compte deux projets d'Agenda 21 territoriaux expérimentaux portés par le Grand Lyon, au niveau intercommunal et infra-communautaire : Val de Saône (16 communes impliquées) et Vallée de la Chimie - Une charte : Anneau Bleu
Articulations entre les démarches engagées aux différentes échelles	<ul style="list-style-type: none"> - L'Agenda 21 du Grand Lyon peut servir de cadre général à des démarches plus locales (communales...), sans exclure pour autant des tensions possibles - Le Grand Lyon participe au Club des villes et territoires Rhône-Alpes
Articulation de l'Agenda 21 de la CU avec les autres documents de planification territoriale	<p>Implication forte des mêmes élus, techniciens et partenaires de l'Agenda 21 dans l'élaboration des documents de planification territoriale (notamment PLU et SCOT), ainsi que dans le PLH (révision en cours), le PDU (révisé en 2005) et les Projets de développement territoriaux (en phase de diagnostic).</p>

6. Conclusion

Si l'on se réfère aux grands domaines du DD, on peut observer à la CU de Lyon une importance forte donnée à la thématique de la « gouvernance », qu'illustre bien, en creux, l'Agenda 21 communautaire étudié. Ceci résulte notamment à la fois de la formalisation de l'engagement de DD urbain du Grand Lyon et de l'implication des habitants et de différents acteurs du territoire dans l'évaluation des politiques menées. Une place notable est donnée au développement économique et urbain ; elle se traduit en particulier par des grands projets d'urbanisme et une politique active sur les transports ; son adéquation avec les différents volets des engagements du DD pourrait cependant être plus transversale et aboutie.

La prise en compte du domaine environnemental se traduit dans la performance de la collectivité sur des pratiques touchant aux ressources en eau et par rapport à l'assainissement, la lutte contre le réchauffement climatique et, de façon significative, la mise en place d'indicateurs environnementaux. Par contre, la CU semble plus en retrait en termes de capacité de traitement des déchets, qui pourrait figurer plus en avant dans un Plan d'actions.

Enfin, sur le plan de la cohésion sociale, le Grand Lyon travaille plus particulièrement sur la mixité sociale dans le logement.

Montpellier agglomération

La Communauté d'agglomération de Montpellier regroupe 31 communes, avoisine les 400 000 habitants, et s'étend sur près de 43 421 hectares, soit environ 7% de la superficie du département de l'Hérault. La capitale régionale, Montpellier, est passée en 20 ans de la 20^{ème} ville de France à la 8^{ème}, en nombre d'habitants. L'entrée dans le développement durable s'est faite petit à petit, d'abord par l'axe environnemental, en développant la filière de tri des déchets ; puis par croisement entre le thème de l'environnement et du social en mettant en place un réseau de transports en commun, notamment en anticipation des aménagements urbains futurs; enfin de manière plus globale en instaurant un SCOT puis récemment en entrant dans une démarche de construction d'un Agenda 21 local.

La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : Montpellier Agglomération
Nombre d'habitants : 400 000 habitants
Site Internet : <http://www.montpellier-agglo.com>

2. Principales étapes de la mise en place d'une démarche de DD

c) Tri sélectif des déchets

► La Communauté d'Agglomération (CA) de Montpellier assure depuis 1991 la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », permettant de le valoriser, par le tri sélectif, les déchets des habitants.

► En 1994, la CA inaugure le centre de tri des déchets recyclables Demeter, sur le territoire de la ville de Montpellier, à Garosud. Ce centre de tri traite environ 16 000 tonnes de recyclables par an, et a un taux de valorisation de plus de 75%.

► En novembre 2002, l'agglomération vote un projet de construction d'une unité de méthanisation au sein de la ZAC Garosud. L'idée est de mettre en place une filière globale de traitement des déchets ménagers et assimilés. Porté par les élus et les fonctionnaires de la communauté d'agglomération et faisant l'objet d'un affichage important (plaquettes d'information spécifiques, etc.), ce projet se veut être une innovation technologique en matière de traitement des déchets, dont Montpellier souhaite se doter fin 2008. En comparaison à l'incinération traditionnelle et en termes de DD, cette technique permet de réduire les gaz à effet de serre, de valoriser une plus grande quantité de déchets en les transformant en compost et de produire du méthane, susceptible de servir d'énergie pour le chauffage urbain. L'initiative s'insère dans une démarche de tri sélectif et dans une volonté de maîtriser toute la chaîne de tri, depuis le ramassage jusqu'au traitement des déchets ultimes.

► L'agglomération continue de développer sa maîtrise de la chaîne de tri, notamment par l'acquisition de la compétence « collecte des déchets ménagers » au 1er janvier 2004.

► Un plan « 25 actions pour l'environnement » a été adopté en 2006 afin de réduire les quantités d'ordures ménagères produites. Ce plan repose notamment sur le développement des collectes sélectives, telle que celle du verre (en plus des containers pour les habitants, la CA a lancé en juillet 2006 une collecte auprès des bars et restaurants du centre-ville, qui lui a permis de collecter 71 tonnes de verre depuis le 1er janvier 2007, soit 24 tonnes/mois, deux fois plus que la moyenne mensuelle 2006); celle du papier (en récoltant en plus des papiers et cartons des habitants ceux des bureaux privés ou publics); des textiles (en insérant dans la ville de Montpellier 19 « point de propreté » permettant de récupérer les textiles usagés); enfin celle du bois (par le biais encore de « points de propreté »). Ces nouvelles actions ont permis d'accroître de 8% le taux de déchets recyclables collectés et valorisés depuis 2006.

d) Les transports en commun

► La CA de Montpellier a approuvé en 2002 un Plan de Déplacements Urbains (PDU) à l'échelle de l'agglomération qui prévoit de réduire le trafic automobile au profit des transports publics, du vélo et les circulations piétonnes. Depuis, l'Agglomération développe les transports en commun non polluants. Le PDU vise à permettre également une « gestion raisonnée » des déplacements et de l'urbanisation future.

► En 2000, l'agglomération a inauguré sa 1ère ligne de tramway, longue de 15 km. Celle-ci traverse Montpellier depuis la Paillade jusqu'à un nouveau quartier d'activités Odysseum. 100 millions de passagers cumulés ont utilisé la ligne 1 entre son ouverture en juillet 2000 et février 2005.

► En janvier 2007, c'est la 2ème ligne, longue de 20 km qui a été mise en service. Elle longe notamment des espaces en cours d'urbanisation, montrant ainsi la volonté de l'agglomération de développer des transports en commun en site propre en anticipation de l'urbanisation future (qui se trouve dans leur corridor), afin de lutter notamment contre l'étalement urbain. Ainsi le choix de l'agglomération a-t-il été de proposer une offre de transport collectif aux futurs habitants et usagers de ces ZAC, afin d'accompagner une diminution des flux automobiles.

e) Le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial)

En matière d'aménagement du territoire, le Conseil d'Agglomération a approuvé à l'unanimité, en février 2006, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT). Ce projet urbain d'agglomération vise en particulier à préserver et à valoriser les 75 % d'espaces naturels et agricoles du territoire. En effet, l'agglomération montpelliéraine conduit une démarche innovante en ce qui concerne l'élaboration de son SCOT - qui s'étend sur le même territoire que celui de la communauté d'agglomération. Celui-ci délimite et prescrit les zones naturelles et les zones agricoles à préserver de toute urbanisation.

- ▶ En 2003, la CA de Montpellier a lancé un ensemble d'études préalables à l'élaboration du projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Tout d'abord un « Diagnostic du SCOT » a été établi, permettant d'acquérir des connaissances approfondies du territoire par une étude des grandes tendances du développement de l'agglomération (démographie, économie, marché immobilier, consommation d'espaces, agriculture, cycle de l'eau, etc.). La CA a démarré dans le même temps une démarche d'études de « définition » pour préciser une méthode d'élaboration du futur SCOT. Différents acteurs étaient associés : les communes de l'agglomération, des personnes publiques associées ainsi que trois équipes d'architectes urbanistes qui étaient chargés d'étudier différents sites stratégiques du territoire avant de proposer une méthode de travail. Une seule de ces trois équipes a finalement été retenue pour élaborer le SCOT, celle de Bernard Reichen.
- ▶ En 2004, le SCOT est entré dans sa phase d'élaboration, notamment par le biais d'ateliers organisés sur le terrain et auxquels ont participé des élus communaux, certains membres du Conseil de Développement, des personnes publiques associées, des experts ou encore des professionnels.
- ▶ Le 21 décembre 2004, le Conseil de Communauté a débattu pour choisir son « Projet d'Aménagement et de Développement Durable » (PADD).
- ▶ Le Conseil de Communauté a ensuite arrêté le projet de SCOT le 21 juillet 2005, après avoir approuvé le bilan de concertation. Le projet de SCOT a été transmis aux personnes publiques concernées (Etat, Région, Département, Communes, etc.) afin qu'elles donnent un avis (elles disposent de 3 mois de consultation).
- ▶ Le projet de SCOT a été enfin soumis à l'enquête publique du 27 octobre au 29 novembre 2005.
- ▶ Le SCOT de la Communauté d'agglomération de Montpellier a été adopté à l'unanimité du Conseil d'Agglomération le 17 février 2006.

f) L'Agenda 21

La Communauté d'agglomération de Montpellier a débuté un processus de construction d'un Agenda 21 en 2006, en créant tout d'abord une préfiguration. Montpellier Agglomération a choisi d'adhérer au Comité 21 (comité français pour l'environnement et le développement durable créé en 1995) et à l'association 4D (créée en 1993, après le « Sommet de la Terre » de Rio, afin de suivre les engagements environnementaux pris par la France et les autres États membres de l'ONU), ce qui lui permet de bénéficier des connaissances de ces différents réseaux.

Métropole nantaise

A. Echelle de l'agglomération : CU Nantes Métropole

Depuis sa création en 2001, la Communauté Urbaine de Nantes, qui regroupe 24 communes, fait montre d'un investissement en matière de protection de l'environnement et de développement durable. En 2004, elle s'est lancée dans une démarche d'Agenda 21, intitulée « 21 chantiers pour le 21^e siècle », qui se veut construite avec les différents acteurs locaux autour d'enjeux-clés pour le territoire.

I. La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la Collectivité

Dénomination : Communauté urbaine de Nantes Métropole

Nombre d'habitants : 580 000

Site Internet : www.nantesmetropole.fr

2. Principales étapes de la mise en place d'une démarche de DD

► Date de l'engagement de la collectivité dans une démarche effective d'Agenda 21 local : **Avril 2004**

► Historique de l'inscription de la collectivité en matière de DD urbain :


Depuis les **années 1990**, on peut considérer que l'agglomération nantaise (avant de devenir Communauté urbaine en 2001) mène des actions susceptibles de se rattacher au DD : cohésion sociale, diversité économique, protection de l'environnement et « gouvernance » sont des thématiques bien présentes dans les projets communautaires. En témoignent les politiques en matière d'eau et d'assainissement (à l'exemple du projet Neptune), de déplacements, de déchets, d'environnement, d'économie plurielle (ex : le soutien à l'économie sociale et solidaire), etc. On citera également dès avant 2002 le projet d'éco-quartier de l'île de Nantes¹⁵ et le Grand Projet de Ville Malakoff Pré-Gauchet, et depuis 2002 des initiatives telles que les Contrat Actions Territoriales pour l'Environnement et l'Efficacité Energétique – ATENEE – soutenus par Nantes Métropole et l'ADEME.

¹⁵ Le Projet de renouvellement urbain de l'île de Nantes (sur 337 ha) est particulièrement représentatif d'une démarche de DD en ce qu'il concentre un grand nombre d'approches durables développées par Nantes Métropole et ses partenaires, en particulier la re-densification, la réparation urbaine, le développement des modes de déplacements doux et des transports en commun, l'écologie industrielle, la biodiversité, l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables, la gouvernance, le développement culturel, le développement économique ou encore l'évaluation. On renvoie notamment à nos analyses dans le 2^e rapport remis au POPSU.

En décidant, en **avril 2004**, l'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes Métropole, le conseil communautaire y voit ce qu'il qualifie d'« outil repère », qui passe par la co-production avec différents partenaires locaux. Il est ainsi question d'un "fil rouge" jalonné d'"actions témoins", qui renvoient à la fois au DD du territoire et de l'institution : l'Agenda 21 décline le développement durable dans les politiques publiques et dans les pratiques quotidiennes de la collectivité.

- Diagnostic et Plan d'actions sont lancés au printemps 2005
- La phase de concertation débute en juin 2005

3. Le portage et la portée de l'Agenda 21 local dans l'organisation de la collectivité¹⁶

Projet reconnu par le MEDD	
Date d'engagement et de délibération de l'Agenda 21	- Avril 2004 : Engagement - Adoption de l'Agenda 21 en février 2006
Intégration dans l'organigramme des services de la collectivité	Rattachement auprès de la Directrice de la Mission Développement Durable et Espaces Naturels
Portage politique de la démarche	En particulier le Vice-président de la CU en charge de l'environnement et de l'Agenda 21
Portage technique de la démarche	Chef de projet
Articulation avec d'autres documents de planification urbaine et territoriale	Diagnostic réalisé en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat (PLH), le Plan Local d'Urbanisme (PLU), le Plan d'Aménagement et Développement Durable (PADD) et le Projet de territoire
Adhésion à des associations spécialisées sur le développement durable	Energie-cités, Réseau Actions Climat, Réseau Grand Ouest de la commande publique et développement durable, Tempo, etc.

II. Avancement et contenu de la démarche d'Agenda 21 local

A l'échelle de l'agglomération, Nantes Métropole a décidé de « renforcer et d'optimiser son projet métropolitain » par la mise en place d'un Agenda 21 communautaire. Les objectifs avancés sont de :

- « Rendre lisible » la démarche de DD sur l'agglomération nantaise.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs (élus, services, société civile) du territoire communautaire autour d'une « ambition partagée », définie comme « l'amélioration de la qualité de vie ».
- Renforcer la coopération intercommunale – en affichant là encore un chaînage entre DD et qualité de vie, à travers l'objectif « d'améliorer la qualité des services aux usagers ».

¹⁶ On renvoie aux informations disponibles sur le site Internet www.nantesmetropole.fr et celui de la banque de données en ligne sur les Agendas 21 DD-pratiques (www.dd-pratiques.org), mises en corrélation avec les données recueillies au cours de notre enquête.

Corrélativement à ces objectifs territorialisés, Nantes Métropole avance aussi un répertoire plus large en soulignant vouloir intégrer deux grands principes du DD « planétaire » – « deux défis mondiaux » :

- « La lutte contre les déséquilibres environnementaux planétaires ».
- « La cohésion sociale et les solidarités économiques et interculturelles ».

Est ainsi mis en avant le fait qu'« affirmant de nouvelles valeurs du développement humain, l'Agenda 21 cherche à redonner un sens aux mots "humanité" et "solidarité". Il y est fait une relecture de l'ensemble des politiques publiques à travers la conjugaison du global et du local ».

Comme usuellement, nous suivrons trois angles d'approche qui se complètent :

- le diagnostic de développement durable
- la problématique de la « gouvernance » de l'Agenda 21 local
- le plan d'action lié à cet Agenda 21 et ses applications

1. Le diagnostic de développement durable

En février 2006, le Conseil Communautaire a adopté l'Agenda 21 de l'agglomération nantaise intitulé « 21 chantiers pour le 21^e siècle ». Ce document qui se veut transversal a été élaboré sur 10 mois à travers un travail collectif entre des agents de Nantes Métropole, des élus, des partenaires locaux, des associatifs et des institutions partenaires (soit plus de 600 personnes, précise la CU !) et en ayant associé les communes membres de la CU et le Conseil de développement.

Les 21 actions prioritaires se déclinent en 3 axes : lutte contre le changement climatique et protection de l'environnement ; solidarités et évolution des modes de vie ; diversification économique, devant se concrétiser dans « l'animation du territoire, la mobilisation des agents de Nantes Métropole et la poursuite du débat public ». La démarche a abouti à l'élaboration d'un projet d'actions en faveur du développement durable.

Un diagnostic a été réalisé au printemps 2005, par les élus, les agents de Nantes Métropole et les partenaires locaux engagés, sur la manière dont le DD est présent sur le territoire. Il comprend :

- Une analyse documentaire, destinée à « définir le profil de l'agglomération » et à le mettre en parallèle avec d'autres espaces urbains investis dans des démarches de DD.
- Des entretiens croisés sur la perception qu'ont les agents, élus et partenaires locaux des politiques et des chantiers communautaires.
- La saisine du Conseil de développement, afin de recueillir son avis sur l'application du DD dans l'agglomération et au sein des politiques publiques communautaires.

Ce diagnostic a conduit à une identification ternaire, tout à fait significatives de démarches incrémentales et de processus en train de se faire – à savoir :

- des domaines à « conforter », comme la protection de l'environnement et du cadre de vie ou encore l'égalité devant l'emploi.
- des domaines à « renforcer », comme la diversité sociale et culturelle et la mise au débat des politiques publiques.

- mais aussi de « nouveaux champs à explorer », comme par exemple les services résidentiels, la conciliation des temps, les éco-gestes ou encore le commerce éthique et équitable.

2. De la "gouvernance" de l'Agenda 21 local

► Dans le cadre de la CU de Nantes, la démarche Agenda 21 est organisée transversalement par l'association de plusieurs instances et services :

- la mission « environnement » de la CU assure le pilotage et la coordination du projet .

- l'« équipe-conseil », externe à la CU, est composée de 3 Cabinets-Conseil (Extra-Muros/Recherche Action, Atemis et Futur Facteur 4) qui fournissent un appui technique au fil de la démarche.

- le « groupe-projet » est composé de 25 membres (directeurs, chargés de mission et représentants de l'AURAN), avec pour missions de : « valider et/ou amender les propositions de l'équipe conseil, d'assurer la diffusion des informations relatives au projet, veiller à la cohérence de l'Agenda 21 avec les documents de planification territoriale et élaborer un projet de management interne pour le développement durable ».

- le Conseil de développement, enfin, est associé pour la réalisation du diagnostic et l'identification des axes stratégiques, le choix des actions et la future évaluation (pour laquelle est envisagée la construction d'un « baromètre des ressources et des engagements »).

► L'élaboration du Plan d'actions a fait l'objet d'une mobilisation à la fois interne et externe, avec :

- les « ateliers de co-production », destinés à faire partager et mettre en débats des orientations retenues pour l'Agenda 21, et identifier de la sorte des pistes d'actions. Les services de la CU insistent sur la part accordée à cette démarche : 600 personnes mobilisées, 5 200 heures de travail... *In fine*, une trentaine d'actions ont été proposées puis hiérarchisées avec les différents partenaires.

- les « groupes de travail » interviennent justement pour prioriser les propositions pour l'agglomération ; quelques 154 acteurs locaux sont mobilisés à ce niveau, souligne-t-on là encore (élus, agents, membres du Conseil de développement).

- un séminaire de l'ensemble des cadres territoriaux sur les modalités de l'action publique, à travers quatre axes : la conciliation des temps, l'égalité des chances devant l'activité et l'emploi, la commande publique, et les éco-gestes.

- la création d'un « réseau d'agglomération Agenda 21 » réunissant Nantes Métropole et les communes membres, signe de la dimension inter-échelles des enjeux de DD urbain et de l'enjeu de production de transversalité : ce réseau vise précisément à assurer une cohérence entre les différents périmètres (et « échanger sur les bonnes pratiques »), en particulier sur l'évaluation, la commande publique responsable, les déplacements et la mobilité. Il est aussi chargé du suivi des actions menées par les différentes collectivités.

Nous allons successivement restituer la mise en place de l'Agenda 21, ainsi que celle du Plan d'actions et son suivi, sous la forme de tableaux, dont les entrées sont normalisées entre les différentes agglomérations étudiées¹⁷.

2.1. Organisation du pilotage

Les 21 actions retenues sont pilotées par les directions concernées de la Communauté urbaine, en partenariat avec des acteurs locaux volontaires.

Organes de pilotage et de suivi	
<p>- Organe de pilotage et de suivi politique : <i>Comité de pilotage</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> Président de la CU Nantes Métropole, vice-présidents, conseillers communautaires ● <i>Fonctions :</i> Les missions du Comité de pilotage du Projet de territoire ont été élargies au suivi de l'Agenda 21 afin d'assurer la cohérence entre ces deux dispositifs. Le Comité de pilotage : <ul style="list-style-type: none"> - « prend connaissance des synthèses et assure l'interface et le lien avec le Conseil communautaire, d'une part, la Conférence des Maires, d'autre part ». - « valide les orientations et l'avancée des travaux d'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes Métropole ».
<p>- Organe de pilotage et de suivi technique : <i>Groupe de suivi Agenda 21</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Chefs de projet des actions de l'Agenda 21 dans une logique transversale - Agents volontaires pour le suivi, certains ayant participé à la démarche d'élaboration ● <i>Fonctions :</i> Défini comme une « force de propositions », le groupe de suivi a pour missions de : <ul style="list-style-type: none"> - Assurer le suivi collectif des travaux d'élaboration de l'Agenda 21 de Nantes Métropole et veiller au maintien de la cohérence avec les grands chantiers communautaires. - Suivre le bon déroulement des actions retenues - Débattre des choix méthodologiques et des outils en termes d'animation, de co-production, de communication interne et externe. - Remplir un rôle relais et contribuer à la diffusion des informations, explorations, questionnements, propositions réalisés dans le cadre de l'Agenda 21 de Nantes Métropole.

¹⁷ Ces tableaux ont été construits à partir des fiches disponibles sur le site DD-pratiques, complétées et croisées avec les informations que nous avons recueillies, ainsi que les supports de diffusion de Nantes Métropole.

Appui sur des instances existantes	
- <i>Conseil de développement</i>	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> - Représentants d'organismes professionnels à caractère économique ou syndical ; - Représentants d'institutions et d'associations ; - Personnalités qualifiées. ● <i>Fonctions :</i> Participation à l'élaboration du diagnostic et au choix des actions, ainsi qu'à l'évaluation des actions.

2.2. L'intégration d'une démarche de concertation-participation

Phases	Dispositifs et outils mobilisés	Acteurs et instances associés
Diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Analyse documentaire - Entretiens en interne et en externe - Saisine du Conseil de développement 	<ul style="list-style-type: none"> - Elus et agents de Nantes Métropole et des communes membres - Représentants d'associations, d'entreprises, d'institutions.
Identification des enjeux	Atelier de co-production	
Stratégie prospective	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de co-production - Groupe projet 	
Elaboration du Plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Atelier de co-production - Hiérarchisation des actions 	
Adoption du Plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Forum - Délibération adoptée en février 2006 	
Mise en œuvre du Plan d'actions	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre par les chefs de projet des 21 chantiers de l'Agenda 21. Au début 2007, l'ensemble des actions étaient engagées. - Groupe de suivi 	
Processus continu de suivi et d'évaluation	Observatoire de la décision publique	Recours à une équipe de consultants : Extra-Muros, Atemis, Futur Facteur 4
	« Baromètre des ressources et des engagements en développement durable »	<ul style="list-style-type: none"> - Groupe de suivi - Conseil de développement

2.3. Suivi et évaluation

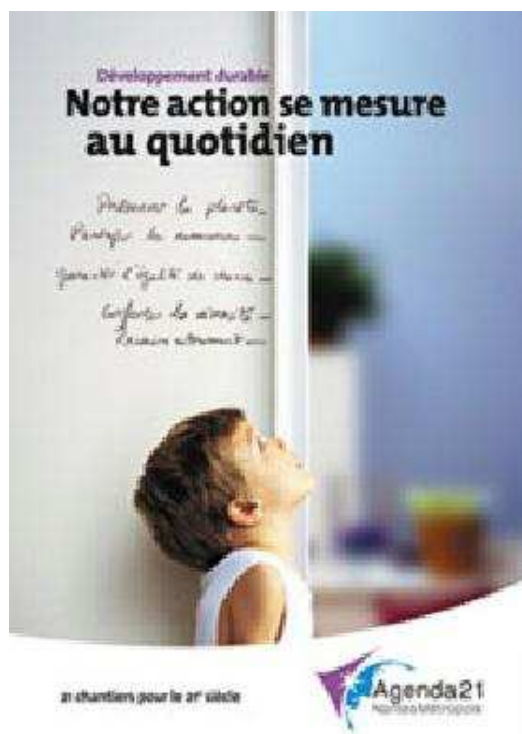
Il est prévu qu'un rapport annuel rende compte des résultats acquis et de l'évaluation de la démarche l'Agenda 21. Le réseau d'agglomération Agenda 21 associant Nantes Métropole et les communes membres est chargé du suivi des actions engagées par les différentes collectivités.

Cette évaluation de la démarche Agenda 21 est en cours avec le Conseil de Développement et l'évaluation de chaque action par les chefs de projet et les partenaires associés.

2.4. Caractérisation de la transversalité de la démarche

Dans les méthodes de travail	Travail avec des acteurs locaux et avec l'ensemble des directions de Nantes Métropole.
Dans le diagnostic	Mise en place d'entretiens croisés permettant de « décaler » le regard des acteurs associés
Dans l'affichage des enjeux	L'Agenda 21 permet d'agir dans 3 directions principales : - Lutte contre l'effet de serre et protection de l'environnement - Solidarités et évolutions des modes de vie - Diversification économique
Dans les actions concrètes menées	La prise en compte de ces enjeux se concrétise par l'animation du territoire, la mobilisation des agents de Nantes Métropole et la poursuite du débat public
Coût	Pas de budget spécifique Agenda 21
Dans les échelles d'action, au-delà du DD de l'institution	Cf. Liste des actions (<i>infra</i>)

3. Le plan d'action et ses applications



Couverture de l'Agenda 21 de Nantes Métropole

Six axes stratégiques, que nous allons égrener, ont été développés au regard du diagnostic précédemment cité, sur lesquels viennent se greffer les 21 actions à mettre en œuvre dans le cadre du Plan d'Action :

- Lutte contre l'effet de serre
- Solidarités et évolution des modes de vie
- Diversification économique
- Animation du territoire
- Mobilisation interne
- Débat public

► **Lutte contre l'effet de serre et protection de l'environnement**

* Sur l'aspect lutte contre l'effet de serre, on note :

- Action n°1 : Un Plan climat territorial est engagé en faveur de la lutte contre le réchauffement climatique. De la sorte, Nantes Métropole cherche à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

- Action n°2 : Le Projet communautaire de l'énergie vise à optimiser l'utilisation de l'énergie et la demande de la maîtrise énergétique. Nantes Métropole s'emploie à mettre en place une stratégie visant à faire des économies d'énergie, notamment via l'utilisation d'énergies renouvelables.

- Action n°3 : Le développement des éco-technologies génératrices de nouvelles activités et d'emplois notamment dans le domaine de la dépollution, du traitement des déchets, des énergies renouvelables ou encore des éco-produits.

- Action n°4 : A travers les Eco-quartiers et projets durables, il s'agit de proposer aux habitants des projets d'aménagement prenant en compte les exigences du DD. Pour y parvenir, Nantes Métropole cherche à définir et introduire des critères sociaux, participatifs, culturels, économiques et environnementaux dans ces projets, pour arriver à terme à un référentiel commun à tous les aménageurs et opérateurs.

- Action n°5 : Autour des espaces "mobilités et déplacements durables", sont favorisés les déplacements doux et l'utilisation des TC. A cet effet sont notamment mis en place des services « clef en main », et plus particulièrement un dispositif d'information et de services (numéro vert, covoiturage...) pour faire évoluer les comportements individuels.

* Deux actions sont plus particulièrement dégagées en matière de protection de l'environnement :

- Action n°6 : Plan de réduction des consommations des pesticides sur l'agglomération (mise en place d'un programme de réduction des consommations et de sensibilisation du public, avec notamment l'objectif de tendre vers un « zéro phyto » dans l'entretien des espaces publics et des jardins).

- Action n°7 : Engagement en direction d'une gestion partenariale des zones humides, par la mise en place d'un programme de préservation (9 500 ha).

► **Solidarités et modes de vie**

- Action n°8 : « Conciliation des temps » par une meilleure prise en compte des temps sociaux, qui passe par une réflexion sur les rythmes de vie et besoins des habitants et des acteurs locaux et la recherche de solutions en termes d'horaires, de déplacement ou de services de proximité.
- Action n°9 : Promotion de l'égalité des chances devant l'activité et l'emploi, à travers la lutte contre les discriminations et la favorisation de l'accès à l'emploi.
- Action n°10 : Mobilisation de l'agglomération pour l'accueil des "seniors", notamment à travers une étude prospective réalisée avec les communes et le Département pour anticiper les besoins et les impacts économiques et sociaux.
- Action n°11 : Programme Handi-"cap" pour l'agglomération nantaise, mené en partenariat avec les communes membres et les associations, et qui vise à proposer des formations aux personnes handicapées.
- Action n°12 : Des « Ateliers de la densité urbaine » mènent un travail de sensibilisation et de concertation auprès des habitants afin qu'ils puissent mieux saisir la notion de densification urbaine et s'investir dans ce domaine.

► **Diversification économique**

- Action n°13 : Intitulée « Pour une industrie locale durable », elle vise à assurer la meilleure compatibilité possible entre une industrie très présente sur le territoire et la vie locale, notamment par la réduction des nuisances (pollution, bruit...). Concrètement, Nantes Métropole propose de construire un outil d'aide à la décision pour l'implantation, le développement et le suivi de l'activité industrielle et en encourageant la mutualisation des services entre les entreprises.
- Action n°14 : Sur la thématique des « Services résidentiels », il s'agit de soutenir la création et la coordination locale de ces services relatifs à la santé, à la famille, l'appui à la vie quotidienne, ou encore liés aux loisirs et à la consommation..., en les promouvant comme une véritable filière économique d'intérêt collectif, créatrice de richesses et d'emplois.
- Action n°15 : Elle vise à établir un pôle international en commerce éthique et équitable en étudiant la création d'un espace de recherche, de rencontre et d'échange sur le développement de ce commerce, notamment grâce à la présence sur le territoire nantais d'acteurs engagés (associations, entreprises locales...) et d'équipes de recherche.
- Action n°16 : Sur le lien entre commande publique et DD, Nantes Métropole se propose d'intégrer dans ses marchés et ses achats une prise en compte environnementale et sociale (achats responsables...).
- Action n°17 : S'agissant des déchets, ils sont présentés comme « de nouvelles ressources à maîtriser ». Ceci passe par des actions consistant à mieux valoriser les déchets et à limiter ainsi l'utilisation de matières premières non renouvelables. Nantes Métropole s'engage à la fois dans la réduction des déchets à la source et dans leur valorisation (pour la production d'énergie, de compost, ou encore de biogaz).

► **Animation du territoire**

- Action n°18 : Animation du "réseau d'agglomération Agendas 21" qui consiste à coordonner les démarches DD conduites par les communes de l'agglomération et faciliter les échanges de pratiques.

- Action n°19 : Formation des acteurs locaux au DD appliqué par le recensement des formations existantes, la coordination et la diffusion de l'information et l'identification des axes prioritaires en lien avec l'Université permanente.

► **Mobilisation interne (« projet de management pour le développement durable »)**

- Action n°20 : En termes de DD de l'institution, mise en avant des « Eco-gestes » au sein de Nantes Métropole pour faire preuve d'exemplarité environnementale au quotidien : réduction des consommations d'eau et d'énergie, limitation des déchets et recyclage ou encore utilisation des éco-produits d'entretien, du papier recyclé et des encres recyclables, des produits bio...

► **Débat public et évaluation des politiques publiques**

- Action n°21 : Mise en place d'un « Baromètre des ressources et des engagements en développement durable », dans le cadre d'une évaluation et du suivi régulier des engagements de l'Agenda 21 de la CU, ainsi que de l'ensemble des politiques communautaires.

4. Evaluation de l'état d'avancement

Nous synthétisons ici un certain nombre d'informations disponibles auprès du Comité 21 quant aux « acquis » de l'Agenda 21 de Nantes Métropole¹⁸, à partir d'entrées tenues pour les différentes fiches réalisées et permettant à ce titre des comparaisons.

▪ Modes de production et de consommation responsable et réduction des émissions de CO₂

- 41% des déplacements urbains se font à pied ou en transports en commun (l'objectif étant d'atteindre 50% d'ici 2010), soit 83 millions de voyages assurés chaque année par les TC. On dénombre 36 km de réseau tramway et 300 km de pistes cyclables. Un Plan de mobilité interne a été mis en place, ainsi qu'un Plan de continuité piétonne, avec pour objectif 337 km de chemins de promenade d'ici à 2010.

- Etablissement d'un Plan pluri-annuel de maîtrise de l'énergie, dans le cadre du Plan climat territorial conçu en 2005, visant à diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

¹⁸ Site Internet : www.comite21.org

- 1 600 logements construits chaque année, dont 400 en logements sociaux (25%) ; sensibilisation des bailleurs sociaux à la Haute Qualité Environnementale.
- 400 réunions de concertation, organisées chaque année avec les Conseils de quartiers
- Organisation de la Fête du vélo
- Soutien de l'association VéloCampus, afin de développer les vélos pour les étudiants fréquentant l'Université de Nantes (300 deux-roues comptabilisés).
- Accord pour une réduction de 15% sur la souscription des abonnements TAN (société des Transports de l'Agglomération de Nantes) Pass-Partout pour les employés des entreprises locales partenaires.
- Mise en place d'un site Internet pour inciter les employés des entreprises à faire du covoiturage : <http://www.covoiturage-nantesmetropole.fr>
- Mise en place du dispositif MétrOcéane qui permet, grâce à un titre de transport spécifique, de voyager sur l'axe Nantes - Saint-Nazaire - Le Croisic en empruntant plusieurs moyens de transports en commun.
- Adoption d'un Plan climat. Le logement est un axe important de ce plan (thermographie aérienne).

▪ **Préservation de la biodiversité et promotion du tourisme durable**

- Classement NATURA 2000 de 3 zones d'ici 2010.
- Programme "Neptune 3" 2004-2007, doté de 67.9M€, visant à la préservation de la ressource en eau (sécurisation de la ressource en eau potable, diminution des rejets de polluants, protection des milieux aquatiques, etc.).
- Lancement de la campagne "Zéro pesticide" qui se traduit par une nouvelle approche de la gestion des espaces publics. Installation de 200 panneaux d'information à destination des habitants de l'agglomération.
- Lancement du Plan propreté. L'objectif est de mieux utiliser les services du nettoyage et davantage mobiliser les habitants.
- Le projet de l'Île de Nantes se construit avec la présence d'une espèce endémique de France: l'*Angelica heterocarpa* Lloyd ou angélique des estuaires. Cette espèce menacée fait l'objet de protections européennes particulières.
- Création du Circuit des Marais qui reflète la diversité des paysages ligériens, sur un parcours balisé de 12 km.

▪ **Respect de la diversité culturelle et lutte contre les exclusions**

- Grand Projet de Ville «Malakoff-Pré-Gauchet» mixe zone d'habitat social et zones naturelles. Il se veut un modèle de développement urbain de la ville et de l'agglomération avec la protection des jardins familiaux dits de "Crapaudine".
- Soutien des jardins des Poupies qui permet d'accueillir en un même lieu 75 enfants, âgés de 0 à 6 ans, valides ou porteurs de handicaps.

▪ Soutien des filières environnementales et de l'économie sociale

- En 2004, création d'une nouvelle association baptisée "les Ecosolies" qui a pour vocation d'organiser de grands événements destinés à faire connaître l'économie sociale et solidaire aux habitants de l'agglomération.

5. Enjeux communicationnels et inter-institutionnels de l'Agenda 21 local

Dimension communicationnelle	
Actions de communication en direction des habitants et des acteurs du territoire	Conférences de presse, brochures, CD-Rom, Semaine du développement durable
Communication sur les supports de diffusion de la collectivité	Journal de la Communauté Urbaine
Dimension inter-institutionnelle de la démarche d'Agenda 21 local	
Organismes d'« accompagnement » de la démarche	Recours à une équipe de consultants : Extra-Muros, Atemis, Futur Facteur 4
Autres délibérations prises pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 local à d'autres échelles de la métropole	Sur les 24 communes membres de l'agglomération, plus de la moitié ont lancé une démarche d'Agenda 21.
Articulations entre les démarches engagées aux différentes échelles	Un "réseau d'agglomération Agendas 21" a vu le jour lors du lancement de la démarche métropolitaine. Il est aujourd'hui pérennisé : il constitue une action de l'Agenda 21.
Articulation de l'Agenda 21 de la CU avec les autres documents de planification territoriale	- L'action 5 de l'Agenda 21 "Espace, mobilités et déplacements durables" fait référence au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de Nantes Métropole. - L'action 4 " Eco-quartiers / projets durables" en lien avec les Plan Locaux d'Urbanisme (PLU).

B. Echelle communale : Ville de Nantes

La ville de Nantes s'est engagée dans le domaine du DD urbain explicitement en signant la Charte d'Aalborg (1994) en 1996, puis en lançant une première démarche d'Agenda 21 local en 1997, et en définissant en 1998 un programme d'agenda 21 local. Par la suite, l'évolution du champ des compétences municipales avec notamment en 2001 la création de la CU Nantes Métropole ont amené à reconfigurer les actions portées par la ville. En 1998, la ville définit un programme d'agenda 21 local.

I. La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : Ville de Nantes

Nombre d'habitants : 280 000

Site Internet : www.nantes.fr


2. Les grandes étapes de la mise en place d'une démarche DD

► Date de l'engagement de la collectivité dans une démarche d'Agenda 21 : 1996.

► Historique de l'inscription de la collectivité en matière de DD urbain :

- 1996 : la ville a signé la Charte d'Aalborg.
- 1998 : Nantes définit un programme d'Agenda 21 local.
- 2004 : lancement d'une double démarche d'Agenda 21 articulée ville + Communauté urbaine
- juillet 2005 : définition de la politique municipale de DD ; Diagnostic et Plan d'actions
- novembre 2005 à automne 2006 : phase de concertation, en particulier à travers les Ateliers nantais du développement durable

4. Le portage et la portée de l'Agenda 21 local dans l'organisation de la collectivité¹⁹

Projet reconnu par le MEDD	
Date de délibération de l'Agenda 21	2002
Intégration dans l'organigramme des services	- Placé auprès du DGA à l'urbanisme - Le fait que la politique publique de DD soit intégrée au projet managérial de la ville ("Nantes s'engage"), ce qui implique l'appui du DGS, est

¹⁹ Cf. les sites Internet www.nantes.fr et www.dd-pratiques.org, rapportés aux données recueillies au cours de notre enquête.

	<p>une force transversale</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il n'empêche que l'on a trace de lectures différentes entre services techniques et services "sociaux" / stratégie et opérationnalité
Portage politique de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Maire de Nantes - Adjoint au Maire chargé de l'environnement et du développement durable
Portage technique de la démarche	Le chargé de mission Agenda 21 et développement durable
Articulation avec d'autres documents de planification urbaine et territoriale	Le diagnostic a été réalisé sur la base de celui de l'Agenda 21 communautaire et en cohérence avec le PLU en révision
Adhésion à des associations spécialisées sur le DD	<ul style="list-style-type: none"> - 4D - Comité 21 - Eco-maires - Eurocités et Cités Unies

II. Avancement et contenu de la démarche d'Agenda 21 local

L'Agenda 21 nantais est défini comme une démarche de mobilisation à la fois interne et externe, conjuguant DD de l'institution et DD de la ville : interne par la mise en place d'un Plan d'actions des politiques publiques de DD ; externe par une démarche d'échanges sur les politiques publiques et comportements responsables que traduisent les « ateliers nantais du développement durable ».

1. Le diagnostic de développement durable



Visuel de promotion de la démarche Agenda 21 de la ville de Nantes²⁰

²⁰ Extrait de la plaquette d'information de la ville de Nantes sur l'Agenda 21.

Quatre grands axes sont mis en avant :

- « Respecter les grands équilibres écologiques », avec pour objectifs de lutter contre l'effet de serre, protéger les ressources en eau et respecter la biodiversité.
- « Construire la ville de demain », où il est prôné de poursuivre la densification de la ville, de réaliser un Plan urbain vert, et d'aller vers une « ville santé ».
- « Favoriser le vivre ensemble » : il s'agit de renforcer la solidarité internationale et de préserver la diversité culturelle.
- Enfin, « Faire vivre l'Agenda 21 », c'est-à-dire donner les moyens, outils et indicateurs pour sa mise en œuvre et son évaluation.

1.1. « Respecter les grands équilibres écologiques »

► La lutte contre l'effet de serre

- Recours aux énergies renouvelables : engagement de respect des objectifs de la directive européenne (21% d'énergie renouvelable à échéance de 7 ans). L'ADEME, les fournisseurs d'énergie et Nantes Métropole contribuent notamment à cette dynamique.
- Construction de bâtiments économes en énergie : il s'agit d'inciter à une meilleure gestion de l'énergie notamment par anticipation de la transposition de la directive européenne sur l'efficacité énergétique des bâtiments et par sollicitation des aménageurs et promoteurs.
- Développer les alternatives à la voiture et privilégier les véhicules propres : le plan des déplacements urbains (PDU) vise à horizon 2010 le plafonnement du transport automobile à 50% des déplacements urbains et une réduction des pollutions. La ville de Nantes participe à cet objectif en fonction de ses compétences : politique de stationnement, flotte municipale propre, Plan de mobilité municipal, aménagements urbains, cheminements piétonniers, incitations aux déplacements doux en direction des écoles... La commune s'emploie à sensibiliser et faire participer les conducteurs, usagers, agents municipaux ou encore les parents d'élèves à cette démarche.
- Réduire la production de déchets à travers l'introduction de pratiques de tri sélectif auprès des habitants et la réduction des déchets à la source par l'information et la sensibilisation à la fois du public et des services municipaux.
- Informer le public sur les enjeux et sur les « éco-gestes ». Outre la mobilisation des supports de communication municipaux, ceci s'incarne dans le soutien de la ville à un certain nombre de structures associatives visant à promouvoir les économies d'énergie, le recyclage, la gestion économe de l'eau, l'achat responsable, des modes de consommations contribuant au développement durable, etc., auprès du grand public et en milieu scolaire.

► La protection de la ressource en eau

Sont promues la protection, mise en valeur et gestion économe de la ressource en eau à travers une consommation responsable, les aménagements urbains, la recherche de qualité de la ressource, la valorisation paysagère des cours d'eau, les enjeux sanitaires, etc.

► Le respect de la biodiversité

L'estuaire ligérien est un territoire privilégié qui abrite des espèces menacées de disparition. Il s'agit alors pour la municipalité de s'assurer des conditions favorables à la reproduction et à l'habitat de ces espèces sur le territoire urbain par le biais d'acteurs associatifs, éducatifs et scientifiques.

1.2. « Construire la ville de demain »

► Poursuivre la densification de la ville

L'objectif est la maîtrise de l'étalement et de ses conséquences en termes de consommation d'espace, de transports... Dans les objectifs de révision du PLU, la densification est vue au titre de sa contribution à la mixité sociale et fondée sur la qualité des nouveaux espaces publics. Une démarche d'éco-quartier est du reste conduite sur les grands projets de renouvellement urbain pilotés par Nantes Métropole et autres opérations d'aménagement. L'objectif est de la généraliser à terme sur toute la ville, en définissant pour chaque secteur les objectifs spécifiques privilégiés. Une Charte de l'aménagement et de l'éco-construction est destinée aux aménageurs et promoteurs.

► Un Plan urbain vert

L'objectif est d'inscrire dans les documents d'urbanisme la protection des espaces nécessaires à la préservation de la qualité de vie, en lien avec le PADD et la révision générale du PLU (espaces verts, lieux favorisant le lien social, la détente et les loisirs).

► Une « ville santé »

On retrouve ici un chaînage DD-qualité de vie mobilisant le répertoire de la santé et de ses atteintes qui sont aussi celles à l'environnement urbain. En cela, il s'agit de mettre en place un programme d'actions spécifiques dans le domaine de la santé publique prenant en compte l'interdépendance des champs environnementaux, sociaux et comportementaux. L'objectif consiste à peser sur tous les facteurs ayant un impact direct sur la santé, comme la qualité de l'air, de l'eau, en anticipant les risques et en incitant à l'activité physique.

1.3. « Favoriser le vivre ensemble »

► Renforcer la solidarité internationale

Il s'agit de mieux accompagner les pays du Sud dans leur développement et de favoriser le commerce équitable par des partenariats internationaux directs (jumelage, coopération décentralisée, réseaux) ou par le biais de soutien aux associations de solidarité internationale et du commerce équitable.

► Préserver la diversité culturelle

La politique culturelle de la ville de Nantes est présentée comme un volet assimilable aux enjeux de DD, avec pour objectif des actions de préservation de la mémoire et de soutien aux cultures vivantes ainsi que des actions de conservation, constitution et valorisation du patrimoine nantais notamment auprès des habitants.

2. Le Plan d'action et ses applications

La création de la CU Nantes Métropole a transformé le paysage des collectivités territoriales en termes de compétences, notamment celle de la ville de Nantes. Cette dernière s'est alors engagée dans l'élaboration d'une politique publique de DD à caractère transversal, avec l'ensemble des directions municipales. Les trois nouvelles orientations stratégiques visent à respecter les grands équilibres écologiques, construire la ville de demain et favoriser le « vivre ensemble », on l'a dit. Le Plan d'action constitué en milieu d'année 2005 par les services s'appuie sur ce canevas et alimente aussi les autres politiques thématiques et techniques : maîtrise de l'énergie, espaces verts, santé, culture, intégration, coopération internationale, etc. Il compte au total une centaine d'actions, en cours pour certaines, nouvelles pour d'autres. Il est articulé avec la démarche de Nantes Métropole qui nourrit également un Agenda 21 sur la base de ses propres compétences (*cf. supra*).

Coordonnée par la mission DD du pôle projet d'Urbana, ce plan d'action a débouché en 2005 sur des initiatives se voulant concrètes en termes de sensibilisation des agents municipaux aux éco-gestes, d'incitations auprès des professionnels de l'urbanisme ou encore d'actions d'information en direction des Nantais, notamment sur les questions d'énergie. Une Semaine de l'énergie organisée en octobre 2005 a permis de toucher directement quelques 500 personnes. Plusieurs promoteurs de l'opération d'aménagement urbain Bottière Chênaie sont engagés, à la demande de la ville, dans la certification de la qualité environnementale de leur construction (HQE). Un « Guide de l'éco-agent, les gestes qui comptent » a été diffusé à l'ensemble des 4 500 agents municipaux, de même qu'une affiche des bons gestes distribuée aux 120 écoles nantaises. Enfin, on peut aussi citer les « achats responsables ». Sur ce plan, la ville de Nantes conduit depuis la mi-2005 des expérimentations ciblées sur un certain nombre de marchés : diffusion de produits alimentaires responsables (café équitable, lait bio et essais sur le riz, les fruits... dans les cantines scolaires), achat de textiles éthiques, usage d'éco-produits dans le nettoyage des locaux municipaux, exigences sociales dans les prestations de nettoyage...

► **Les différentes thématiques développées sont les suivantes :**

- 1- Transversalité fonctionnelle et veille environnementale.
- 2 - Prévention des risques urbains, planification des secours.
- 3 - Information, communication.
- 4 - Sensibilisation à l'environnement, promotion de l'éco-citoyenneté.
- 5 - Protection des zones naturelles et sites sensibles, gestion de la biodiversité.
- 6 - La faune urbaine.
- 7 - Collecte sélective des déchets.
- 8 - Le citoyen et le bruit.

- 9 - Efficacité énergétique et maîtrise des consommations.
- 10 - Santé environnement.
- 11 - Gestion optimisée des espaces verts.
- 12 - Cycle de l'eau et gestion de la ressource.
- 13 - Contrat de ville, politiques sociales et d'insertion par l'économique.
- 14 - Développement économique durable.
- 15 - Coopération décentralisée et relations internationales.

3. De la "gouvernance" de l'Agenda 21 local

L'Agenda 21 nantais prévoit un dialogue citoyen. C'est ainsi que la ville a lancé en novembre 2005 les « ateliers nantais du DD ». Ils s'adressent à tous les Nantais et se donnent pour objectifs de débattre de la politique municipale de DD, de mobiliser et sensibiliser les citoyens, ou encore d'évaluer les actions pour mesurer les progrès réalisés. Les Conseils consultatifs de quartier, le Conseil nantais des étrangers et le Conseil nantais de la jeunesse sont consultés et associés aux 4 ateliers proposés. Quelques 300 personnes sont inscrites à ces ateliers.

Ces 4 ateliers recouvrent les thématiques suivantes :

- « Les éco-gestes et la consommation responsable au quotidien »
- « Les enjeux urbains nantais de demain » (en lien avec la révision du PLU)
- « La place de la nature et de la biodiversité à Nantes »
- « Le vivre ensemble planétaire et culturel » (solidarité internationale, diversité culturelle)

Nous adoptons ci-après, concernant la mise en place de l'Agenda 21, ainsi que celle du Plan d'actions et son suivi, la présentation normalisée par tableaux :

3.1. Organisation du pilotage

Organes de pilotage et de suivi	
- Organe de pilotage et de suivi politique : Groupe de pilotage Agenda 21	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> Ce groupe est composé d'une quinzaine d'élus ● <i>Fonctions :</i> Il décide des grandes orientations à prendre
- Organe de pilotage et de suivi technique : Groupe technique de coordination Développement durable	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composition :</i> Ce groupe est composé de la DGS et d'une vingtaine de chefs de projet porteurs d'actions référencées dans le Plan d'action politique publique de DD ● <i>Fonctions :</i> Il assure la transversalité entre services et a pour fonction la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et la formulation de propositions de nouvelles actions relatives à la politique de DD

Appui sur des instances existantes	
- Conseils consultatifs de quartier	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composé d'habitants</i> ● <i>Fonctions</i> : participe à la concertation
- Conseil Nantais de la Citoyenneté et des Etrangers - Conseil Nantais des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ● <i>Composé d'habitants, étrangers et jeunes</i> ● <i>Fonctions</i> : Concertation et production

3.2. L'intégration d'une démarche de concertation-participation

Phases	Acteurs et instances associés
Identification des enjeux	Têtes de réseaux associatifs, CNCE, CNJ, Conseils de quartiers
Stratégie prospective	Travail avec la DG prospective/ évaluation de la ville ; autres documents cadres de référence : PLU, SCOT, PDU...
Elaboration du plan d'actions	Têtes de réseaux associatifs, CNCE, CNJ, Conseils de quartiers.
Processus continu de suivi et d'évaluation	Têtes de réseaux associatifs, CNCE, CNJ, Conseils de quartiers (en projet).

3.3. Suivi et évaluation

Une évaluation *ex post* est prévue, mais dont les modalités sont en cours de définition.

3.4. Caractérisation de la transversalité de la démarche

Dans les méthodes de travail	Groupe technique de coordination
Dans le diagnostic	Appui sur les diagnostics multiples : PDU, révision PLU (PADD), PLH...
Dans l'affichage des enjeux	Grandes orientations transversales (<i>cf. supra</i>) : Le Plan d'action DD a été défini par le projet managérial comme étant l'une des 4 grandes politiques transversales de portée générale (avec la démocratie locale, la politique de la ville et le développement urbain)

4. Evaluation de l'état d'avancement

Non encore déterminé.

5. Enjeux communicationnels et inter-institutionnels de l'Agenda 21 local

Dimension communicationnelle	
Actions de communication en direction des habitants et des acteurs du territoire	A l'automne 2005, une plaquette tirée à 20 000 exemplaires a été diffusée pour présenter la démarche Agenda 21 et les ateliers du développement durable.
Communication sur les supports de diffusion de la collectivité	<ul style="list-style-type: none"> - Des pages sont dédiées sur le site <www.nantes.fr> - Lettre trimestrielle des Ateliers du développement durable
Dimension inter-institutionnelle de la démarche d'Agenda 21 local	
Organismes d'« accompagnement » de la démarche	<ul style="list-style-type: none"> - Appui de bureaux d'études, non pas pour la démarche d'ensemble à ce stade, mais pour des entrées thématiques : maîtrise de l'énergie, achats publics responsables, etc. - Partenariat avec les têtes de réseaux associatifs nantais notamment pour mettre en place les Ateliers du développement durable : associations environnementales, économie sociale et solidaire, consommateurs, solidarité internationale, interculturalité, culture, intégration.
Autres délibérations prises pour la mise en œuvre d'un Agenda 21 à d'autres échelles locales	<ul style="list-style-type: none"> - Un Agenda 21 est en projet pour la Région Pays de la Loire - Il existe une quinzaine de démarches de DD en cours sur les 24 communes de l'agglomération (dont au moins 8 Agendas 21 locaux)
Articulations entre les démarches engagées aux différentes échelles	<ul style="list-style-type: none"> ● Comme nous l'avons vu, un Agenda 21 a été décliné à l'échelle de la ville et à l'échelle de Nantes Métropole depuis 2003. La simultanéité des démarches ville-CU (même élu porteur) ainsi que celles d'autres communes de l'agglomération apparaît plutôt comme un atout : <ul style="list-style-type: none"> - L'Agenda 21 communal : Politiques de compétences villes (éducation, coopération, culture, espaces verts, patrimoine municipal...) + actions de proximité vis-à-vis des habitants - L'Agenda 21 communautaire : Politiques structurantes (aménagement du territoire, réseaux et infrastructures, activités économiques, risques et pollutions...) + réseau de référents DD dans les communes ● Articulation aussi de l'Agenda 21 de Nantes avec les initiatives développées dans les 11 quartiers de la ville

<p>Articulation de l'Agenda 21 avec les autres documents de planification territoriale</p>	<ul style="list-style-type: none">- Au niveau du PLU, les chargés de mission PLU et DD travaillent dans le même "pôle projet", auprès du DG urbanisme ; les documents sont élaborés conjointement.- Le PLH est également articulé <i>via</i> le PLU.- Le Plan de mobilité d'entreprise de la ville, la politique de stationnement, les cheminements doux et les vélobus/pédibus s'inscrivent dans le cadre du PDU défini au niveau communautaire.- Concernant le SCOT, il y a moins d'articulation directe (SCOT à l'échelle de Nantes/ Saint-Nazaire).
--	--

Ville de Toulouse

La ville de Toulouse a développé depuis plusieurs années un certain nombre d'actions en matière de DD urbain : production d'énergies renouvelables couvrant la consommation de la ville en éclairage public, gestion différenciée des espaces verts, participation au programme européen CIVITAS sur les transports publics, achats publics éco-responsables, démocratie participative, etc. La ville est aussi membre du réseau de collectivités *r.e.s.p.e.c.t.*, et a été lauréate du 3^e appel à projet « Outils et démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux » du Ministère de l'Ecologie et du Développement durable.

Cet engagement en direction du DD a été formalisé ces dernières années : Toulouse a adopté en 2004 la Charte et les engagements d'Aalborg, ainsi que la mise en œuvre d'un Agenda 21 le 26 mars 2006.

I. La collectivité et le développement durable : quelques repères

1. Identité de la collectivité

Dénomination : ville de Toulouse

Nombre d'habitants : 435 0000

Site Internet : www.toulouse.fr

Page du site Internet dédié à l'Agenda 21 et au DD :

www.agenda21-toulouse.org

2. Principales étapes de la mise en place d'une démarche de DD

La municipalité de Toulouse a pris la décision d'élaborer un Agenda 21 par délibération du 26 mars 2004, à l'initiative notamment de Philippe Douste-Blazy. L'objectif affiché est de développer les actions municipales s'inscrivant dans quatre dimensions du DD, à savoir : développement économique, équité sociale, protection de l'environnement et participation citoyenne.

Un marché à procédure adaptée a été passé afin de sélectionner le bureau d'études chargé d'assister les services municipaux dans la mise en œuvre de ce projet. Les co-traitants E.D.R. et Missions Publiques ont été retenus, ce qui a été approuvé lors du Conseil municipal du 8 octobre 2004. Par la suite, un Comité de pilotage a été mis en place le 13 octobre 2004, sous la responsabilité de Marie-Ange Alet-Ricard, Conseiller délégué responsable de l'Agenda 21.

L'Agenda 21 de la ville de Toulouse comporte trois étapes distinctes en termes d'avancée :

- Le diagnostic (novembre 2004 – juillet 2005)
- La concertation (septembre – décembre 2005)
- La mise en œuvre des premières actions (décembre 2006)

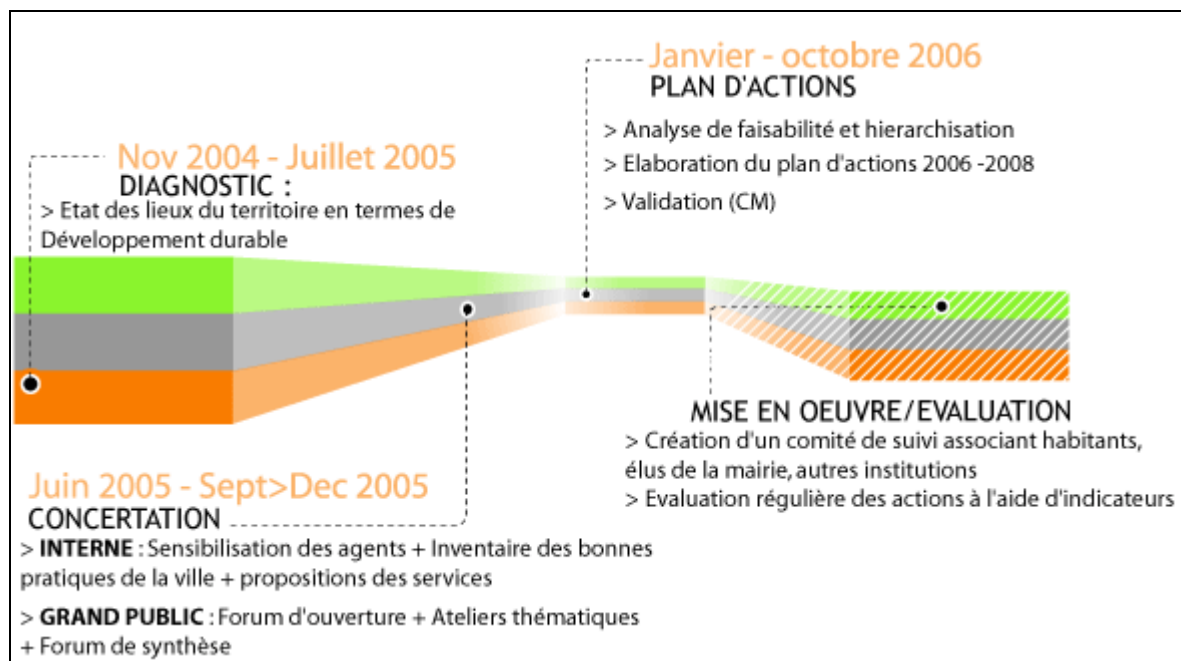


Schéma extrait du site Internet toulousain sur l'Agenda 21

II. Avancement et contenu de la démarche d'Agenda 21 local

On essaiera de restituer la dynamique engagée à travers trois focales d'analyse :

- le diagnostic de développement durable
- la problématique de la « gouvernance » de l'Agenda 21 local
- le plan d'action lié à cet Agenda 21 et ses applications

1. Le diagnostic de développement durable (novembre 2004 – juillet 2005)

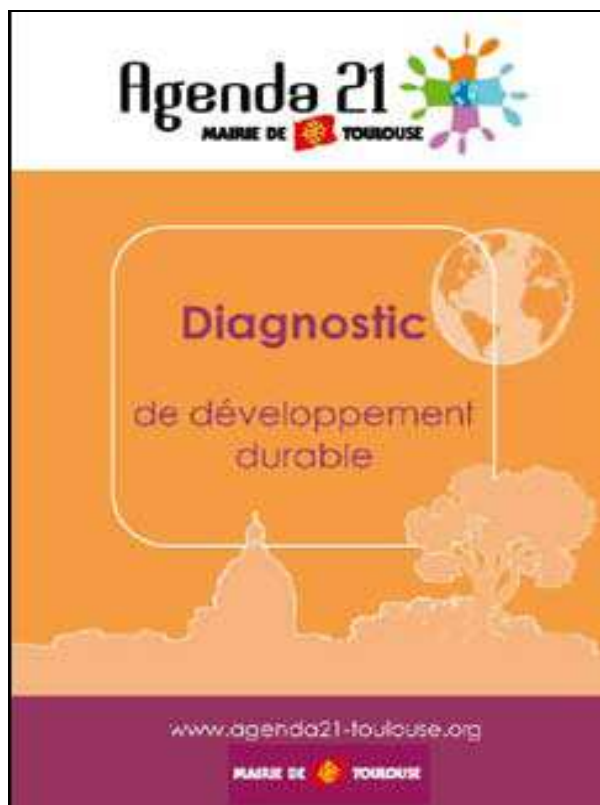
L'état des lieux du territoire communal, au regard des enjeux et objectifs d'un développement durable, a été élaboré par le bureau d'études EDR-Missions Publiques, en collaboration avec les services municipaux ainsi que diverses personnes ressources du territoire. Les directeurs de l'administration municipale ont ainsi été invités à identifier les liens entre leurs actions et les principes de DD urbain. De même, sur la base du volontariat, 150 agents municipaux ont été mobilisés et sensibilisés par l'intermédiaire d'ateliers de travail internes à la collectivité (14 ateliers, animés en mai et juin 2005).

Le document final, adopté en Conseil municipal le 12 juillet 2005, propose une analyse du territoire selon sept thématiques, chacune étant détaillée en plusieurs fiches-diagnostic :

- Aménagement urbain et déplacements
- Environnement
- Energie, air et changement climatique
- Economie
- Culture et société
- Risques, nuisances et santé publique

- Gouvernance et participation citoyenne.

Au sein de chaque chapitre, une sélection de thèmes a été opérée localement, fondée sur les liens entre les différentes dimensions du DD dans ses principes et les enjeux et compétences en termes de territorialisation. Ces thèmes sont également ceux autour desquels ont été articulés les Ateliers de la concertation. Présenté le 12 juillet 2005 en Conseil municipal, ce diagnostic de DD a, de ce point de vue, également servi de support à un « Congrès des citoyens ».



La démarche de diagnostic s'est déroulée en deux phases :

- Le diagnostic « interne », dans sa phase d'élaboration, qui se situe essentiellement au niveau du bureau d'études et des services municipaux.
- Le diagnostic « partagé », auquel est adjoint le produit de la phase de concertation avec les habitants, sur 2 ans.

Au terme de ces deux années, en juin 2006, un programme de développement durable consigne au final 99 mesures concrètes arrêtées par la municipalité pour améliorer la qualité de vie et tendre vers un développement durable : actions en faveur des modes doux de déplacement, augmentation de la production d'énergies renouvelables, généralisation des programmes d'éducation à l'environnement, économies de ressources... Plus précisément, cinq axes prioritaires ont été dégagés, et formulés comme suit :

- « Concertation, mobilisation citoyenne et évaluation,
- Aménagement urbain et mobilité,
- Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique,
- Cohésion sociale et solidarités,
- Exemplarité municipale ».

2. De la “gouvernance” de l’Agenda 21 local (septembre – décembre 2005)

Cette phase de concertation avec la population, organisée autour d’un « Congrès des citoyens » (cf. logo *infra*), s’est déroulée en plusieurs étapes :



- Au cours d’un « forum d’ouverture » rassemblant un public de quelques 500 personnes a été présenté un état des lieux de la commune en matière de DD, afin d’en appréhender les enjeux et d’en définir les objectifs.

- Les « Ateliers 21 » ont consisté en des réunions de travail (15 réunions thématiques) sur 3 mois, de septembre à décembre 2005, débouchant sur la formulation d’objectifs et de propositions d’actions à court, moyen et long termes, en s’articulant autour des sept thèmes du diagnostic mentionnés plus haut. 695 propositions ont été formulées, préalablement à la publication d’un Plan d’actions en juin 2006 – la moitié de ces propositions émanant du « Forum Internet » mis en service en mois d’août 2005, à l’occasion du « Congrès des citoyens », pour recueillir les idées et les contributions des habitants.

- Un « forum de synthèse » s’est enfin tenu afin de préciser au public les modalités de l’étude de faisabilité menée par les services de la ville, et de restituer le travail réalisé lors des ateliers, en présence de quelques 400 personnes. Le maire de Toulouse y a formulé un certain nombre d’engagements concrets : la création en 2006 d’un établissement public foncier local avec le Grand Toulouse, le lancement d’un Plan de déplacements entreprises, l’ouverture accrue des Commissions consultatives de quartiers, l’élaboration d’un Plan de résorption des discontinuités du réseau cyclable, la création de 200 hectares d’espaces verts urbains nouveaux en 2006, la plantation annuelle de 5 000 nouveaux arbres, ou encore l’utilisation de papier recyclé pour l’impression du journal local *Capitole Infos*, etc.

Parmi les principales actions composant le premier Agenda 21 toulousain, peuvent en outre également être citées à titre d’exemple :

- La mise en place de 110 vélos stations
- La construction prévue en 2008 d’une seconde centrale hydroélectrique, pour augmenter la production d’énergies renouvelables de la ville de 15%
- Les aides financières à l’achat de composteurs individuels,
- La généralisation des constructions publiques intégrant des critères de qualité environnementale,
- Le lancement d’un concours d’urbanisme pour réaménager le centre ville et offrir plus d’espace aux piétons et aux cyclistes,
- Un Plan d’amélioration des dispositifs de livraison en centre-ville,

- L'accompagnement d'un Agenda 21 scolaire au sein de 2 établissements.

Par ailleurs, différents partenaires et institutions ont pris part à l'étude de faisabilité technique et financière de l'Agenda 21 : en particulier, l'ARPE, le Grand Toulouse, l'ADEME, la DIREN, la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre des métiers et de l'artisanat, Tisseo-SMTC (prestataire de transports), l'Ordre des Architectes, le Groupement départemental HLM, la Fédération des promoteurs constructeurs, l'ORAMIP (organisme spécialisé sur les questions de qualité de l'air), etc.

De nombreux outils de communication ont également été mobilisés tout au long de la démarche :

- une campagne d'information et de communication pendant près de 3 mois afin d'expliquer les enjeux de l'Agenda 21 et le rôle que peuvent y jouer les citoyens.
- un site Internet dédié à l'Agenda 21 pour suivre l'évolution de la démarche en temps réel, avec possibilité d'apporter des propositions d'actions concrètes.
- un dépliant sur l'Agenda 21 envoyé à tous les Toulousains par l'intermédiaire du magazine municipal.
- une newsletter mensuelle sur l'avancée de l'Agenda 21.
- La tenue du « Festival mondial de la Terre ».
- Des promenades « Agenda 21 » sur la HQE

Enfin, on peut signaler que le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 impliquent un Comité spécifique, où siègent 25 Toulousains « volontaires » lors de la clôture du Congrès Citoyen. La première réunion s'est déroulée en janvier 2006, avec une périodicité semestrielle. Ce comité a pour mission de veiller au devenir des propositions issues des débats et à la mise en œuvre effective de l'Agenda 21. Le site dédié à l'agenda 21 toulousain a également été maintenu ; il se veut offrir un espace de discussion local aux personnes intéressées par les questions de DD.

3. Le Plan d'action et ses applications



Les propositions émises lors de la concertation ont ensuite fait l'objet d'une étude de faisabilité de la part des services municipaux, à la fois technique et économique. Des actions ont alors été dégagées, hiérarchisées, puis approuvées en Conseil municipal le 8 décembre 2006, et déclinées sous la forme de « fiches-actions » de l'Agenda 21 – fiches volontairement placées au centre du Programme d'actions de DD de la ville, en avançant la « transparence » de la démarche locale de DD et en continuité avec des projets déjà menés. Sont précisés sur ce support les objectifs, les moyens à mettre en œuvre, les parties prenantes, un échancier et des indicateurs d'évaluation propres à chaque action.

Est ainsi planifiée la réalisation de 99 actions, articulées autour de 5 engagements mis en avant :

- Axe 1 : « Concertation, mobilisation citoyenne et évaluation »

L'Agenda 21 donne en particulier à voir ce qui est présenté comme une « démarche d'amélioration continue », qui passe par des dispositifs participatifs avec les habitants.

Est ainsi souligné le répertoire de la « démocratie de proximité », notamment *via* des actions de l'Agenda 21 de sensibilisation des enfants et des jeunes au DD et aux questions environnementales devant promouvoir le développement de « l'éco-citoyenneté ». L'inscription territoriale de ces projets se double ici d'une dimension de coopération décentralisée – ce qui fait écho à un autre versant des principes du DD. Par exemple, des échanges sont encouragés entre les écoliers de Toulouse et ceux de villes jumelées comme Hanoi ou Saint Louis du Sénégal...

Un autre axe tient au « décloisonnement » des projets de quartiers, par le regroupement des 17 projets existants en 5 actions transversales. De même, sont promues des réunions des Commissions consultatives de quartiers (avancées comme « véritables outils de démocratie participative ») ouvertes à tous les habitants intéressés par leur projet de quartier, dans l'objectif affiché de renforcer l'appropriation du DD urbain à ce niveau des quartiers (notamment à travers la présence de membres du comité de suivi de l'Agenda 21 à ces réunions).

Enfin, est mise en avant l'exigence d'élaboration d'indicateurs d'évaluation qualitatifs, destinés à permettre « une publication régulière de l'avancement des mesures engagées, ou le cas échéant, l'engagement d'actions correctives », ce qui relève du Comité de suivi de l'Agenda 21 et des services techniques municipaux.

- Axe 2 : « Aménagement urbain et mobilité »

La transformation du centre-ville de Toulouse est une des mesures se voulant visibles actuellement mise en œuvre par la municipalité dans le cadre de l'Agenda 21. Elle y est inscrite au titre d'un objectif de plus long terme d'un meilleur partage de l'espace public, évoquant « une densité modérée pour un aménagement urbain durable » (ouverture de la ligne B du métro, création des vélo-stations... y compris en organisant un « concours international d'urbanisme », visant à sélectionner une équipe d'architectes notamment pour travailler plus encore sur l'amélioration du centre ville, en réaffectant à l'avenir de l'espace aux piétons et aux vélos). Ces mesures seront couplées avec le déploiement d'un nouveau Plan Local de Stationnement, qui se comprend également en termes de partage de l'espace public (voirie, stationnement, commerces de proximité, habitat...). Concernant les circulations urbaines à vélo, 230 km de pistes cyclables existent et seront portées à

300 km. Un plan d'amélioration qualitatif du réseau, avec des solutions techniques, est parallèlement engagé, en partenariat avec une association locale (l'Association Vélo).

- Axe 3 : « Préservation de l'environnement et lutte contre le changement climatique »

« Un environnement préservé, mis en valeur et accessible passe par une gestion rationnelle de l'énergie pour l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre l'effet de serre » : voilà pour l'énoncé de priorités d'action en la matière. De fait, la gestion des enjeux relatifs à l'eau, l'air, l'énergie, les changements climatiques, les déchets, ou encore les risques, les nuisances, la santé publique (« pour l'assurance d'un cadre de vie sain et sûr des Toulousains », ce qui correspond à un chaînage DD-santé-qualité de vie assez couramment repéré au cours de nos enquêtes) sont mentionnés par l'Agenda 21 pour des actions « d'intervention, de protection et d'information de la population ».

Le traitement des déchets et de l'eau est l'un des secteurs traditionnellement prioritaires. Dans ce domaine d'action, par exemple, il s'agit d'établir un « jury de nez » pour caractériser les odeurs et les polluants susceptibles d'être émis par les incinérateurs de Bessières et du Mirail. Une étude épidémiologique est du reste en cours de réalisation par le ministère de la Santé autour de l'incinérateur de Bessières pour évaluer son impact sur la population. L'Agenda 21 communal va ici plus avant en incluant de développer des campagnes locales d'information sur les risques majeurs à Toulouse.

- Axe 4 : « Cohésion sociale et solidarités »

Cet axe vise en particulier la dimension sociale des enjeux de DD urbains, exprimés en ces termes : « Pour conforter le lien social et maintenir une qualité de vie, l'éducation, la culture, les sports et les loisirs, l'habitat, l'action sociale, l'activité économique et l'emploi mais aussi la coopération décentralisée seront nécessairement soutenus ». A chaque fois, l'objectif est de tenir une démarche transversale dans les actions retenues au titre de l'Agenda 21. C'est en ce sens qu'est promue « une collaboration renforcée des associations existantes avec le comité de suivi de l'Agenda 21 », ce qui s'incarne concrètement dans l'ouverture du Comité à des membres issus du milieu associatif, ou encore le renforcement des Commissions consultatives de quartiers en termes d'instruments et d'outils techniques.

En outre, figure aussi en bonne place l'intégration des entreprises artisanales dans les projets d'aménagement urbain, en cohérence avec le dispositif des zones franches urbaines pour la création d'emplois de proximité. Enfin, en liaison et sur le volet culturel, l'Agenda 21 évoque « l'expression des musiques actuelles » avec notamment le projet mis en œuvre d'une « salle des musiques actuelles », ainsi que la promotion de la culture occitane au travers de la création de deux sites de l'Ostal d'Occitania.

- Axe 5 : « Exemplarité municipale »

Un dernier axe tient au DD de l'institution, dans une logique d'exemplarité donnée à voir – autre constante repérée transversalement dans la mise en place des différents Agendas 21 locaux dans les agglomérations et villes considérées : « Parce que la Mairie doit être la première à monter l'exemple, les services municipaux jouent le jeu de l'Agenda 21 ». Il s'agit par là de promouvoir le DD parmi les services municipaux et à l'intention des personnels : dans leurs déplacements, avec le lancement du PDE, dans une politique de gestion durable des déchets dans les services, d'éco-gestion des bâtiments et des services municipaux ou encore des espaces verts par exemple. On peut citer dans cette direction les projets touchant au recours préférentiel à l'énergie solaire et aux dispositifs d'économie d'énergie dans les bâtiments municipaux, la co-génération, la collecte, réutilisation et valorisation des eaux pluviales, ou la réduction de la consommation énergétique, y compris par le développement des énergies renouvelables... Les achats éthiques et équitables sont confortés, et depuis 2007 les publications municipales sont imprimées sur papier recyclé. De plus, l'accent est mis sur le développement de constructions HQE autour de sites exemplaires, comme la Maourine, dont l'étang a en outre été aménagé avec des roseaux, jouant le rôle de filtres écologiques. Une démarche semblable vise une dizaine de bâtiments à construire, comme l'école primaire de Pouvourville.

4. Evaluation de l'état d'avancement

Nous résumons ci-après une grille d'évaluation inspirée du travail mené par le Comité 21²¹.

1. Mode de production et de consommation responsables et réduction des émissions de CO₂

- Le Plan de Déplacements Urbains : réduction de la circulation de près de 50% sur la place du Capitole (réorganisation de la circulation et aménagement de voies piétonnes) ; le trafic horaire est passé de 1 500 véhicules à 700 véhicules ; 210 km d'itinéraires cyclables (objectif 10 km/an).
- Le Plan de gestion des déchets : organisation des Recyclades (5 000 personnes mobilisées) ; communication dans les différentes écoles de la ville ; recrutement de 14 « ambassadeurs du tri » ayant sensibilisé quelques personnes sensibilisés, avec au final un résultat de l'ordre de 57 kilos de déchets triés en plus par habitant.
- Les énergies renouvelables : création prévue en 2008 d'une nouvelle centrale hydroélectrique.
- Traitement des nuisances olfactives à l'usine de Ginestous : Ginestous-Garonne dépollue en moyenne 125 000 m³ d'eau par jour et traite 300 000 m³ d'air à l'heure.
- Dix panneaux solaires (photovoltaïques) par jour sont produits à Toulouse pour une puissance totale de 2200 Wc, correspondant sensiblement à la consommation d'un foyer français.
- Mise à disposition des citoyens de boîtes à fermeture sécurisée pour y placer des déchets d'activités de soin à risque infectieux (15% des personnes en auto-traitement, soit près de 2000 Toulousains, produisent de tels déchets).

²¹ On trouvera des informations détaillées sur le site Internet : www.comite21.org

- Publication, en 250 000 exemplaires, du journal municipal *Capitole Infos* sur papier recyclé.
- Ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine dans le cadre du 4^e Salon International de la Qualité Alimentaire.
- Agendas 21 scolaires : 2 établissements scolaires y prennent part
- Quartier pilote sur le DD : ZAC Borderouge
- Achats responsables : Produits d'entretien éco-labélisés suivant les normes ISO 14020
- Installation prévue de 250 stations de vélo
- Promotion des modes de transports alternatifs en termes de multimodalité
- Conception, d' un labyrinthe végétal sur la place du Capitole, constitué de 4 variétés de gaminés issues des serres municipales.

2. Préservation de la biodiversité et promotion du tourisme durable

- Création de 39 jardins familiaux (superficie moyenne de 100 m²) et de 3 jardins partagés d'une superficie totale de 1400 m² comme supports de sensibilisation au DD.
- Création de la ligne B du métro desservant le centre-ville ; 20 stations sur 15 km.

3. Lutte contre les discriminations et lutte contre les exclusions

Activités environnementales et culturelles à l'Espace social du Grand Ramier (espace pour les personnes en grande difficulté) : promenade à bicyclette, plantation de fleurs, ateliers photos et peintures, activités sportives.

4. Coopération Internationale

- 4 programmes en cours avec les villes de N'Djamena au Tchad (formation à la gestion municipale, plan pour l'amélioration de la gestion des déchets urbains, programmes de prévention sanitaire), de Hanoi au Vietnam (Programme européen Asia-Urbs : Toulouse et Bruxelles apportent un appui pour la mise en valeur de son centre ancien), de Saint Louis au Sénégal (échanges en matière d'éducation, de santé et d'assainissement), et de Sao José Dos Campos au Brésil (développement des parcs technologiques et des échanges économiques avec le Grand Toulouse).
- Marché de Noël avec des produits issus du commerce équitable) du 8 au 10 décembre 2006.
- Organisation d'un marché solidaire en collaboration avec Amnesty International, le Secours Populaire, Artisans du monde et l'UNICEF du 8 au 10 décembre 2006.

**Tableaux analytiques : La place du développement durable
dans les projets et les stratégies urbaines des aires
métropolitaines de Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier,
Nantes et Toulouse**